

LE CHATEAU
DE
SAINT-GERMAIN EN LAYE

PAR
FERDINAND DE LACOMBE

SIXIÈME ÉDITION

ORNÉE DE LA VUE PERSPECTIVE DU CHATEAU RESTAURÉ
Et suivie de la description du Musée des antiquités nationales.

PRIX 2 FRANCS.

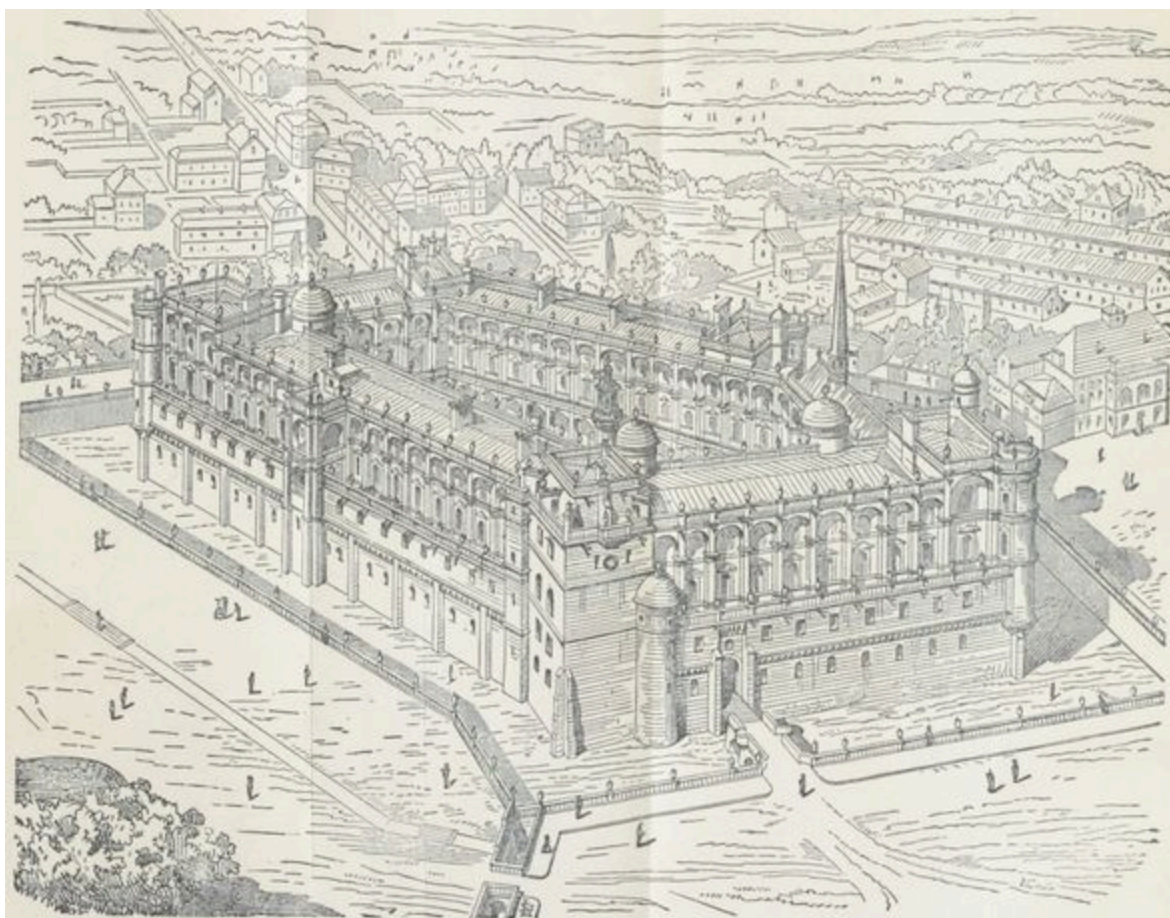


FONTAINEBLEAU
E. BOURGES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
1, RUE DE L'ARBRE-SEC, 1.

1878

8-Z le Senne 11.900

VUE A VOL D'OISEAU DU CHATEAU DE SAINT-GERMAIN EN LAYE
APRÈS SA COMPLÈTE RESTAURATION



LE CHATEAU
DE
SAINT-GERMAIN EN LAYE

PAR
FERDINAND DE LACOMBE

SIXIÈME ÉDITION

ORNÉE DE LA VUE PERSPECTIVE DU CHATEAU RESTAURÉ
Et suivie de la description du Musée des antiquités nationales.

PRIX 2 FRANCS.



FONTAINEBLEAU
E. BOURGES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1, RUE DE L'ARBRE-SEC, 1.

1878

PRÉLIMINAIRES.

Si le voyageur aborde Saint-Germain en Laye par la station du chemin de fer, ses yeux sont soudainement frappés par une merveille architecturale dont la restauration est aujourd'hui fort avancée.

L'antique demeure de nos rois, naguère sombre et massif édifice, non moins mutilé par la main des hommes que par l'action du temps, emprunte à une transformation nouvelle tout l'éclat et toute la fraîcheur de sa radieuse jeunesse.

Sous l'intelligente impulsion de l'architecte qui préside à cette riante métamorphose, M. Eugène Millet, les prosaïques pavillons qui flanquaient lourdement les angles du monument sont tombés sous le marteau, pour faire place aux tours légères du XVI^e siècle. Les lignes épurées par le style de la Renaissance reprennent leurs formes correctes, et chaque partie du château puise, dans cette résurrection, l'harmonie de ton ravie à cet ensemble défiguré.

L'œuvre de François I^{er} va de nouveau resplendir, après trois cents ans, dans l'épanouissement de sa beauté première, comme le phénix qui renaît de ses cendres.

Toutefois, le château de Saint-Germain est loin de reprendre la destination que lui avait assignée son royal fondateur. Il est voué au culte de la science, comme le palais de Versailles qui l'avoisine, est voué au culte des arts.

Pendant que celui-ci fera revivre,. par la toile ou le marbre, la série de nos gloires et de nos grandeurs nationales, Saint-Germain reconstituera nos origines au moyen des reliques gallo-romaines, que des fouilles persévérantes ou une transmission pieuse et séculaire lui lèguent chaque jour.

Mais là ne s'arrête pas la destination de ce musée fondé en 1862. En remontant le cours des âges, il rassemble tous les spécimens extraits du diluvium, qui portent l'empreinte de la main de l'homme depuis l'époque où celui-ci, ignorant les métaux, en était réduit à tailler dans les pierres et

les ossements des animaux, l'outillage guerrier, industriel ou domestique, nécessaire à sa vie presque sauvage.

Cette collection ouvre la période appelée par les savants l'âge de pierre. Elle est suivie des collections de l'âge de bronze et de l'âge de fer, qui ont pour but de jeter la lumière sur l'enfance des sociétés et les débuts de la civilisation humaine.

Par ses souvenirs, par son architecture, le château de Saint-Germain méritait de survivre à ses splendeurs passées et d'y survivre noblement. Il compte, en effet, dans les séjours historiques de nos souverains, des titres plus anciens que Versailles, le Louvre ou les Tuileries.

Des générations de rois l'ont traversé en y laissant des traces ineffaçables. Les uns l'ont consacré par leur naissance, les autres par leur mort, et tous y ont consommé de grands actes politiques.

Enfin, quand il fut délaissé pour les magnificences de Versailles, il abrita encore des têtes royales. Un monarque découronné, Jacques II, y rencontra une hospitalité digne du trône, et les destinées de l'Angleterre y furent agitées après les destinées de la France.

I

LE PREMIER CHATEAU.

Selon quelques auteurs, la monarchie dut à Louis le Gros les loisirs de sa villégiature de Saint-Germain.

C'était vers l'an 1122. Mais l'histoire n'affirme pas que la beauté du site et l'opulence des ombrages aient été les uniques motifs qui déterminèrent ce prince à y construire un château. Alors, les temps n'étaient pas bons pour le roi de France. Quand il avait lutté en vaillant chevalier contre les turbulents voisins qui enserraient le modeste héritage de la Couronne, il lui fallait courir sus à ses propres vassaux, qui rançonnaient les villages et détroussaient les marchands aux portes mêmes de Paris, ni plus ni moins que des héros de la Calabre. Le plus redoutable de ces coupeurs de bourses de haut lignage était le sire de Montlhéry, qui avait établi son repaire dans une tour célèbre, dont les ruines sont encore debout. Un beau jour, Louis le Gros battit le sire et s'annexa la tour. La justice était faite et la jugement bien rendu.

A une époque où le Roi était ainsi contraint de se mettre à la tête de sa police, et d'exécuter ses sentences à coups d'estoc et de taille, un château-fort, édifié sur une éminence, d'où l'on dominait une vaste étendue de terrain aux alentours de la capitale, n'avait rien de superflu pour sa sûreté et pour celle de ses sujets.

Cette villégiature armée devait lui rallier autant d'approbateurs que de partisans. On y trouvait quelque repos dans la solitude des grands bois et loin du bruit des cités ; mais le Roi et sa Cour ne s'y amusaient que la main sur la garde de l'épée, à l'abri d'un double cordon de sentinelles et de guetteurs de nuit. Mieux vaut rire derrière une barbacane que de ne pas rire du tout.

Nous serions bien tenté d'offrir à nos lecteurs une description authentique de ce riant séjour hérissé de lances. Mais nous ne trouvons nulle part de documents certains sur cette construction.

Les écrivains qui ont traité de l'histoire de Saint-Germain en Laye ne sont pas eux-mêmes d'accord sur le site que cette ville occupait. Les uns

veulent que le château original ait été construit entre Rueil et le Pecq, à un endroit nommé Charlevanne ; d'autres pensent qu'il a été édifié sur le même emplacement que le château actuel. Cette seconde opinion nous paraît plus plausible, non-seulement à cause de la position dominante sur laquelle il est assis, mais parce qu'un édifice royal, élevé entre Rueil et le Pecq, aurait au moins, pendant quelques siècles, conservé des vestiges de ses fondations, et que les chartes les plus anciennes sont muettes sur ce point.

Après Louis le Gros, son fils Louis VII, dit le Jeune, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Hardi firent au château de Saint-Germain de fréquents séjours. Des indices auxquels on peut accorder une très-grande confiance établissent que la chapelle a été édifiée par saint Louis.

Cette demeure souveraine attira autour d'elle des seigneurs, des vassaux, des artisans, et c'est ainsi que se fonda le bourg de Saint-Germain. On l'enveloppa de remparts flanqués de tours élevées et munis de portes solides, et on en fit une place de guerre, dont le château était la citadelle.

L'œuvre de Louis le Gros intimida de ses fortes murailles, pendant un peu plus de deux cents ans, les perturbateurs de la tranquillité publique. En 1346 — une année funèbre — l'année de la bataille de Crécy et de la prise de Calais, les Anglais remontèrent la Seine en faisant, comme les Normands, le désert devant eux et en semant la désolation sur leur passage. Après avoir incendié Pont-de-l'Arche, Vernon, Mantes, Meulan et Poissy, ils débouchèrent sous les murs de Paris, la torche à la main ; et le prince de Galles, qui faisait ses premières armes, infligea le même sort aux villes ou bourgs de Saint-Germain en Laye, de Nanterre, de Rueil, de Boulogne, de Saint-Cloud et de Neuilly.

Les murs calcinés du château de Saint-Germain s'écroulèrent dans les larges fossés. Toutefois, la flamme épargna la chapelle, et deux tours carrées qui flanquaient deux de ses angles.

Restaurateur d'un royaume épuisé par tous les fléaux, Charles V fut aussi le restaurateur de Saint-Germain.

« Moul't fit réédifier notablement le chastel de Saint-Germain en Laye, » dit la vénitienne Christine de Pisan, fille de son astrologue, dans l'histoire qu'elle nous a laissée de ce monarque.

Une citadelle, dans une aussi belle position stratégique, était encore moins une précaution de luxe en ce siècle qu'au temps de Louis le Gros. A la guerre civile, cette fois, au souvenir de la Jacquerie, il faut ajouter la

guerre étrangère, la guerre impitoyable de l'Anglais, qui du haut de ses galères, promenait sa convoitise de Cherbourg à Bordeaux. Aussi Charles V ne se contenta-t-il pas de relever Saint-Germain : en même temps qu'il fondait la bibliothèque royale, il dressait entre lui et ses ennemis les remparts de la Bastille.

Ce prince, dit-on, fit raser les ruines du château de Saint-Germain, réserva la chapelle et les deux tours encore debout, et fixa sa résidence dans l'une d'elles pendant les travaux de la reconstruction.

Quelle était la structure du nouvel édifice ? Nous tombons encore ici dans l'incertitude. Cependant, nous pouvons accorder quelque créance aux pages d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain, manuscrit légué par un sieur Antoine, porte-arquebuse du roi Louis XIII.

Ce porte-arquebuse était le descendant de serviteurs attachés, d'ancienne date, au service de la Couronne, dans le château même. Son témoignage, assis sur une longue tradition, et peut-être sur des documents positifs, n'est pas sans valeur.

Les détails donnés ici par Antoine remontent à une date antérieure à la restauration de Charles V.

« Devant l'incendie, du règne du roy Philippe de Valois, l'an 1346, dit-il, il y avoit fait bâtir une tour très-forte, où il logeoit souvent, revenant de ses conquestes.

» Le château n'étoit bâti, dans ce temps, qu'en manière de forteresse, n'y ayant aucune cimétrie, avec quelques tours aux angles d'iceluy, entouré d'un large et profond fossé revestu de pierres de taille. Son rempart étoit très-fort, où il y avoit des créneaux meurtriers et abavents, ce qui lui servoit de deffences dans ce temps que la poudre n'étoit pas encore inventée.

» Tout le circuit en étoit bien fermé, n'y ayant que trois ponts-levis pour entrer, dont l'un étoit bâti d'une structure très-particulière, en manière d'une grande arcade surbaissée sur toute la longueur du fossé, où l'on passoit même à couvert dans le parc, sans être vu. Ce pont a été démoli quand on a construit le pavillon ou appartement du Roy.

» Ce château ou forteresse ayant été diminué, ainsi que je le dis, par cet incendie, étant demeuré ruiné jusqu'au règne du roy Charles cinq, dit le Sage, vers l'an 1368, ayant vu que la situation de ce château étoit très-belle et fort avantageuse, tant pour une forteresse que pour une maison de plaisance, prit la résolution de le rebâtir sur les anciens fondements, et d'y ajouter encore quelques logements pour y pouvoir loger dans les saisons de

l'année, c'est ce qui a fait croire à plusieurs historiens que c'est le roy Charles cinq qui a fait jeter les premiers fondements de ce château, n'ayant pas pénétré jusqu'à la source de son antiquité de plus de deux cents ans devant le roy Charles cinq. »

Murailles épaisses et larges fossés, où clapotait l'eau protectrice des abords ; tourelles pointues et ponts-levis discrets, fenêtres étroites à vitraux plombés, portes ogivales, pignons ardoisés, remparts crénelés, au sommet desquels apparaissent le cimier d'un casque et la pointe d'une pertuisane ; aspect sombre et plein de défiance, tout ce qui constitue le château moyen âge, dont tant de vestiges subsistent encore pour nous enseigner le passé ; tout, en un mot, peut offrir une idée assez exacte du séjour de nos rois, jusqu'au moment où François I^{er} ceignit la couronne.

Pour compléter cette physionomie, restituons au château de Saint-Germain la vaste forêt au milieu de laquelle il surgissait, et ses abords sauvages, et sa masse imposante en un tel site, et son beffroi qui sonnait les heures lentes dans le silence de la solitude.

Mais le monarque apparaî-t-il en ces lieux, secouant les ennuis de son Louvre, ou les soucis du gouvernement, nous assistons alors au réveil magique de la Belle aux bois dormant.

L'habitation féodale prend une âme. Les ponts-levis s'abaissent au passage des pourpoints dorés, des destriers et des palefrois. Les gentils pages, les écuyers à la livrée du roi sillonnent la cour d'honneur, et le trèfle de l'ogive s'illumine à la clarté des feux du soir.

Au dehors, le sol de la forêt retentit sous les joyeuses chevauchées. C'est l'heure des jeux et des ris, des chants de guerre et des passes d'armes galantes sur la pelouse où flotte l'écharpe brodée par les jouvencelles. C'est l'heure du vol du faucon, des aboiements de la meute ; c'est celle où le cor du châtelain annonce aux riverains de la Seine les ébats de la chasse royale.

Ah ! les mâles amusements que ceux où la suprême ambition de la jeune noblesse consistait à remporter, devant les dames, les prix de l'adresse et de la valeur, et faire assaut de courtoisie.

Dans les guerres soutenues contre les Anglais par les successeurs de Charles V, le château fut pris et repris par les belligérants. En 1438, il appartenait au Roi, lorsque ses ennemis y entrèrent par trahison. Cet événement est raconté de la manière suivante, par l'auteur du Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII.

« Un religieux de Sainte-Geneviève, prieur de Nanterre, nommé Carbonnet, parvint à se concilier l'amitié du commandant de la forteresse. Il y entra sans inspirer la moindre défiance et savait où les clefs des principales portes étaient déposées. Un jour, il les prit furtivement (sans doute pour en faire fabriquer de semblables), et sans être aperçu les remit à leur place. Muni de ces fausses clefs, le prieur Carbonnet se rendit promptement à Rouen, s'adressa au comte de Warwick, qui commandait dans cette ville, et lui promit de le rendre maître du château, s'il consentait à lui donner trois cents talents d'or. Le comte accepta la proposition ; alors le moine partit avec une troupe anglaise et l'introduisit dans le château. La trahison fut connue environ quinze jours après, le religieux fut arrêté et condamné à être détenu perpétuellement dans une prison, chargé de fers, et réduit au pain et à l'eau. »

A l'expulsion des Anglais, Saint-Germain fit retour au roi Charles VII ; mais son fils Louis XI avait pour le château une telle indifférence, qu'il en fit présent, avec toutes ses dépendances, en 1482, à l'avidé Jacques Coytier, son médecin. A la mort du souverain, le Parlement cassa une si étrange donation, et restitua à la Couronne cette partie de son domaine.

Charles VIII et Louis XII témoignèrent d'autres sentiments. C'est, en effet, le château de Saint-Germain que choisit Louis XII pour y marier, en 1514, sa fille Claude de France, avec le duc d'Angoulême, âgé de 19 ans, celui qui neuf mois plus tard allait s'appeler François I^{er}. Ce fut sans doute, dès cette époque que ce prince, en qui germait le sentiment exquis de l'art, appréciant tout le charme qui s'attache à un site sans rival, résolut de faire subir un jour au vieux manoir des Valois une restauration digne de la royauté nouvelle.

II

CONJECTURES ISSUES DE DÉCOUVERTES RÉCENTES. — LA CHAPELLE.

Le règne de François I^{er} fait entrer le château de Saint-Germain dans la phase la plus remarquable et la plus éclatante de son existence.

Une forteresse, si bien armée en guerre, ne pouvait séduire longtemps un prince qui se proclamait le protecteur des lettres et des arts, et qui attirait les femmes à sa Cour pour soumettre et civiliser ses farouches vassaux, dont le pouvoir trop indépendant gênait l'exercice de la puissance souveraine.

A sa voix accourait cette brillante émigration italienne à la tête de laquelle marchaient le Primatice et Léonard de Vinci. C'est en empruntant à l'art italien ce qui convenait au sol gaulois, et en le fusionnant avec l'art français, que le Roi restaura ou reconstruisit Saint-Germain, le Louvre, Fontainebleau, Chambord, Folembroy et Villers-Cotterets.

Des sombres murailles du château de Saint-Germain devait sortir la plus brillante des transformations. Il fallait bien enchanter le séjour où l'on convoquait ces nombreux et hauts seigneurs loin du manoir féodal, et où l'on allait façonner cette Cour et la rendre par degrés la plus chevaleresque, la plus aimable, la plus galante du monde.

Quel architecte eut la charge de ses enchantements ? Les historiens de Saint-Germain ¹ ne prononcent pas son nom. Ils attribuent la direction générale des ouvrages à un seigneur de Villeroi qui ne pouvait être qu'un intendant des bâtiments de la Couronne et non le maître de l'œuvre.

Androuët du Cerceau, l'habile constructeur du Pont-Neuf, sous Henri III, et le continuateur du Louvre, sous Henri IV, nous a transmis, avec les dessins exacts du château de Saint-Germain œuvre de la Renaissance, quelques détails curieux sur sa réédification.

Dans son ouvrage intitulé les plus excellents bâtiments de France, ouvrage magistral dédié à Catherine de Médicis, il raconte que « le roi François I^{er} y estoit si ententif qu'on ne peut presque pas dire qu'autre que lui en fut l'architecte. »

Les affaires du royaume, cependant, sont choses compliquées, et il est permis de croire que ce prince, malgré son goût pour les arts et pour le château de Saint-Germain, n'en suivit pas les travaux pas à pas, et qu'il se fit seconder par un de ses architectes en demeurant le Deus ex machinâ. Il en avait attiré quelques-uns d'Italie, et des meilleurs, tels que le florentin Serlio, à qui l'on doit la cour ovale du palais de Fontainebleau. Pierre Lescot et Jean Goujon étaient ses contemporains, et, sous son règne, le cardinal Du Bellay rappela, de la Péninsule, Philibert Delorme, qui attacha son nom aux Tuileries.

Félibien, qui publia, en 1687, la Vie des plus célèbres architectes de son temps, dit que Serlio travailla au château de Saint-Germain, et nous sommes assez porté à penser qu'il en fut le principal architecte. Le goût italien, qui prédomine dans les constructions, corrobore cette opinion. Félibien en tire cette déduction que « les Italiens n'y étaient, pas plus savants que les Français, »

On eut la bizarre idée de donner au monument la forme d'un pentagone allongé et fort irrégulier.

« La cour n'est ni carrée, ni ronde, ni ovale, dit le manuscrit d'Antoine, mais elle est remarquable en ce sens que dans ycelle, il peut y avoir en quelque temps et à quelque heure du jour que ce soit de l'ombre et du soleil. »

Cette forme provoqua bien des commentaires. On y a voulu trouver la figure d'un D gothique, comme un galant souvenir de Diane de Poitiers ; version inadmissible, car ce n'est pas le cœur de François I^{er}, mais celui de son fils, Henri II, que la belle Diane captura. Un motif plus plausible trouverait satisfaction dans le désir de multiplier les points de vue en multipliant les façades, ou dans la nécessité de bâtir sur des fondations antérieures.

Ici, plusieurs avis sont en présence. Des historiens prétendent que François I^{er} termina les constructions inachevées de Charles V, et qu'il éleva les façades d'un étage.

Androuët du Cerceau ne partage point cette manière de voir. « François I^{er}, dit-il, fit abattre le vieil bâtiment, sans toucher néanmoins au fondement sur lequel il fit redresser le tout, comme on le voit aujourd'hui, et sans rien changer dudit fondement, ainsi qu'on peut le cognoistre par la court d'une assez sauvage quadrature. »

Donc, d'une part, une notable partie des bâtiments eût été conservée ; de l'autre, on eût fait table rase, et suivi, dans la nouvelle construction, le périmètre des premières fondations, sauvage quadrature.

Or, la restauration qui s'opère en ce moment, les travaux consciencieux et les fouilles qu'elle nécessite, ont amené des découvertes qui contredisent ces assertions. Ces travaux ne sont pas complètement terminés, leur continuation jettera sans doute encore quelque lumière sur la question, mais l'état dans lequel elle se présente aujourd'hui peut se résumer en ces termes : François I^{er} n'a pas achevé l'œuvre de Charles V, il ne l'a pas rasée complètement, il ne l'a pas relevée sur ses anciennes fondations.

Antoine, le porte-arquebuse, approche davantage de la vérité.

« Ce bâtiment, dit-il, fut élevé en peu de temps dans toute son étendue de la hauteur qu'il est à présent d'une tour ancienne restée, où est maintenant posée une guérite en plomb. »

En démolissant le pavillon nord-ouest, un des appendices bâtis par Louis XIV, et dont il est question plus loin, M. E. Millet a rencontré cette tour carrée de l'époque de Charles V, l'ancien donjon probablement, qu'il a remis au jour avec les modifications qu'y avait apportées l'architecte de François I^{er}. Les murailles sont complètes. Elles ont 2m 50 d'épaisseur dans leur partie inférieure, c'est-à-dire, jusqu'à la plus haute des deux balustrades, et un mètre seulement dans leur partie supérieure, dont le pourtour est d'autant plus étroit.

L'origine de ce vestige de l'antique forteresse est facilement reconnaissable à la nature de sa pierre, au revêtement extérieur, à la façon de l'ouvrier, à la coloration et à la dégradation que les matériaux doivent à leur âge.

Les parois ont conservé dans leurs bandeaux la trace des divers étages. Le dernier de ceux-ci se termine par une voûte, également de l'époque de Charles V. Sa belle forme, ses nervures hardies, annoncent nettement l'architecture du quatorzième siècle.

Mais voici sur cette authenticité des indices plus décisifs encore. M. E. Millet a découvert, au sommet de la tour, un créneau du même siècle, qui doit sa conservation à une circonstance assez heureuse. Au temps éloigné où fut érigé le premier campanile, on avait appuyé la cage de l'horloge contre le mur dans lequel est taillé ce créneau. Dans ce but, on l'avait simplement bouché avec quelques pierres cimentées, en sorte que, lorsque

les autres créneaux furent remplacés par des balustres, celui-ci échappa à la transformation. Il est aujourd'hui rendu à sa forme primitive.

Sous les créneaux courait une corniche restée en assez bon état de conservation. Un peu plus bas, s'ouvre une fenêtre de la même date, et dont la destination était de mettre en communication les défenseurs de la tour dans les étages supérieurs. Enfin, on a reconnu les traces des barbicanes qui battaient la courtine.

Des signes de reconnaissance aussi prononcés ne sauraient tromper l'œil d'un archéologue un peu exercé. Ils ont été respectés au double titre de souvenir précieux et de l'enseignement architectural.

Ils suffisent pour reconstituer dans la pensée du visiteur l'aspect défensif de la tour. Elle surmontait de deux étages le mur crénelé qui enserrait l'édifice. Le premier de ces étages, dans lequel s'ouvraient des meurtrières, était abrité par un toit sous lequel les défenseurs échappaient à l'œil de l'assaillant. Le deuxième, percé de créneaux, au nombre desquels comptait celui qui existe encore, était couronné par un toit pointu, en forme de pyramide.

Ainsi, l'œuvre de Charles Y n'a pas péri tout entière. Elle survit dans une tour qui dresse avec orgueil ses murs régénérés. Elle survit encore dans des vestiges souterrains devenus, par suite des fouilles récentes, des indices du plus haut intérêt pour l'archéologie.

En ce qui concerne la direction des murailles du château qui précéda celui de François I^{er}, voici ce que les travaux modernes ont mis en lumière.

Sous la tour que nous venons de décrire est creusée une cave, ouverte sur une salle basse à parois épaisses qui se prolonge, sous la cour du château, de seize mètres environ. A l'un de ses angles sont restées intactes la base d'une tourelle et six marches évidemment destinées à communiquer avec les étages supérieurs, et non point avec le sol de la cour. Un peu plus loin se dessine un escalier, dont la voûte rampante, composée d'arcs superposés, existe encore.

Les murs de cette salle indiquent la direction d'une construction antérieure qui reposait sur leurs vastes bases ; ils sont perpendiculaires à la façade ouest du château, celle qui regarde l'église paroissiale, et forment un angle de 25 degrés à peu près avec la façade du nord tournée vers le parterre.

En 1864, on fouilla le sol pour la pose de contreforts intérieurs à partir de l'escalier conduisant à la tour de Charles Y, ainsi que pour la reprise d'un

autre contrefort sur la cour. Pendant la durée de ce travail, M. E. Millet rencontra deux murs du quatorzième siècle, identiques par les matériaux à ceux de la salle basse, dans une direction exactement parallèle à ceux-ci et distants entre eux de cinq mètres. Quel usage peut-on assigner à ces murailles, si elles ne sont des débris bien accentués de l'escarpe et de la contrescarpe qui bordaient le bâtiment assis sur la maçonnerie de la salle basse ?

Le 3 janvier 1865, en opérant d'autres fouilles pour augmenter l'épaisseur d'un mur de refend, à l'est de l'escalier d'honneur et à l'extrémité de la façade du nord, la pioche mit à découvert deux autres pans de muraille d'une longueur de six mètres environ, parallèles aux premiers et de même construction. L'un de ces pans est pourvu d'un éperon carré très-saillant, qui plongeait probablement dans le fossé.

Ces vestiges se rattachent, suivant toute apparence, à ceux qui furent mis au jour l'année précédente. Ils n'en sont pas toutefois le prolongement direct. Ils indiquent un retour destiné peut-être à élargir ce côté de l'enceinte et à en augmenter les points de défense, sans enlever à l'ensemble de la face du nord la direction perpendiculaire suivant laquelle elle atteignait la face de l'ouest.

Enfin, en 1873, en creusant le fond de la cour, on a trouvé tous les soubassements d'une grande salle de rez-de-chaussée, présentant encore unâtre de cheminée, revêtu de tuiles émaillées posées de champ et formant mosaïque. A l'angle nord-est de cette salle, on remarquait une porte donnant entrée à une tourelle d'escalier, ayant conservé en place deux de ses marches, et flanquant le bâtiment de Charles Y. Ces substructions, qui sont religieusement conservées sous le pavé, en raison de leur importance et de leur intérêt, ont les directions précédemment signalées et très-différentes de celles adoptées dans le plan du château de François 1^{er}.

Si l'on considère, en outre, dans ces débris souterrains, leur parallélisme, d'une part, avec ceux des murs de la tour carrée, dont ils sont comme une suite ; d'autre part, avec les grands côtés de la chapelle, la portion la plus ancienne de l'édifice, on peut en conclure que la construction antérieure à l'œuvre de François I^{er} affectait une forme rectangulaire. C'était la figure habituelle des forteresses du temps.

Trois côtés du rectangle sont nettement dessinés par la chapelle, la façade de l'ouest restée sur les fondations primitives et les murs souterrains.

La direction des lignes de la tour carrée corrobore cette opinion.

Le quatrième côté, eu égard aux derniers pans de murs signalés, a dû être l'objet d'une modification qui enlevait au quadrilatère sa régularité. Cette donnée est encore obscure.

Androuët du Cerceau, en attestant que François I^{er} renversa le vieux château-fort jusque dans ses fondements, n'a certes pas compris la chapelle dans cette exécution. Un architecte de son mérite ne pouvait se méprendre sur l'antiquité de sa construction, due, suivant toute probabilité, à Saint-Louis, à une date antérieure même à l'édification de la Sainte-Chapelle de Paris qui remonte à l'année 1245.

La chapelle du château de Saint-Germain, gracieuse d'aspect, appartient au style ogival le plus pur. Son origine est écrite dans les nervures qui marquent les arêtes de sa voûte hardie, dans ses colonnettes à faisceaux, dans ses fenêtres gothiques d'une structure artistique et savante. Elle mesure 24 mètres de long sur 10 de large.

Elle ne porte cependant pas l'empreinte du créateur de la Sainte-Chapelle, Pierre de Montereau. La conformité qu'elle offre, en certains points, avec les monuments gothiques de la Bourgogne et de la Champagne, semble indiquer qu'elle fut érigée d'après les plans d'un architecte appartenant à l'une ou à l'autre de ces provinces. Cette hypothèse repose sur les dessins des passages inférieurs qui la pourtournent dans l'intérieur des piles, au-dessus de l'arcature basse, et sur celui des chéneaux dont le dessous est apparent à l'intérieur.

Elle présente, en outre, un fait unique ou du moins sans analogie connue dans la construction gothique. Ses fenêtres sont rectangulaires au lieu d'être ogivales dans leur partie supérieure, de manière à laisser tout l'intervalle entre les contre-forts totalement à jour, sans rien enlever à l'édifice de son caractère architectural. Les contre-forts et les arcs intérieurs qui supportent à eux seuls la toiture et les voûtes affirment le motif bourguignon.

M. E. Viollet-le-Duc, dans son Dictionnaire raisonné de l'architecture française, dit que « le maître de cette œuvre (un anonyme) était sûr de son art. C'était en même temps un homme de goût et un savant de premier ordre. »

Le maître moderne recommande ensuite d'étudier cette chapelle, dont le parti de construction lui paraît supérieur à celui de la Sainte-Chapelle de

Paris, et il la cite comme un des exemples les plus caractéristiques de l'art du treizième siècle au moment de sa splendeur. Selon lui, elle est antérieure de quelques années à la Sainte-Chapelle ; son achèvement ne saurait être postérieur à 1240.

« Si l'on avait quelques doutes sur sa date, ajoute-t-il, il suffirait de comparer ses profils et sa sculpture avec les profils et la sculpture des monuments champenois du treizième siècle, pour être assuré que la chapelle de Saint-Germain est contemporaine des chapelles absidales de la cathédrale de Reims, des parties inférieures du chœur de la cathédrale de Troyes, de la chapelle de l'archevêché de Reims, constructions qui sont antérieures à 1240. La corniche supérieure et la balustrade dont on a retrouvé des fragments peuvent remonter à 1230. »

La direction du vaisseau de ce charmant édifice a fait naître une nouvelle conjecture dans l'esprit de M. E. Millet, relativement à la forme pentagonale du château.

Dans l'axe de l'abside était percée la croisée principale obstruée sous Louis XIV pour l'édification d'un pavillon. Ne peut-on supposer que l'architecte de la Renaissance, afin de respecter cette fenêtre, a continué le bâtiment du sud suivant une direction oblique, et imprimé cette direction à l'aile qui lui est opposée ?

Il n'avait eu garde, en effet, d'engager l'abside dans ce bâtiment, mais deux petites travées seulement pour faire le raccord, de manière de permettre à la lumière de descendre sur le chœur.

Si tel ne fut pas le motif de l'obliquité de deux ailes par rapport à la façade de l'ouest, ce fut du moins une idée heureuse que la conservation de la croisée de l'abside.

Les architectes du moyen âge, qui joignaient au sentiment de l'art le sentiment religieux, n'eussent jamais songé à sa suppression. Jamais ils n'eussent imaginé ces autels à la romaine surchargés d'ornements, qui montent à la voûte en laissant l'abside dans l'obscurité.

Il leur paraissait plus poétique et plus digne de la majesté du sanctuaire que le soleil levant éclairât l'autel de ses premiers rayons. Ce resplendissement de l'aurore à travers les vitraux gothiques ; ce lever de l'astre du jour, source de vie et de lumière, inondant de ses feux naissants la table du sacrifice, jetaient dans l'âme du fidèle une sorte de pieux ravissement et lui inspiraient une pensée de gratitude pour les bienfaits du Créateur.

III

LA RENAISSANCE.

En résumé, François I^{er}, qui voit dans la magnificence du site de Saint-Germain et dans la splendeur de sa futaie tous les charmes d'une retraite royale, se décide à réédifier la résidence de ses prédécesseurs.

Mais il ne faut pas regarder cette entreprise comme un caprice de son omnipotence. Elle lui est inspirée par des sentiments et des mobiles plus élevés, par le goût des belles choses ; par l'ambition de doter le royaume de monuments conformes à l'esprit nouveau et par la nécessité de pousser l'humanité dans la voie du progrès sans lequel les générations s'immobilisent et s'atrophient.

Les premiers artistes de l'époque vont concourir à cette transformation. Quand des architectes comme Philibert Delorme, Pierre Lescot, Jean Bullant et Serlio auront agrandi ou relevé les demeures royales ; que les pinceaux du Primatice, d'André del Sarto, de Léonard de Vinci, en auront décoré les lambris d'œuvres immortelles ; que Jean Goujon y aura fait revivre le marbre ; quand Bernard Palissy les aura revêtus de ses riches émaux, le Roi poète et chevalier y reunira la Cour la plus brillante du monde, et se fera un titre de gloire d'y donner l'hospitalité aux savants et aux érudits de son temps, Jean Lascaris, Michel Bruto, Alamani, Clément Marot, Ronsard, Budé, Érasme et Thomas Morus.

Le château de Saint-Germain était une forteresse quadrangulaire. François I^{er} jette à terre ses murs crénelés, mais respecte le donjon de Charles V et la chapelle de Louis IX, et donne à la nouvelle construction une forme pentagonale.

Sur le côté de l'ouest, dont il conserve les fondations, il élève une magnifique galerie qui répond à des besoins nouveaux : c'est la Salle des fêtes et des spectacles de la Cour, — cent quarante et un pieds de long sur quarante de large ; — c'est sans contredit la plus belle et la plus remarquable du royaume. Sa façade est encore debout. Les briques dont elle est composée ont été masquées depuis, à une époque difficile à préciser,

d'un enduit qui simule la pierre de taille. Elle surpasse en hauteur les murs du premier château, ce qui a fait dire à quelques écrivains que François I^{er} avait élevé d'un étage la construction de Charles V. Cette disposition a engagé le donjon dans l'enceinte exhaussée ; il est donc impossible à l'architecte actuel, en raison de la surélévation, de rendre à cet antique souvenir sa physionomie primitive.

La Salle des fêtes, qu'on appelait aussi la Salle de Mars, est ornée d'une cheminée monumentale du treizième siècle, de pierres et de briques rouges en parfait état de conservation. Les armes de France et la Salamandre, sculptées au-dessus du manteau, constatent l'authenticité de son origine.

Par une erreur inexplicable, les fleurs de lis, deux et une sur l'écu de France, ont été dessinées une et deux sur cette cheminée par le ciseau de l'artiste.

La nécessité de cette vaste galerie fit malheureusement sacrifier la face ouest de la chapelle, contre laquelle elle fut adossée.

Voici comment ce détail vient de se révéler. En sondant cette face, l'architecte a trouvé sous la maçonnerie une admirable rosace, découpée à jour et du même style que les fenêtres.

Le sol de la cour fut exhaussé, mais, pour respecter le vaisseau de la chapelle, dont le dallage n'avait plus le même niveau, on dut y pratiquer sept marches.

Une grande partie des détails trahit une direction italienne dans les constructions, et un parti pris du monarque de créer un spécimen d'architecture dont il avait trouvé le modèle au delà des Alpes.

A l'intérieur de la cour, les murailles s'élèvent en arcs superposés et non dépourvus d'élégance. Des tourelles qui existent encore furent établies aux angles rentrants pour le service des étages.

« Le bâtiment fut élevé en peu de temps, » avons-nous lu dans le manuscrit du porte-arquebuse Antoine. Les travaux en cours d'exécution ont pu confirmer cette assertion. On a reconnu qu'une portion de la cour a été bâtie en pierres de taille et l'autre en briques recouvertes de ciment. Il faut en conclure que, pressé par le temps, l'architecte a manqué de matériaux et que, pour ne point attendre l'arrivée de la pierre, il s'est contenté de briques probablement cuites sur place.

Au dehors se dressait aux angles, à part celui du donjon, une tour ronde surmontée d'une plate-forme, de laquelle on pouvait, autant que le

permettait la forêt, découvrir le pays environnant et suivre de l'œil la marche d'un ennemi.

L'édifice entier fut couvert d'une terrasse. C'était, en France, le premier exemple d'une telle construction. Un développement de terrasses de 3,000 mètres environ de superficie pouvait passer, sous notre climat, pour une grande nouveauté.

Il existe encore d'autres dispositions qui ne correspondent point aux habitudes de l'époque. On a eu recours à l'emploi du fer pour maintenir l'écartement des voûtes de l'étage supérieur. Nos architectes n'avaient pas l'usage de cette méthode, qui a eu pour conséquence une certaine déviation dans les contreforts et dans les galeries supérieures.

On a écrit que dans l'intérieur de la cour étaient scellés quatre médaillons de Bernard Palissy. Ces médaillons, déposés après la Révolution au musée des Petits-Augustins, et qui représentent des sujets allégoriques, font aujourd'hui partie des collections du Louvre. Ils proviennent incontestablement de la décoration de quelque salle du château, mais non de la cour ; car ils ne s'adaptent pas aux cadres qui surmontent symétriquement les éperons à la hauteur de l'appui de l'entre-sol et qui, seuls, eussent pu les recevoir.

Les larges fossés furent conservés. On les traversait sur deux ponts ; l'un couvert, à l'angle du bâtiment qui regarde le parterre et la Seine ; l'autre exclusivement réservé pour le Roi et son cortège, et donnant sur la place actuelle du château. Une petite passerelle, destinée au service, se trouvait près de l'abside de la chapelle.

Une heureuse combinaison de la pierre et de la brique rouge dans les cintres des croisées, dans les pilastres et les frontons imprimait à l'édifice une physionomie méridionale des plus pittoresques. On en ceignit la base d'une ligne de mâchicoulis qui rappelait le moyen âge et supportait une galerie couverte comme suspendue à ses flancs. On entoura la terrasse d'une balustrade découpée à jour telle qu'un diadème au royal monument. Enfin, sur cet ensemble harmonieux, on jeta à profusion les vases sculptés, les riches gargouilles, les encorbellements et les médaillons dont la ciselure perpétuait les attributs héraldiques du souverain : chiffres (FF), salamandre, fleurs de lys et couronne de France.

Du côté de l'occident, une construction générale fut destinée aux divers services du château et au logement des troupes de garde.

Androuët du Cerceau, qui contempla cette merveille dans tout son éclat, l'a dessinée avec amour ; mais il ne nous en a laissé qu'une assez aride description. Nous y empruntons ce qui suit :

« Les parements, tant en dedans qu'en dehors, sont de brique assez bien accoutrée. En aucuns corps de logis, y a quatre étages. En celui de l'entrée, il y en a deux, dont le deuxième est une grande salle.

» Les derniers étages sont voûtés, chose grandement à considérer à cause de la largeur des membres. Vrai est qu'à chacun montant y a une grosse barre de fer traversant de l'un à l'autre avec gros crampons par dehors tenant lesdites voûtes et murailles liées ensemble et fermes. Sur ces voûtes et par tout le dessus du circuit du bâtiment est une terrasse de pierres de liais qui fait la couverture, lesquelles portant les unes sur les autres et descendant de degrés en degrés commencent du milieu de la voûte un peu en pente jusqu'à couvrir les murailles. Et est cette terrasse à ce que je crois la première de l'Europe par sa façon et chose digne d'être vue et considérée.

» Le dit bâtiment est accompli de ses fossés régnants autour, de huit toises de larges, dans lesquels est un jeu de paulme. A l'entrée est la basse-cour fermée partie de clôture et de logis bien simples, et en icelle une fontaine. »

Des divers points de la terrasse, dont la réputation devint européenne, l'œil plonge dans un horizon merveilleux et infini.

Antoine constate la complaisance que mit la nature à créer le site de Saint-Germain et révèle, à ce sujet, un moyen de télégraphie que l'ingénieuse galanterie pouvait seule imaginer :

« Henri IV ayant fait allumer du feu la nuit sur l'un des côtés du haut du château, il fut vu de celui de Montceaux, qui en est éloigné d'environ quinze ou seize lieues, où était pour lors Gabrielle d'Estrées². »

François I^{er} fit clore de murs 416 arpents de la forêt et y fit amener une grande quantité de bêtes fauves, cerfs, daims et sangliers, que l'on prit dans celle de Fontainebleau, plus giboyeuse encore.

En 1527, Henri d'Albret, roi de Navarre, épousa, au château, Marguerite de Valois, sœur du roi de France.

Parmi les actes qui attestent la présence de François I^{er} à Saint-Germain, il faut signaler les lettres-patentes qu'il y adressa à la Chambre des Comptes de Blois, le 22 mai 1544, afin de commettre deux conseillers pour faire l'inventaire de la librairie (bibliothèque) du Roi, au château de cette

dernière ville, et la faire transporter à celui de Fontainebleau, avec les sphères et autres objets d'étude. Cette librairie de Blois, dont le catalogue existe encore, se composait de 1,890 volumes.

La bibliothèque de Fontainebleau, objet des soins attentifs de François I^{er}, qui l'augmenta dans des proportions extraordinaires pour l'époque, fut transférée à Paris, par ordre d'Henri IV, et forma ainsi les premiers et riches éléments du trésor littéraire que l'on appelle la Bibliothèque nationale.

De Thou, a écrit, dans l'Histoire de son temps, que « c'est au soin et au goût de François I^{er} que nos rois doivent tous ce qu'ils ont de curieux en statues, tableaux, tapisseries, meubles, vases et pierres précieuses. »

Aussi, lorsque ce prince fut porté aux sépultures royales de Saint-Denis, la reconnaissance publique se manifesta d'une façon solennelle envers sa mémoire. Le peuple, au passage de sa dépouille respectée, acclama en lui le Père des arts et des lettres.

Henri II, son fils, naquit à Saint-Germain, le 31 mars 1518. Androuët du Cerceau nous en parle en ces termes, au sujet du château :

« Après la mort dudit roi François, vint à régner Henri deuxième, son fils, lequel pareillement aima ce lieu. Aussi ce roi, pour l'amplifier de beautés et commodités, fit commencer un édifice joignant la rivière de Seine avec une terrasse qui a son regard sur ladite rivière et le château. »

Ce commencement de constructions n'eut pas de suites. Henri IV bâtit au même lieu un palais magnifique, mais sur un autre plan.

Le 27 juin 1550, Charles IX, fils d'Henri II et de Catherine de Medicis, vint au monde à Saint-Germain.

Le 25 octobre 1557, en cette résidence, Henri II donna à Jean Bullant, ce célèbre architecte dont il est question plus haut, la succession de Pierre Des hôtels empêché par son grand âge, dans l'office de contrôleur des bâtiments et édifices royaux.

Pendant la Ligue, Charles IX et sa Cour, menacés dans leur sûreté, vinrent chercher un refuge à Saint-Germain.

En 1561, l'édit suivant y fut rendu par ce prince :

« Voulons, que tous imprimeurs, teneurs et vendeurs de placards et libelles diffamatoires soient punis pour la première fois du fouet, et pour la seconde de la vie. »

En 1583, Henri III convoqua à Saint-Germain l'Assemblée des notables pour la réformation des abus ; mais de cette réunion ne sortit que la guerre-civile.

IV

APPRÉCIATION SUR LE CHATEAU DU XVI^e SIÈCLE AU POINT DE VUE MILITAIRE.

Comme point stratégique, la position de Saint-Germain fut heureusement choisie par les princes qui posèrent les premières pierres du château. Cette forteresse, qui commandait le cours de la Seine et dominait une étendue de terrain assez vaste pour que l'œil se perde dans des horizons infinis, c'était l'aire de l'aigle, souverain de la nue.

Au pied de la colline sur laquelle se dresse le château, le fleuve décrit une de ces nombreuses courbes dans lesquelles il semble se complaire, et il faut, ou le franchir deux fois, ou en suivre les rives en passant sous Saint-Germain pour se rendre de Mantes à Paris, à moins de tourner les côteaux de La Celle-Saint-Cloud, et de gagner Versailles. Saint-Germain, appuyé sur Poissy, était donc un bon élément de défense. Ces deux places entraient utilement dans le système de protection de la capitale, et si elles n'arrêtèrent pas les Anglais, lors de l'expédition du prince Noir, ce fut parce qu'on les avaient dégarnies de troupes pour couvrir la monarchie sur un autre point.

En raison des circonstances, Saint-Germain ne joua jamais un rôle accentué dans la défense du pays. Ce fut une sauvegarde pour les rois désireux de se mettre à l'abri des orages de la capitale, plutôt que pour leurs sujets.

Henri III y brava la Ligue, Anne d'Autriche et Louis XIV y trouvèrent un refuge contre la Fronde.

L'édifice, pour se défendre, ne comptait pas seulement sur ses fossés profonds, sur ses ponts-levis, sur ses tourelles, sur ses mâchicoulis et sa position dominante, il était, avec toutes ses dépendances, entouré d'une enceinte continue, percée de portes monumentales, et l'on regardait au seizième siècle Saint-Germain en Laye comme une des bonnes forteresses du royaume.

Une carte de l'Isle de France et lieux circonvoisins, gravée sous Henri IV, nous fournit la nomenclature exacte des villes fortes de la province à cette époque. Déjà Paris était bien protégé par les canons d'alentour, et voici les

places de guerre dont cette cité était environnée dans le rayon le plus rapproché : Saint-Germain, Poissy, Pontoise, Mesnil, Saint-Denis, Lagny, Brie-Comte-Robert, Corbeil, Melun, Chartres, Monthléry, Monfort l'Amaury et Neauphle.

Le discours de l'Entreprise de Saint-Germain, en février 1654³ entreprise dans laquelle la Reine mère voulut bien découvrir une conspiration, et qui aboutit à la décapitation de la Mole et de Coconnas, mentionne l'importance de cette place, et nous fait connaître le personnel exact de sa garnison en cette année.

« Plusieurs, dit l'historien, ne voyoyent aucune apparence en ceste entreprise qu'on disoit avoir été dressée par le duc d'Alençon et le roy de Navarre contre le Roy, et ce, pour diverses raisons.

» Premièrement, on considéroit la force et l'assiette du château de Saint-Germain, qui est telle que trente mille hommes ne le sçauroyent prendre sans canons.

» En second lieu, il y avoit des gens de pied tant François que Suysses bien armez, en nombre de plus de quinze cens ; les archez de la garde du Roy, sa garde d'Écossois, sa garde ordinaire des Suysses, la garde de la royne mère, la bonne compagnie de gentishommes amenés par le duc de Lorraine, ceux du cardinal de Lorraine, des ducs de Guise, d'Aumale et aultres de ceste maison, tenue ennemie du duc d'Alençon et du roy de Navarre, faisoient nombre en tout de trois mille hommes, outre le demeurant de la Cour, composé de gens au commandement de la royne mère et de ses officiers.

» Qui croira que deux ou trois cents hommes de cheval eussent été si inconsiderés que d'avoir entrepris de venir tuer le Roy et la Royne, sa mère avec leurs conseillers, dans un chasteau si fort, si bien gardé et fortifié de gens de guerre, comme, dit-on, de seigneurs, gentil-hommes et soldats qui estoit celui de Saint-Germain, dans un beau grand bourg où les maisons valent tant (comme gens de guerre sçavent) contre ceux qui veulent faire invasion ou exécuter entreprise dedans ? »

V

HENRI IV ET LE CHATEAU NEUF.

Toute resplendissante que se présente au regard l'œuvre de François I^{er}, coquettement rehaussée par sa parure italienne, Henri IV estima que ces ponts-levis et ces hautes murailles, courtournées de fossés, rappelaient trop l'ère féodale. Un château-fort lui paraissait plus agréable à prendre qu'à habiter. Celui de Saint-Germain, qui conservait un faux air de citadelle perdue dans les bois, avec son double cordon de sentinelles et de mâchicoulis accommodés au style de la Renaissance, et sa cour unique, qui guettait un rayon de soleil, le matin à l'orient, le soir à l'occident, avait un aspect bien sévère aux yeux d'un souverain vaillant comme Mars, mais pratique avant tout.

Que d'attraits ne présenterait pas au contraire une habitation de plain-pied sur la colline qui commande la Seine, à l'aise dans les vastes cours où circuleraient librement chevaux et carrosses. Quel agrément dans un entourage de fleurs, d'arbustes, de ruisseaux et de cascades qui s'inclineraient en pente douce jusqu'à la rivière !

Comme on respirerait à l'aise au milieu de cet immense horizon. Les tours de Notre-Dame, vibrantes encore du tocsin de la sédition, n'y apparaîtraient que juste comme il convient, au dernier plan d'un beau panorama, dans un lointain brumeux.

Quels ébats prendraient les Enfants de France sur les tapis de gazon d'une luxuriante verdure et sous le ciel des champs, qui n'a rien de commun avec le ciel des cités. Et pour les grands, quel rire de bon aloi dans le cher oubli de la question du jour, qui, en ces temps-là, s'appelait la Ligue, la Réforme, la Faction espagnole ou la Conspiration de Biron !

Ainsi pensait Henri IV, ainsi fut-il fait selon sa volonté.

La construction du château neuf de Saint-Germain fut confiée à l'architecte Marchand.

Il en plaça l'entrée royale en face du vieux château. Une pelouse de 400 mètres séparait les deux édifices. Le portail fut orné de douze colonnes ciselées, d'ordre toscan, et surmonté des armes de France et de Navarre,

avec la devise : Deo protegit unus. Cette porte donnait accès à la cour d'honneur, qui avait une forme hexagonale, et se trouvait flanquée, à droite et à gauche, de deux autres cours.

Toutefois, la façade principale, de fort grand air, était celle qui, au delà des cours, dominait la Seine du haut de la colline du Pecq. Elle était formée par un corps de bâtiment qui occupait toute la longueur de ces trois cours. Il y avait quatre pavillons en saillie, deux vers son milieu, deux à ses extrémités, le tout relié par des galeries en arcades. Les deux pavillons des extrémités sont encore debout, et l'un d'eux, bien connu, a conservé le nom de pavillon Henri IV. L'autre a été défiguré par une restauration récente.

Ces bâtiments étaient soutenus par une terrasse monumentale, percée de baies cintrées, et garnie de balustrades sculptées. On la quittait par deux rampes en fer à cheval pour se perdre, par d'autres terrasses, dans les jardins échelonnés en gradins jusqu'à la Seine.

Ce palais, richement étagé sur cette succession de terrasses ouvragées, ces constructions si variées, ajustées les unes aux autres dans un ensemble harmonieux, présentaient, de la rive opposée, l'aspect le plus grandiose et le plus imposant.

Henri IV voulut qu'en ce séjour, où rien ne rappellerait le bruit de la ville, la science s'unît aux arts pour créer à l'esprit les délassements les plus ingénieux.

Sur ce versant de la colline, à la voix du prince, un monde va surgir du néant. Un génie mystérieux préside à l'enfantement d'une œuvre complexe, que les contemporains ont célébrée à l'égal de la huitième merveille du monde. Suivant eux, les fabuleux jardins de Babylone ou d'Armide cessent d'être une fiction de la poésie. Ils ont pris un corps, ils existent. Les mécaniciens les plus consommés de France et d'Italie, les jardiniers, les statuaires, l'art hydraulique, s'y disputent la palme du goût et de l'industrie.

Un président de la généralité de Lyon, Claude de Maçonis, vient de découvrir le moyen d'élever les eaux au-dessus de leur source. Ce secret, origine de féeriques surprises, sera exploité sur une grande échelle.

Veut on savoir à quel degré d'enthousiasme montent les réoits des écrivains de l'époque ?

« Henry quatrième, dit Du Chesne, contemporain de ce roi, a fait bâtir un nouveau chateau sur ceste croupe de montagne pratiquée sur les flancs du rocher, plus proche de la rivière, auquel il n'a rien épargné de ce qui pouvoit éclairer sa gloire et relever son honneur au haut point,

» L'escalier qui est à l'entrée, où sont gravées les Images d'Hercule et d'un lyon, les fontaines, les ruisseaux frais et argentins qui coulent au fond des petits Vallons pour rafraîchir les plantes et les fleurs des parterres et compartiments des jardins, y sont admirables ; mais, sur tout cela, les grottes auxquelles il semble que les plus rares merveilles de la terre, ayant résolu de suborner les sens, énivrer la raison, et peu à peu, dérober l'âme de ceux qui les regardent ou entendent, leur font perdre le sentiment, soit de l'œil, soit de l'ouye. »

Il est vrai que, dans une disposition savante de verdure, de fleurs, de grottes et de bassins, toute la mythologie s'agitait sous la force motrice de l'eau.

Les Tritons nageaient, Persée plongeait le Dragon dans les ondes et volait vers Andromède ; les Nymphes donnaient des concerts en promenant leurs doigts de marbre sur le clavier d'un orgue, et les oiseaux répondaient à ces accords par leurs chants joyeux. Fidèle aux traditions de la Fable, Orphée faisait vibrer les cordes de sa lyre, et les animaux accouraient à cette mélodie.

Ailleurs, des décors d'un luxe inconnu jusque-là préludaient aux magnificences de l'Opéra, et des troupes d'automates lancées sur la scène offraient aux visiteurs les représentations les plus riantes et les plus dramatiques.

André Du Chesne a longuement décrit ce spectacle de sa plume émerveillée.

« On voit de l'autre costé ajoute-t-il un bassin de fontaine enrichy de mille petits animaux marins, les uns en coque, les autres en escaille, les autres en peau, tous entortillez par le reply des vagues, et des flots courbez et entassez l'un sur l'autre ; et semble à voir ces troupes escaillées que ce soit un triomphe marin. Sur l'une des faces, entre ces petits animaux, s'élèvent deux Tritons pardessus les autres qui embouchent leurs conques tortillées et abouties en pointe mouchetées de taches de couleur, aspres et granuleuses en quelques endroits. Ils ont la queue de poisson large et ouverte sur le bas. Au son des conques s'avance un roi assis en majesté sur un char couronné d'une couronne de joncs mollets, mellez de grandes et larges feuilles qui se trouvent sur la grève de la mer. Il porte la barbe longue et hérissée de couleur bleue, et semble qu'une infinité de ruisseaux distillent de ses moustaches, allongées et cordonnées dessus ses lèvres et de celles de ses cheveux. Il tient de la main droite une fourche à trois pointes, de l'autre,

il guide et conduit ses chevaux marins, galopans à bouche ouverte, ayant les pieds déchiquetés et coupez menu, comme les nageoires de poissons ; ils ont la queue tortillée comme serpens. Les roues de ce char sont faites de rames et d'avirons, assemblez pour fendre et couper la tourmente et l'épaisseur des flots, comme à coups de ciseaux.

» De l'autre face sont des mareschaux en leurs habits de forgerons ; la face noire de crasse et de suie, lesquels battent du fer sur une enclume à grands coups de marteau. Si c'estoient des Cyclopes, je dirois qu'ils forgeroient des armes à nostre grand Henry, comme ils en ont forgé chez les Poètes au vaillant Achille et au pieux Enée. Et ce qui est plus plaisant et semble fait pour rire, c'est l'eau qui se lance à gros bouillons contre ceux qui se tiennent aux fenestres, qu'en un moment, ils sont tous mouillez. »

L'auteur de l'Espion turc, ouvrage publié en 1644, c'est-à-dire quarante ans après la mort d'Henri IV, est non moins ravi que Du Chesne du spectacle qui l'a frappé à Saint-Germain, et qui lui inspire la tirade suivante :

« Permets-moi, illustre Kaïmakan, de te dire que les jardins de tous les rois de l'Orient n'approchent pas de la beauté de ceux de ce palais. Les princes chrétiens sont fort ingénieux à inventer des plaisirs, et ils font en sorte que tous les élémens contribuent à leurs divertissemens. Tu as souvent vu les feux d'artifice que l'on tire à Constantinople, le jour de nos fêtes, mais tu n'as jamais vu des jets d'eau comme ceux qu'on voit tous les jours dans ce palais. Là, par la simple force de ce liquide élément, on fait jouer des instruments de musique qui composent une harmonie qui n'est guère inférieure aux meilleurs concerts, et que relève de beaucoup le plaisir qu'on prend de voir jouer ces musiciens apparents et de sentir qu'ils appuient les doigts sur les clefs des orgues, sur les cordes des violes et des luths, avec la même justesse que s'ils étaient des personnes vivantes. On y voit toutes sortes de métiers exercés par des statues qui font tout avec justesse, et qui le font avec une extrême rapidité, tant que l'eau leur donne le mouvement ; mais d'abord qu'elle ne les fait plus agir, elles retournent incontinent à la première immobilité.

» On passe de là à une mer feinte, où l'on voit des Tritons en mouvement sur des Dauphins et sonnant de leurs trompettes de coquille devant Neptune qui est tiré dans un chariot par quatre tortues. Des statues sont aussi l'histoire d'Adromède et de Persée. Mais la pièce la plus curieuse et la plus ingénieuse est un Orphée, qui joue de la viole, pendant que les arbres se

meuvent et que les bêtes dansent autour de lui. Cet ouvrage est si riche et si précieux, qu'un des inspecteurs des jets d'eau m'a dit qu'une corde de la viole s'étant rompue, il en avait coûté trois cents écus à Louis XIII pour la faire raccommoder. »

Ce site enchanté, le plus beau du monde, objet d'envie et d'admiration pour les étrangers, n'était pas le seul mérite du château neuf, ainsi surnommé par opposition à son aîné, le vieux château de François I^{er}.

A droite et à gauche, sur l'emplacement du boulingrin et des quinconces de marronniers, se développaient, symétriques et fleuris, de vastes jardins, délices du monarque ; jardins qui communiquaient de plain-pied dans les appartements. Celui de droite était la promenade favorite de la Reine, celui de gauche eut les préférences de Henri IV. Protecteur de l'industrie séricicole, il y avait fait planter une allée de mûriers blancs, destinés à nourrir des vers à soie, dont il se plaisait lui-même à faire l'éducation. D'accord avec Sully sur les sources de la richesse d'un pays, il voulait établir une magnanerie à Saint-Germain.

De plus, il y acclimatait, ainsi qu'à Fontainebleau, les arbres qui produisent les fruits les plus savoureux du Midi. Ce fut un de ses fourriers du palais, Arnaud de Bayle, qui eut charge, en 1597, d'apporter des jardins du Béarn les espèces fruitières, dont les bords de la Seine avaient été dépourvus jusque-là.

Ainsi, loin de la discorde et des armes, se reposait le plus populaire de nos rois. Là se passa l'enfance des dauphins, Louis XIII, qui fut élevé dans ce paradis terrestre, Louis XIV, qui y vint au monde.

Henri IV vint y cacher, plus d'une fois, les chagrins amers que lui causa la trahison de Biron, auquel il désirait tant pardonner.

Il ne put demeurer au Louvre le jour de l'exécution du maréchal, et se réfugia dans sa solitude de Saint-Germain, d'où il écrivit la lettre suivante :

« Monsieur des Diguères ; Enfin, le duc de Biron a esté condamné à mort par ma Cour du Parlement, mais usant en son endroit de ma clémence accoutumée, autant que la seureté de mon royaume, et la crainte de son crime me l'ont permis ; j'ay voulu, pour retrancher quelque chose de son ignominie, que ledit arrest ayt esté exécuté dedans le clos du chasteau de la Bastille de ma ville de Paris, où il estoit prisonnier, de façon que cejourd'huy il a eu la teste tranchée en présence de ceulx que madicte Cour y a commis pour cest effet, et non en là place de Grève, comme il est porté par son dictarrest, dont je vous envoie copie, afin que vous le fassiez

entendre aux gouverneurs particuliers de vostre charge et aultres nos bons serviteurs, que vous estimerez à propos ; vous asseurant que j'ay regret que ledit duc se soit oublié que d'avoir mérité ce chastiment, mais je devois tel exemple au public et à la seureté de ma personne et conservation de cet Estat à ma postérité.

» Je prie Dieu, monsieur des Diguères, qu'il vous ayt en sa sainte garde ! Escript à Saint-Germain en Laye, ce dernier juillet 1602.

» HENRY. »

Les annales du château neuf sont riches en anecdotes.

Le président Fauchet, auteur des Antiquités françaises et gauloises, se recommandait à la sollicitude du monarque.

Comme ce magistrat était pourvu d'une belle tête et d'une belle barbe, Henri IV crut faire assez pour la gloire de l'écrivain, en plaçant son image en bronze dans les jardins de Saint-Germain, sous la forme d'un fleuve et en la lui montrant.

Le président avait sans doute éprouvé, comme au temps d'Homère, que la gloire ne nourrit pas l'homme de lettres, il quitta l'hôte royal en lui décochant ce trait de Parthe :

« J'ai trouvé dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le salaire.
Le Roi, de bronze m'a fait faire,
Tant il est courtois et humain.
S'il pouvait aussi bien de faim
Me garantir que mon image,
Ah ! que j'aurais fait bon voyage !
J'y retournerais dès demain.
Viens, Salluste, Tacite, et toi
Qui as tant honoré Padoue,
Venez ici faire la moue
En quelque coin ainsi que moi. »

Bon prince autant qu'homme d'esprit, Henri IV riposta à cette boutade par une pension de 600 écus, et le titre d'historiographe de France.

Encore une aventure ; on ne la lira pas sans intérêt. Il s'agit d'un incident qui mit en danger les jours de Henri IV et de la Reine.

Nous en empruntons le récit à un petit ouvrage sur ce prince : Les amours du grand, Alcandre, attribué à mademoiselle de Guise, fille du Balafre et de Catherine de Clèves.

« Il se présenta une occasion qui causa bien du bruit, et véritablement fut étrange. Ce fut que le roi et la reine étant allés à Saint-Germain, leur carrosse, en entrant dans le bac de Neuilly, versa dans la rivière. Ils n'avaient alors avec eux que le duc de Montpensier et la princesse de Conti. Le roi ni le duc de Montpensier ne furent point mouillés, ayant assez à temps sauté par dessus la portière ; mais les dames burent un peu sans soif et coururent fortune. Quelques jours après, le roi étant allé voir la marquise de Verneuil, elle lui dit combien elle avait été en peine pour lui en cette chute ; mais que si elle y eût été, le voyant sauvé, elle n'eût pu s'empêcher de crier : La reine boit ! »

C'était légèrement impertinent. Le journal de l'Étoile ajoute :

« Cet accident guérit le roi d'un grand mal de dents qu'il avait, dont le danger étant passé, il s'en gaussa, disant que jamais il n'y avait trouvé meilleure recette. Au reste, qu'il avait mangé trop salé à dîner, et qu'on avait voulu le faire boire après. »

Cet événement décida la construction d'un pont à Neuilly. Ce monument ne dura que trente-cinq ans et fut remplacé par le magnifique pont que l'on voit aujourd'hui, et dont la longueur est de 250 mètres. Il fut inauguré avec solennité par le roi Louis XV, qui le franchit le premier dans sa voiture.

Les splendeurs du château neuf éclairèrent à peine trois règnes ; elles dataient du commencement du dix-septième siècle. En 1660, une des terrasses qui soutenaient les jardins s'écroula, et entraîna dans sa ruine un Mercure monumental de bronze qui trônait, soutenu par quatre dauphins, au centre d'un bassin de marbre jaspé. Ce groupe, originaire de Florence, fut transporté à Versailles.

L'agrandissement du vieux château, par Louis XIV, Versailles ensuite, décidèrent la perte du château neuf.

Abandonné pour d'autres grandeurs, il tomba dans un délabrement complet. L'excès de sa beauté fut une des causes de sa décadence.

L'infiltration des eaux destinées à l'ornement de ce gracieux amphithéâtre de terrasses et de jardins le conduisit à un dépérissement précoce.

En 1776, le comte d'Artois, auquel il fut cédé, le fit démolir pour le reconstruire sur de nouveaux plans. Le moment était mal choisi ; on détruisait alors, l'entreprise avorta.

Aujourd'hui, il ne survit à l'œuvre d'Henri IV que les deux pavillons dont il a été parlé plus haut, avec quelques vestiges défigurés de ces belles façades — la huitième merveille du monde — sit transit gloria mundi !

De la route grimpante qui mène du Pecq à Saint-Germain, on voit une portion de ces terrasses à arcades, qui peut donner une idée de l'aspect grandiose qui résultait de leur ensemble.

Le pavillon, dit d'Henri IV, devenu un restaurant, soutient sa physionomie primitive. C'était la chapelle du château. Sous cette construction se trouve encore, accessible au visiteur, mais fort endommagée toutefois, une des belles grottes ou rocailles décrites par Duchesne,

Elle est de forme octogone, avec pans à colonnades. Sa voûte, fort remarquable, est richement sculptée. Encadrées dans l'ornementation, des jeunes femmes vêtues à l'antique, portent des fleurs et des fruits. L'eau jaillissait de son centre en gerbes ou en pluie fine, ainsi que l'indique un bassin que l'on a fermé. Malgré son délabrement, cette grotte est encore d'une beauté assez étrange pour mériter la curiosité du voyageur ou l'attention de l'archéologue.

VI

LE CHATEAU SOUS LOUIS XIII ET LOUIS XIV.

Élevé sous les ombrages du château neuf, Louis XIII y termina ses jours.

Ce prince ne s'occupa du vieux château que pour en modifier la chapelle. Mais ce fut une modification malheureuse, et dont l'architecte qui l'exécuta ne dut pas tirer grand honneur.

Au temps de saint Louis, on descendait dans le sanctuaire par une seule marche. Sous François 1^{er}, l'exhaussement du sol environnant obligea d'en construire sept. Cette différence de niveau déplut à Louis XIII. Il établit une communication de plain-pied avec la cour, en élevant le sol de la chapelle, disposition qui troubla l'harmonie générale, altéra les proportions, ce que ne compensait pas l'avantage médiocre d'une entrée plus commode.

M. E. Millet a déblayé ce dallage pour restituer à l'édifice son développement intérieur. Sous la pierre, il a rencontré l'arcature inférieure du monument avec ses colonnettes, les piles qui séparaient les travées, le fleuron du couronnement du pignon principal et d'autres débris en grand nombre. Ces fragments, contemporains de saint Louis, étaient mélangés avec d'autres fragments de l'époque de François I^{er} : balustres, gargouilles et couronnes royales. La surélévation exigée par Louis XIII s'était, produite au moyen de cette agrégation d'éléments hétérogènes.

Ce prince ne recula pas devant une mutilation plus regrettable encore : ce fut la destruction des belles croisées rectangulaires semblables à celles de la cour et illuminées par les feux du midi. Elles furent sacrifiées pour continuer le passage couvert qui contourne le premier étage du château.

Louis XIII orna l'intérieur de la chapelle avec opulence. Il y construisit une tribune royale, répandit l'or sur les murailles ; les revêtit de peintures estimées, dues au pinceau d'Aubin Voüet, et plaça au-dessus du maître-autel la Cène de Nicolas Poussin, devenue une des toiles les plus précieuses du Louvre. Cette richesse d'ornementation était-elle de bon goût malgré sa valeur artistique ? N'enlevait-elle pas à l'édifice sacré son caractère, en

interrompant la régularité de ses lignes et en déguisant la sévérité de sa forme gothique ?

Louis XIV naquit au château neuf, le 5 septembre 1638. Il y fut ondoyé le même jour, par l'évêque de Meaux, à la chapelle. Quatre années plus tard, il fut baptisé dans la chapelle du vieux château.

A l'issue de la cérémonie, son père, Louis XIII, dont l'agonie commençait, le reçut près de lui et lui demanda quel nom on lui avait donné. — Je m'appelle Louis XIV, dit l'enfant ; réponse caractéristique où perce le sentiment de la puissance royale, qui lui fera dire bientôt : « L'État, c'est moi. »

Le roi moribond, prit, dit-on, un peu d'humeur de cette réponse et répartit : « Pas encore ! mon fils. » Puis, revenant sur cette impression, il ajouta : — « Mais ce sera peut-être bientôt, si-c'est la volonté de Dieu. » Il expira quelques jours après, le 14 mai 1643.

Dès qu'il eut rendu l'âme, son fils, âgé de quatre ans et huit mois, fut proclamé roi de France, dans le vieux château, avec le cérémonial usité à la Cour.

Il passa à Saint-Germain les premières années de son enfance, et fut contraint à quitter cette résidence pendant les troubles de la Fronde.

On offrit alors le château neuf, comme habitation, à Henriette d'Angleterre, veuve de Charles I^{er}, fille infortunée de Henri IV et de Marie de Médicis, et qui, au Louvre, gardait le lit pendant l'hiver, faute de bois.

Les appartements du château furent démeublés, et on les laissa dans un tel état de nudité, que pendant les mêmes troubles, la Cour s'étant vue contrainte de fuir Paris et de se réfugier à Saint-Germain, on n'y trouva que trois lits dans les résidences royales. Madame de Motteville raconte en ses Mémoires que cette invasion brusque et inattendue y fit renchérir la paille. On en garnit les planchers pour les personnes de la suite, on congédia les pages de la chambre, faute de logement, et c'est à peine si l'on put ménager à la Reine mère et au jeune Roi, un gîte décent.

Ce fut à cette époque, en 1649, que ce prince data de Saint-Germain, les lettres de protection qu'il accordait aux Maronites.

En 1652, lorsque la fin des discordes civiles permit à la Cour de revenir en paix dans la capitale, Louis XIV séjourna souvent à Saint-Germain, habitant tour à tour l'un ou l'autre des châteaux dont les appartements avaient été remis dans un état digne d'une hospitalité royale.

Cependant le château neuf se lézardait. Déjà en 1649, une des rampes s'était écroulée. Édifié avec rapidité sur le faite d'une hauteur peu solide en raison de la déclivité, il n'offrait plus, à ses habitants, une solidité suffisante et dut être abandonné pour le vieux château.

Un jour, Louis XIV, dont la Cour s'augmentait par la création de la maison militaire et celle d'une quantité de charges nouvelles, se trouva trop à l'étroit dans la demeure de ses pères, et en ordonna le développement.

Colbert confia cette mission à Mansard, dont la réputation commençait à poindre.

Mieux eût valu, à l'exemple de Fontainebleau, élever un deuxième château aux côtes de l'ancien, en lui imprimant ou non, le caractère de la première œuvre.

On eût pu encore développer l'édifice au moyen d'ailes symétriques qui eussent embrassé une nouvelle cour du côté de la forêt ; l'espace ne manquait pas : ni l'un ni l'autre de ces projets ne furent adoptés, et l'on se demande comment un architecte, auquel la postérité doit tant de belles œuvres, déguisa avec si peu de goût la délicate création de François I^{er}.

Pour avoir détruit l'originalité du monument sans la remplacer, il faut supposer que Mansard n'eut pas le choix des moyens.

Voici en effet sa décision. Il abattit les élégantes tourelles qui arrondissaient les angles des hautes murailles, à l'exception du donjon, qui resta à peu près intact, et enveloppa ces angles dans cinq énormes pavillons assez semblables à des bastions. Les façades, si bien découvertes pour ne rien perdre des beautés du site, disparurent en partie sous cette informe maçonnerie qui projetait de grandes ombres sur ses environs et noyait les appartements dans une demi-obscurité.

Il fallut sacrifier, pour arriver à l'intérieur des pavillons, de vastes salles qui leur servirent de vestibules, en sorte que l'espace gagné fut loin d'être considérable. C'est en vain que, par la combinaison de la brique et de la pierre, on s'efforça d'accommoder ces appendices puînés au style italien du monument primitif ; on ne réussit qu'à dénaturer un ensemble coquet, à l'écraser, sous cette quintuple masse et à rétrécir la perspective dans un arc de cercle borné.

Le passage couvert qui contournait le château disparut pour faire place à un balcon de fer, dont les supports, seuls, étaient remarquables par le travail de la serrurerie.

Un écrivain du nom de Lelaboureur, ami de madame de Scudéry, lui raconte dans un opuscule de 1669 intitulé : la Promenade de Saint-Germain en Laye, que depuis deux ans on y a construit, par ordre de Colbert, un magnifique balcon le long des appartements du roi et de la reine, du côté qui regarde le nord.

« Toute la Cour, dit-il, donne le nom de terrasse à ce balcon, et, en effet, il est assez large pour qu'on l'appelle ainsi. M. Lebrun, avec qui nous avions fait la partie, nous mena d'abord sur cette terrasse. La compagnie fut surprise et charmée d'une vue si accomplie, il n'y eut personne qui ne s'imaginât être transporté, dans l'ancienne Assyrie ou dans l'ancienne Égypte par la machine de quelque songe, et se trouvât dans ces jardins suspendus dont on fait tant de bruit. »

Cette fameuse terrasse et son balcon avec ses supports ouvragés ont disparu dans la reconstruction de la nouvelle façade.

Mansard fit élargir et creuser les fossés pour recevoir la maçonnerie de ses pavillons. Les terres qu'on en tira élevèrent le sol d'environ trois pieds du côté du parterre : On les maintint par un mur de soutènement. Le pont-levis et le pont couvert disparurent. L'entrée d'honneur, en face des bâtiments de service, ne présentant pas l'espace suffisant pour la circulation et le développement du cortège, une autre porte fut ouverte entre les deux pavillons de la façade de l'est. Des gravures de l'époque y représentent le défilé des carrosses du Roi à travers une double haie de Suisses et de Gardes-Françaises, dont les rangs s'élargissent en éventail.

Des modifications successives ont altéré la physionomie de cette entrée, que l'on mura alors que le château fut attribué à la justice militaire. Néanmoins, on voit encore, au-dessus de la porte, deux Victoires du dix-septième siècle, soutenant la couronne royale au-dessus de l'écusson de France.

Le pavillon nord-ouest reçut le campanile de l'horloge. Renversé en 1683 par le feu du ciel, il fut rétabli et recouvert en plomb. Ce point culminant fut choisi par Cassini pour ses observations astronomiques.

En même temps que Louis XIV agrandissait ainsi le château, il y créait ou développait les dépendances : le manège, l'hôtel du Maine, le chenil, le jeu de paume, l'orangerie, la surintendance, les écuries et l'hôtel extraordinaire des guerres.

Il faisait donner aussi les plus grands soins à la forêt, dans laquelle on dessina, par ses ordres, les belles percées qui conduisent au parterre, et où

on construisit le château du Val, à l'extrémité de la grande terrasse. De magnifiques jardins enveloppent cette demeure princière qui, noyée dans les grands arbres de la forêt, n'a rien perdu de son éclat primitif.

D'après un manuscrit du temps de Louis XIV, reproduit par Dulaure, le montant des dépenses faites aux châteaux de Saint-Germain et du Val, de 1664 à 1690, c'est-à-dire dans un intervalle de vingt-sept années, s'élève à 6,455,561 livres et dix-huit sols.

De 1675 à 1682, période de transformation du château par Mansard, il fut dépensé 2,700,000 livres aux constructions ou embellissements. Ce fut en 1680 et 1682 que l'impulsion la plus vive fut donnée aux travaux, car en chacune de ces années le château coûta plus de 600,000 livres.

Un fait assez caractéristique, c'est qu'à peine réparé et modifié, il fut abandonné par Louis XIV. Le monarque rêvait d'autres splendeurs, et Versailles sortit d'un marais. Mansard y fut plus heureux qu'à Saint-Germain.

Saint-Simon apprécie en ces termes cette désertion : « Saint-Germain, lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'immense plain-pied d'une forêt toute joignante, unique encore par la beauté de ses arbres, de son terrain, de sa situation, l'avantage et la facilité des eaux de source sur cette élévation, les agréments admirables des jardins, les hauteurs des terrasses qui, les unes sur les autres, pouvaient aisément se conduire dans toute l'étendue qu'on aurait voulu, les charmes et les commodités de la Seine, enfin une ville toute faite et que la position entretenait par elle-même, le roi l'abandonna pour Versailles, le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux. »

Lorsque Mansard réédifiait le vieux château, Lenôtre entreprenait la restauration des jardins. En 1676, il éleva cette admirable terrasse qui commence au pavillon Henri IV et va se perdre dans la forêt en longeant les futaies sur une étendue de 2,400 mètres. Elle doit à la magnificence de son panorama sa réputation européenne.

François I^{er} avait songé au point de vue en abattant autour du château les arbres qui le masquaient. Au nord, un jardin les remplaça. Lenôtre substitua à de modestes plates-bandes une ingénieuse combinaison de pierres et d'arbustes, de buis taillés, de bassins et de fleurs, et créa un parterre enchanteur, comme on n'en voit qu'à Versailles.

La façade du château s'harmonisa avec ces plantations. Un perron de 80 pieds de large régnait sur toute la largeur du jardin et permettait d'y

descendre. En face et à la place de la grille qui fait face aux Loges, régnait un autre perron de 150 pieds de long, surmonté de deux autres perrons de 20 pieds chacun.

La cour des offices ou des cuisines formait, d'après un plan de 1702, un rectangle assez bien dessiné par la place actuelle en face du château. Le fossé de la façade ouest complétait le quatrième côté du rectangle. Les bâtiments de cette cour, démolis en 1682, avaient été rebâti à neuf à l'époque de Louis XIV. Ils contenaient encore les corps-de-garde, les logements des officiers du service du Roi, ainsi qu'une partie de l'administration royale.

De la cour on communiquait, par un passage voûté, à la surintendance du château, située dans le voisinage de la gare actuelle, ainsi qu'avec l'église paroissiale, qui a été depuis l'objet d'agrandissements considérables.

Sur la place de l'église se dressait une pyramide, avec fontaine flanquée de quatre dauphins à sa base, et érigée pour consacrer le souvenir de la naissance de Charles IX au vieux château. La pyramide, surmontée d'un globe revêtu de la couronne royale, portait les armes et les chiffres du Roi. Elle occupait le centre d'un vaste bassin auquel on accédait par trois marches.

Lors du baptême de Charles IX, l'eau de la fontaine se changea en vin qui emplit le bassin de pierre de ses flots vermeils, et cette largesse princière se renouvelait à la naissance de tous les Enfants de France.

Isaac Sylvestre nous a conservé le dessin de cette pyramide, d'un style correct et achevé. Sa destruction fut une véritable perte pour l'archéologie.

De l'autre côté de ces constructions se développait la ville, déjà importante. Elle renfermait, soit épars dans des jardins, soit attenant entre eux, les hôtels des seigneurs de la Cour. Quelques-unes de ces habitations existent encore aujourd'hui.

Parmi les hôtels qui figurent sur le plan de 1702, on peut citer l'hôtel d'Aumont, à l'extrémité de la rue de Pontoise, et, près de lui, l'hôtel de Noailles. œuvre de Mansard ; entre cette rue et le parterre, les hôtels de Vendôme, de Lorraine et de La Rochefoucauld, celui-ci devenu mairie de Saint-Germain.

Presqu'à l'extrémité de la rue de Lorraine était l'hôtel de Lorges, et, en descendant cette rue, à droite, ceux de Furstemberg, de Richelieu, de Bouillon ; à gauche, celui de Créqui.

Dans la rue de Pontoise, l'hôtel de Gèvres, de la Chancellerie, où mourut Pierre Séguier ; rue des Bûcherons, celui de Menneville.

Autour de l'église, ceux de Villacerf, d'Effiat et de Turenne, en ce moment hôtel du Prince de Galles.

Dans la rue de la Salle, les hôtels de Condé, de la Motte, de Grasse, de Villeroi, de Chaulnes ; rue des Écuyers, ceux d'Auvergne et d'Avary.

Le Jeu de Paume est devenu la salle de spectacle, restaurée par Alexandre Dumas ; à sa droite, se trouvait la maison du contrôleur, à gauche le bâtiment du chenil.

En face du Jeu de Paume, l'hôtel de Lauzun, et, en descendant la rue de la Verrerie, les hôtels de Saint-Aignan, de la Feuillade, de Montansier, de Luxembourg, de Seignelay, de Conti, et enfin celui du Maine, qui a été absorbé par le quartier de cavalerie.

Dans la rue aux Vaches, aujourd'hui rue Saint-Thomas, s'élevaient les hôtels de Duras et de Soissons ; dans la rue de Poissy, la maison de la Charité, qui n'a pas changé de destination ; dans la rue de Pologne, l'hôtel d'Aligre ; et rue des Ursulines, les hôtels de Louvois, de Saint-Pouange et de Barbézieux, actuellement couvent de la Nativité.

Saint-Germain possédait, en outre, deux maisons religieuses ; l'une était un couvent des Récollets, l'autre un couvent d'Ursulines, dans la rue de ce nom. Ce dernier fondé par Mme de Montespan, en 1681.

La réunion de ces maisons aristocratiques, dans une ville encore peu importante, était la conséquence naturelle et obligée des séjours fréquents des souverains à Saint-Germain en Laye, depuis surtout qu'Henri IV avait témoigné d'une prédilection particulière pour ce site favorisé.

Ainsi, la Cour y ramenait ses dignitaires, ses hôtes, et ses familiers. Elle y entraînait l'élite des femmes belles et spirituelles qui faisaient l'ornement de ses fêtes, comme le raconte Mme de Sévigné, l'une des privilégiées de cette villégiature enviable au temps de la jeunesse de Louis XIV.

L'architecte du vieux château avait distribué les appartements privés des rois et des reines dans la situation la plus propre à charmer le regard du maître. Il leur avait consacré la façade du midi, celle qui donne aujourd'hui sur la rue du Château-Neuf. Les traces de cette destination se sont visiblement retrouvées dans la galerie de dégagement et dans les escaliers de service multipliés pour cette retraite et remis au jour par les démolitions récentes.

Des fenêtres de cette façade, aucune construction ne masquait, en ce temps, le magique panorama qui déjà consacrait la célébrité du lieu.

Au premier, plan, la rivière sinueuse enserrait, aux pieds des jardins, la forêt touffue du Vésinet ; à droite émergeaient les. eaux qui baignent Bougival et Port-Marly. les îles plantées de hauts peupliers ; au delà des bois, se développait dans l'espace, la campagne émaillée de village florissants, Fourqueux, Mareil, le château de Marly, dont le faîte ardoisé dominait la futaie, Croissy, Rueil, Nanterre et son vieux clocher, encadrés par la riche parure des coteaux de Louveciennes et de Marly, et par la masse sévère du Mont-Valérien, au sommet duquel se dessinaient le Calvaire et la retraite des Ermites.

Ces bosquets solitaires, ces futaies vierges de l'outrage de la cognée, le fleuve roulant ses ondes tranquilles, cette vaste étendue, sur laquelle planait le silence imposant des grandes solitudes, étaient bien de nature à provoquer le recueillement et à apporter le calme et le repos à des cœurs si souvent agités par les soucis du trône, les tourbillons de ses fêtes et la lourde charge du gouvernement.

La façade de l'est renfermait les salles de réception ; qui étaient le complément des appartements privés, et s'ouvraient sur une magnifique terrasse.

De ce point le tableau était non moins merveilleux. Par delà le Pecq, la Seine et les grands bois, le regard embrassait Montesson, Chatou, Bezons, le monastère d'Argenteuil, au centre de la presqu'île, le château de Maisons ; Carrière et sa forteresse, et ne s'arrêtait qu'à la colline de Montmartre et aux tours carrées de l'abbaye royale de Saint-Denis.

Les salles d'apparat et du trône, les salles à manger de parade se trouvaient dans l'aile du nord, qui avait vue sur les jardins bornés par la forêt, et à laquelle s'offrait, comme perspective, la grande allée qui conduisait au couvent des Loges.

A l'ouest enfin, sur la cour des offices, la galerie des fêtes, appuyée à la chapelle, occupait tout le premier étage. Sous l'œil attentif de François I^{er}, les efforts de l'art italien avaient réussi à y faire oublier, par une décoration magistrale et pleine de séductions, l'absence d'une nature si richement épanouie devant les ailes opposées.

Les étages supérieurs étaient habités par le personnel de la suite des souverains : gentilshommes, pages, dames et demoiselles d'honneur.

Le premier acte du drame passionné dont Mlle de La Vallière fut l'héroïne, eut pour théâtre le château de Saint-Germain. En 1661, elle demeurait, avec les autres filles d'honneur, au deuxième étage de la façade de l'est, et, si l'on en croyait une tradition locale, leur gouvernante se serait vue contrainte de faire griller les fenêtres auxquelles on parvenait par la terrasse.

De François I^{er} à Louis XIV, tout un monde d'élégances et d'illustrations se succéda dans cette riante galerie des Fêtes, d'où les inquiétudes de la ville étaient bannies.

Louis XIV y donnait souvent la comédie. Le 20 janvier 1681, on y représenta, devant la plus noble et la plus brillante des assemblées, un ballet : le Triomphe de l'Amour, où les femmes parurent pour la première fois.

Voici ce que raconte Voltaire au sujet de ces spectacles⁴ :

« Le Roi, qui excellait dans la danse grave, dansa dans les ballets, jusqu'en 1670. Il avait alors trente-six ans. On joua devant lui, à Saint-Germain, la tragédie de Britannicus. Il fut frappé de ces vers :

« Pour toute ambition, pour vertu singulière,
» Il excelle à conduire un char dans la carrière,
» A disputer des prix indignes de ses mains,
» A se donner lui-même en spectacle aux Romains. »

» Dès lors, il ne dansa plus en public, et le poète réforma le monarque. »

Dulaure prête à Louis XIV. une faiblesse dont d'autres historiens se sont faits les complaisants échos, mais qui ne mérite qu'une confiance médiocre.

Il prétend que ce souverain abandonna Saint-Germain par effroi du clocher de Saint-Denis, dont la silhouette se dressait à l'horizon. « Cette résidence, ajoute-t-il, en présentant sans cesse à sa vue le terme de sa gloire et le lieu de son tombeau, l'aurait maintenu dans des idées lugubres et affligeantes. »

Le motif peut paraître ingénieux à ceux qui ne songent qu'à glaner des originalités piquantes dans les champs moissonnés de l'histoire, mais il est puéril et indigne d'un prince qui montra dans le cours de son existence les

sentiments d'un grand cœur et donna les preuves d'une énergie qui le place au-dessus des terreurs de la mort. Comme ceux de sa race, il sut mourir en roi.

S'il délaissa Saint-Germain, c'est que Saint-Germain ne répondait plus à la splendeur du trône et aux aspirations du plus magnifique et du plus prodigue des rois de France.

VII

JACQUES II AU VIEUX CHATEAU DE SAINT-GERMAIN.

Ce fut en 1680 que Louis XIV abandonna le château de Saint-Germain.

Plusieurs années après, en 1689, le fils de l'infortuné Charles I^{er}, Jacques II, roi d'Angleterre, détrôné par son gendre, Guillaume, prince d'Orange et stathouder de Hollande, demanda asile au roi de France, pour lui, sa famille et quelques serviteurs fidèles.

Louis XIV donna pour demeure au dernier des Stuarts qui ait porté la couronne, le château de Saint-Germain, agrandi et restauré par Mansard. Le monarque y reçut lui-même le royal fugitif, ainsi que son épouse, Matie d'Esté, et son fils, le prince de Galles, avec une magnificence dont lui seul alors possédait le secret.

Voici comment madame de Sevigné, qui parle si bien de tout, raconte cette réception princière :

« Le Roi, écrit-elle (10 janvier 1689) fait pour ces majestés anglaises des choses, toutes divines, car n'est-ce point être l'image du Tout-Puissant, que de soutenir un roi chassé, trahi, abandonné comme il l'est ? La belle âme du Roi se plaît à jouer ce grand rôle. Il fut au-devant de la reine avec toute sa Maison et cent carrosses à six chevaux. Quand il aperçut le carrosse du prince de Galles, il descendit et l'embrassa tendrement, puis il courut au-devant de la reine qui était descendue, il la salua, lui parla quelque temps, se mit à sa droite dans son carrosse, lui présenta Monseigneur et Monsieur, qui furent aussi dans le carrosse, et la mena à Saint-Germain ; où elle se trouva toute servie comme la reine, de toutes sortes de hardes, parmi lesquelles était une cassette très-riche avec six mille louis d'or. Le lendemain, le roi d'Angleterre devait arriver, le Roi l'attendait à Saint-Germain, où il arriva tard, parce qu'il venait de Versailles, enfin le Roi alla au bout de la salle des gardes, au-devant de lui ; le roi d'Angleterre se baissa fort, comme s'il eut voulu embrasser ses genoux, le Roi l'en empêcha et l'embrassa à trois ou quatre reprises très-cordialement. Ils se parlèrent bas un quart d'heure ; le Roi lui présenta Monseigneur, Monsieur, les princes du sang et le cardinal de Bonzi ; il le conduisit à l'appartement de la reine, qui eut peine à retenir

ses larmes. Après une conversation de quelques instants, Sa Majesté les mena chez le prince de Galles, où ils furent encore quelque temps à causer et les y laissa, ne voulant point être reconduit, et disant au Roi : « Voici votre maison, quand j'y reviendrai, vous m'en ferez les honneurs, et je vous les ferai quand vous viendrez à Versailles. » Le lendemain, qui était hier, madame la Dauphine y alla et toute la Cour. Je ne sais comme on aura réglé les chaises des princesses, car elles en eurent à la reine d'Espagne ; et la reine mère d'Angleterre était traitée comme fille de France ; je vous manderai ce détail. Le roi envoya dix mille louis d'or au roi d'Angleterre : ce dernier paraît vieilli et fatigué, la reine maigre et des yeux qui ont pleuré, mais beaux et noirs ; un beau teint un peu pâle, la bouche grande, de belles dents, une belle taille et bien de l'esprit, tout cela compose une personne qui plaît fort. »

Cette hospitalité, si complètement royale, était le moindre des services que Louis XIV allait rendre au prince découronné.

En guerre avec l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, la Savoie et presque toute l'Italie, le Roi trouva moyen d'armer, pour Jacques II, treize vaisseaux de premier rang. En allant lui faire ses adieux à Saint-Germain, Louis XIV lui offrit sa cuirasse comme un dernier présent, et lui dit en l'embrassant : « Ce que je peux vous souhaiter de mieux, mon frère, c'est de ne jamais vous revoir. »

Ce vœu ne fut point exaucé. Battu sur terre à la Boyne en Irlande, et sur mer à la Hogue, Jacques II revint la France et Louis XIV, et revint à sa résidence de Saint-Germain, où il conserva une Cour fort modeste.

Il y vivait non-seulement des libéralités du Roi, mais d'une pension de 70,000 livres que lui faisait sa fille Marie, reine d'Angleterre, qui lui avait enlevé la couronne.

Sa dévotion était des plus grandes, ce qui lui valut d'un rimeur du temps le quatrain suivant :

C'est ici que Jacques second,
Sans ministres et sans maîtresse,

Le matin allait à la messe.
EL le soir allait au sermon.

Il résulte d'une pièce tirée des archives du département de l'Oise et citée par M. J.-J. Champellion Figeac, dans son livre sur le palais de Fontainebleau, qu'en 1790. Louis XIV invita les hôtes royaux à venir faire une excursion dans cette résidence. Il donna aux exilés l'appartement des reines pour habitation, les combla de prévenances et mit à leur disposition les officiers, les gardes et le service de sa propre Maison.

Ce séjour dura du 11 au 18 octobre. Les mêmes documents font connaître qu'il ne fut pas possible de loger au château de Fontainebleau, toute la suite du roi d'Angleterre, et entrent dans quelques détails sur cette suite, pour laquelle il fallut louer des meubles aux tapissiers du Roi.

Ainsi, le sieur Rossignol loua à M. de Roisin, garçon du garde-meuble du Roi, 23 matelas de laine à 3 sols chacun par jour, 18 couvertures de laine blanche à 2 sols, et d'autres meubles.

Un sieur Bertheleville fournit, pour le même objet, 4 bois de lit, 20 matelas, 8 traversins, etc., au prix de 57 livres 12 sols le tout.

On indemnisa ainsi qu'il suit les bourgeois de la ville qui logèrent le reste de la suite du roi d'Angleterre ;

M. d'Aubencourt reçut 5 livres 5 sols, pour un des cuisiniers de la bouche du Roi ; M. Gitton, 10 livres 10 sols, pour un gentilhomme de la Chambre et ses deux valets ; Madame veuve Mortillon, 10 livres 10 sols, pour le chirurgien et le barbier ; Marie Leroi, 31 livres 10 sols, pour deux écuyers et un page, avec leurs valets ; M. Hue, 31 livres 10 sols, pour logement de M. de Neuville, gentilhomme de la Chambre, son chasseur et son porte-arquebuse, avec leurs valets.

Léon Gozlan, dans le Médecin du Pecq, raconte un épisode qui se passa dans la cour du château de Saint-Germain et qui fait autant d'honneur au roi déchu, qu'au petit nombre de serviteurs qui restèrent jusqu'à la mort fidèles au malheur.

« Cent cinquante gentilshommes, dit-il, avaient suivi le Roi dans l'exil. Entretenus aux frais de Louis XIV, ils allèrent vivre humblement dans quelques villes du nord de la France. Malheureusement les trésors de leur bienfaiteur n'étaient pas aussi inépuisables que sa magnanimité : ses

richesses furent taries par mille causes désastreuses, et alors il fallut retirer les pensions aux gentilshommes écossais.

» Jacques II, leur roi, les soutint tant qu'il put, mais ses ressources étaient si bornées ! Quand on fait l'aumône avec l'aumône qu'on reçoit, on double sa misère sans beaucoup soulager celle d'autrui. L'assistance fut bientôt insuffisante ; les gentilshommes essayèrent alors de prendre des états qui les aidassent à vivre dans l'exil. On vit des Fitz-James, des Dillon, manier le rabot et frapper l'enclume, les yeux tournés vers Saint-Germain où le Roi gémissait de leur misère.

» Après avoir vécu du pain de leur sueur, l'idée désespérée leur vint de demander du service dans les armées de Louis XIV. Bons officiers, ils seraient bon soldats ; la peine les avait endurcis. Ils offraient des bras forts, des cœurs éprouvés, des dévouements inflexibles. Humblement, ils demandèrent à leur Roi la permission d'être simples soldats sous les drapeaux de la France. Au temps de Charles VIII, et depuis ce roi, leurs compatriotes n'avaient pas rougi de solliciter de semblables enrôlements. Jacques soupira et obtint de Louis XIV ce que les gentilshommes écossais désiraient.

» Tristes et heureux, ils se rendirent tous les cent cinquante à Saint-Germain, sous l'uniforme français inusité pour eux.

» Quand ils eurent nommé eux-mêmes leurs officiers, ils voulurent être passés en revue par leur infortuné roi, qui ignorait jusqu'à quel point ses braves serviteurs avaient mis à exécution leur projet. Un jour qu'il se disposait à aller à la chasse, unique distraction à son vaste ennui, il aperçoit, en traversant la cour du château, un bataillon rangé sur son passage. — Quels sont ces hommes ? s'informe le Roi. — Sire, ce sont vos braves gentilshommes écossais, venus pour vous dire adieu ; ils désirent que vous les passiez en revue et que vous les bénissiez.

» Le Roi sentit les larmes lui monter dans les yeux et se retira dans ses appartements pour contremander la chasse et pour pleurer. Et alors l'air national d'Écosse retentit sous les croisées, le vieil air de la guerre, celui qui émeut, qui enflamme et qu'on n'entend jamais sans se souvenir qu'on a été brave, qu'on a été jeune et qu'on a aimé.

» Le Roi descendit dans la cour ; il était pâle, ses jambes tremblaient et des larmes ruisselaient le long de l'habit noir qu'il avait revêtu. Il dit à ces braves jeunes gens : « Messieurs, mes propres infortunes me touchent moins que les vôtres. Je ne saurais exprimer combien il m'est pénible de

voir tant de braves et dignes gentilshommes descendus au rang de simples soldats. S'il plaît jamais à Dieu de me rétablir sur le trône, il est impossible que je puisse oublier vos services et vos souffrances. D'après vos désirs, vous allez entreprendre une longue route ; j'ai pris soin que vous soyez pourvus d'argent. de souliers, de bas et de tout ce qui peut vous être nécessaire. Craignez Dieu, aimez-vous les uns les autres. Faites-moi connaître directement vos besoins, et soyez assurés que vous trouverez en moi votre roi et votre père. »

» Ensuite Jacques II passa dans les rangs de ses Écossais, s'arrêta devant chacun d'eux, leur renouvela ses promesses, écrivit leurs noms, salua le drapeau, et les mains étendues sur eux, il s'écria : Partez mes enfants, votre roi vous bénit.

» Accablé sous l'émotion, Jacques II se retira en silence. Tout à coup, il s'arrêta de nouveau ; peut-être n'a-t-il pas tout dit à ses vieux serviteurs. Il revient sur ses pas, s'incline jusqu'à terre et de longs torrents de larmes coulent de ses yeux. Voilà ce qu'il avait à leur dire. Ses gentilshommes, le cœur brisé, se mirent à genoux et se recueillirent, Ils se relevèrent ensuite, fiers et beaux de leur fierté, et défilèrent une dernière fois devant leur souverain. »

Jacques II mourut au château de Saint-Germain le 16 septembre 1701. Son corps fut transporté à Paris et déposé chez les Bénédictins anglais qui avaient une abbaye dans la rue Saint-Jacques.

Une de ses filles et la reine Marie d'Esté, sa femme, moururent également au château, la première en 1712. la seconde le 2 mai 1718.

Au commencement de ce siècle, la dynastie régnante d'Angleterre songea à rendre hommage à la mémoire de Jacques II. Un monument lui fut élevé dans l'église paroissiale de Saint-Germain, en face du château, par les soins du prince-régent d'Angleterre, depuis roi, sous le nom de Georges IV.

Ce monument, en marbre blanc, d'un style sobre, mais digne, est situé dans la première chapelle de droite, en entrant dans l'Eglise. Une colonnade, surmontée d'un fronton, encadre l'inscription commémorative au-dessus de laquelle se détachent en relief les armes de la Grande-Bretagne.

Le fond de la chapelle est parsemé des attributs héraldiques de la couronne d'Angleterre, le lion, la licorne, le J couronné, le blason royal. A la voûte, une belle peinture représente saint Georges.

Voici l'inscription principale :

FERALE QUIQUIS HOC MONUMENTUM SUSPICIS
RERUM HUMANARUM VICES MEDITARI
MAGNUS IN PROSPERIS IN ADVERSIS MAJOR
JACOBUS II ANGLORUM REX
INSIGNIS ÆRUMNAS DOLENDAQUE NIMIUM FATA
PIO PLACIDOQUE OBITU EXSOLVIT IN HAC URBE
DIE XVI SEPTEMBRIS ANNI 1701
ET NOBILIORES QUÆDAM CORPORIS EJUS PARTES
HIC RECONDITÆ ASSERVANTUR

Dans le soubassement sont sculptées deux urnes cinéraires. A droite de la première, on lit :

VERUM LAUS FIDEI AC MORUM HAUD PERITURA
MANEBIT
TU QUOQUE SUMME DEUS REGEM QUEM REGNIS
HOSPES
INFAUSTUM EXCEPIT TECUM REGNARE JUBEBIS

A gauche de la deuxième :

QUI PRIUS GESTABAT FRONTE CORONAM
EXIGUA NUNC PULVEREUS REQUISCET IN URNA
QUID SOLIUM QUID ET ALTA JUVANT
TERIT OMNIA LETHUM

VIII

LE CHATEAU DEPUIS LA MORT DE JACQUES II JUSQU'EN 1860.

Malgré les libéralités de Louis XIV, qui permirent à Jacques II de soutenir le luxe d'une Cour princière, on peut faire dater du séjour du roi d'Angleterre à Saint-Germain le commencement de la langueur et de la décadence du château.

Ce favori disgracié descendit du faîte de la grandeur aux échelons les plus bas des misères humaines. Il eut pour dernière destination d'abriter les douleurs et le repentir du condamné.

Nous allons le suivre brièvement dans ses tristes vicissitudes.

Jusqu'au jour de la Révolution, la royauté se borna à prévenir la ruine des bâtiments dépossédés de leurs hôtes.

La chapelle, en 1787, brillait encore par sa splendeur. Voilà ce qu'en disait à cette époque, J. A. Dulaure, dans la Nouvelle description des Environs de Paris :

« La chapelle est située dans la partie du château qui est en face du midi ; elle renferme ce que la ville de Saint-Germain a de plus rare, et ce qui doit le plus piquer les amateurs des beaux-arts.

» La voûte de cette chapelle est ornée de peintures à fresques, à la vérité un peu dégradées, mais qui ne doivent pas moins fixer les regards des curieux à cause des hommes célèbres qui en sont les auteurs. Le Brun a fourni les dessins de la plus grande partie de cette voûte ; Vouët en a fait plusieurs autres et les a peints presque tous, excepté quelques cartouches et médaillons, qui sont du célèbre Lesueur.

» Dans la nef, on voit deux grands tableaux de Roselli ; celui qui est sous l'orgue représente Judith rentrant à Béthulie, après avoir coupé la tête à Holopherne ; l'autre, en face de la porte d'entrée, offre le roi David qui vient de couper la tête à Goliath.

» Le buffet d'orgue, commencé, dit-on, sous Henri II et fini sous Charles IX, est décoré de colonnes composites cannelées ; l'ensemble est plein

d'harmonie, le dessin en est pur, agréable et ne ressemble guère à la manière détaillée de ce temps-là.

» Dans la chapelle qui est à gauche en entrant dans le chœur, est un tableau de Stella ; il représente l'éducation de la Vierge.

» Le tableau qui est en face offre saint Louis faisant l'aumône. Ce tableau est d'un bon maître, mais il est inconnu.

» Le maître-autel est décoré de colonnes composites dont les fûts sont d'un très-beau marbre noir, les bases et les chapiteaux de marbre blanc. Ces colonnes, d'une très-grande proportion, ressemblent à celles dont le cardinal Mazarin fit présent aux Jacobins de la rue Saint-Jacques.

» Le tableau du maître-autel représente la Cène ; il est peint par le Poussin ; nommer ce grand maître, c'est faire l'éloge de son ouvrage. Ce beau tableau doit être transporté dans le muséum du Louvre.

» Au-dessus de ce tableau, dans une attique, est une Sainte-Trinité peinte par Vouët. Aux deux côtés sont deux anges en stuc, grands comme nature, tenant les armes de France ; leurs attitudes sont très-gracieuses. On les regarde comme un des beaux ouvrages de Sarrazin.

» Dans la sacristie, on voit deux tableaux de moyenne grandeur, au milieu desquels est placé un crucifix d'ivoire. Celui qui est à gauche représente une Vierge donnant à têter à son enfant ; un autre enfant souffle le feu d'un réchaud sur lequel est placé un vase de bouillie. Les figures de la Vierge et de l'enfant Jésus sont pleines de noblesse et de grâce, tout est peint avec la plus grande vérité. C'est un ouvrage du Corrège.

» Le tableau qui fait pendant est une Mère de pitié. Cet ouvrage, plein d'expression, est d'Annibal Carrache.

» Le Christ d'ivoire est, dit-on, de Michel-Ange. Quoique très-beau, on peut douter qu'il soit de ce grand maître. Ces trois précieux morceaux ont été donnés par le cardinal Mazarin. »

De toutes ces richesses, il n'existe plus que quelques fragments de peinture aux voûtes de l'édifice. Devenus propriété nationale pendant la Révolution, les tableaux et objets d'art de la chapelle ont eu des destinées diverses. Quelques-uns des tableaux ont été sauvés, et figurent dans nos musées.

En 1793, on convertit le château en prison provisoire pour les suspects. Le Comité du salut public de Paris examina si la cour même de l'antique palais de, nos rois ne conviendrait pas à l'emplacement d'une guillotine,

afin d'éviter les frais de transport des victimes et d'accélérer l'exécution des sentences.

Le 9 thermidor paralysa l'effet de cette sollicitude touchante pour les intérêts du trésor et les arrêts de la justice, et le bourreau n'eut pas le loisir de souiller cet asile.

L'année suivante, on décréta le morcellement du parterre. Quelques parcelles de terrain furent soumissionnées et livrées à la charrue. Le bonheur d'une telle idée, ingénieuse au point de priver les habitants de leur unique promenade, ne fut pas apprécié par le Conseil général de la commune. Il eut le mauvais goût de crier à la profanation, et fut assez puissant pour l'arrêter.

Le fisc se dédommagea sur les bâtiments du château, et les mit en location.

En 1798, la ville de Saint-Germain fut classée au nombre des places de guerre de la République, et le château reçut une garnison de vétérans.

Un arrêté du Premier Consul y ordonna, en 1803, l'établissement d'un hôpital pour le traitement des maladies contagieuses. Cette mesure n'eut pas de suite devant l'opposition unanime de la population.

Le 8 mars 1809, un décret impérial y organisa l'école de cavalerie dont la chute accompagna celle de l'Empire.

En 1815, le château, qui avait servi d'ambulance au moment de l'invasion, fut occupé par un corps de troupes de 10,000 Anglais, qui trouvèrent moyen de s'y loger.

Sous la Restauration, le Roi assigna Saint-Germain comme résidence à deux compagnies de ses gardes du corps, celle de Gramont et celle de Luxembourg. On caserna la première dans le château ; la deuxième d'abord dispersée en ville, fut ensuite concentrée dans un bâtiment construit pour elle, en 1823, par le génie militaire de la Maison du Roi, et qui sert aujourd'hui de caserne d'infanterie. Le 11 juillet 1816, le duc de Gramont posa la première pierre du manège actuel, vaste édifice, dont la charpente est construite à la manière de Philibert Delorme.

En 1826, la chapelle, dévastée par le vandalisme révolutionnaire, reçut une sorte de restauration assez décente pour qu'on pût y célébrer le service divin. Charles X accorda 50,000 francs pour les travaux.

On s'était aussi occupé de l'intérieur du château pour le maintenir eu état. Les murs, les cheminées, les toitures, la cour avaient reçu d'urgentes réparations.

En 1832, le duc d'Orléans, colonel de hussards, et le duc de Nemours, colonel d'un régiment de lanciers en garnison à Saint-Germain, offrirent un bal dans la galerie de Mars.

Depuis le règne de Louis XIV, c'était la première fois qu'un reflet des splendeurs royales illuminait le vieil édifice. Les échos joyeux de la fête retentirent encore sous les arceaux sonores des vastes salles dénudées ; la salamandre de François 1^{er} apparut au feu des girandoles, mais cet éclat des anciens jours vécut ce que vivent les roses.

En 1836, une ordonnance royale de Louis-Philippe établissait un pénitencier militaire dans la demeure de ses ancêtres.

Les chambres des rois, des reines et des dauphins furent divisées en cellules pour y abriter les soldats flétris par le Conseil de guerre.

L'évacuation du pénitencier militaire eut lieu le 10 juillet 1855. Ce fut Napoléon III qui prit sous son égide le palais des Valois et des Bourbons, en le faisant passer dans les attributions de son ministre d'Etat.

IX

LE CHATEAU AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

La restauration du château de Saint-Germain en Lave ne s'accomplit peut-être pas assez rapidement au gré des archéologues, ou même des simples visiteurs jaloux de voir revivre en son ancienne splendeur cette œuvre pure et correcte de l'architecture de la Renaissance. Toutefois, son état actuel suffit pour donner une idée presque exacte de l'aspect de l'édifice alors qu'il fut érigé sous la direction de François I^{er}. La reconstruction est, en effet, parvenue aux deux tiers de sa tâche.

Ce fut en 1862 que Napoléon III ordonna qu'il serait consacré à l'installation d'un musée gallo-romain. Pour remplir ce but, des aménagements spéciaux étaient nécessaires. Une demi-mesure ne parut pas suffisante à l'égard d'un monument ravi depuis longues années à une destination digne de sa royale origine. L'Empereur décréta sa restauration complète le 13 juin de cette même année.

Alors flanqué de cinq pavillons, un à chaque angle, l'édifice était encore tel que nous l'avait légué Mansard.

Deux partis se présentaient à l'architecte : la restauration pure et simple de l'édifice, c'est-à-dire, avec sa lourde exubérance, ou la réédification de l'œuvre de la Renaissance.

Le premier maintenait une amplification bâtarde ; le second était la reproduction exacte d'un travail qui, par son type original et authentique, posait un jalon dans son époque ; il avait en outre l'avantage de dégager les façades et la chapelle.

M. E. Millet n'hésita pas. Il soumit ce deuxième projet à la Commission des monuments historiques qui l'adopta.

Dans peu de temps, Saint-Germain possédera le château de François I^{er}, entièrement relevé par des mains modernes, il est vrai, mais du moins tel qu'il apparut à nos aïeux. Cette physionomie native en fera un monument national et authentique, un souvenir historique d'une haute valeur, un enseignement unique en France pour l'archéologie.

La tâche de l'architecte n'était pas facile. Non-seulement la structure originale de l'édifice avait disparu sous l'étoffe dont Mansard l'avait habillée, mais cette doublure elle-même avait subi de telles mutilations qu'elle était méconnaissable dans certaines de ses parties.

On ne fait pas supporter impunément à un château royal la complexe métamorphose d'une école militaire, d'une caserne et d'une prison. On ne remplace pas, sans une altération inévitable, une salle de gardes par une forge, les chambres à coucher des princes par des cachots, les fossés par des préaux sans ponts. Afin d'augmenter le nombre des cellules du pénitencier, on avait dédoublé les étages ; afin de diminuer les jours, on avait entassé le moellon dans les belles fenêtres à plein-cintre. Pour isoler les prisonniers, on avait exhaussé le mur d'enceinte et supprimé l'entrée royale. On avait, au temps de l'École de cavalerie, substitué à la galerie supérieure qui tombait en ruines, un mur d'appui grossier, et imaginé dans la cour je ne sais quel balcon qui détruisait l'accord des arcs trois fois superposés.

La chapelle de saint Louis, ce charmant vaisseau du treizième siècle, n'avait conservé d'intact que sa voûte et les fenêtres qui prennent jour sur la cour. Mansard avait eu la singulière idée de bâtir un étage sur la toiture pour éviter la solution de continuité entre les terrasses.

Si l'on ajoute à ces désastres les outrages du temps et de la Révolution, les réparations malencontreuses ou inintelligentes, on peut se faire une idée de l'affublement dont un siècle et demi d'abandon, de démolitions ou d'additions successives, sans goût et sans discernement, avait chargé le château.

C'est en ce chaos qu'il fallait apporter la lumière.

Elle brille aujourd'hui, sur les façades réédifiées, d'un éclat qui fait préjuger de son futur resplendissement.

L'architecte a renversé les cinq pavillons de Mansard et nous rend pierre pour pierre les cinq façades et les riantes tourelles de François I^{er}, avec le donjon de Charles V. Il nous rend toutes ces belles fenêtres avec leurs cintres, leurs pilastres, leurs frontons mi-partie pierre, mi-partie-brique, et les arceaux multiples dont la savante superposition est l'honneur de l'édifice.

Il a jeté à terre le balcon en serrurerie de Mansard, remplacé un toit disgracieux par une balustrade circulaire, restitué au monument son élégante ceinture de mâchicoulis et sa couronne de balustres sculptés. Et comme on emprunte au splendide écrin d'une femme opulente le

complément de sa parure de fêtes, il a répandu à profusion, mais avec un goût exquis, sur cet ensemble harmonieux, les détails les plus coquets d'une ornementation d'accord avec l'art et, l'histoire.

L'entrée royale, les ponts sur les fossés reprennent leur place naturelle. Dans la cour, les médaillons aux L entrelacés, moulures en plâtre du règne de Louis XVIII, seront remplis par des peintures sur faïence émaillée, représentant les images des princes et des hommes célèbres qui ont illustré l'âge de la Renaissance.

A l'intérieur des appartements, M. E. Millet relève les hautes cheminées disparues, les lambris effondrés, les arceaux ruinés, il ressuscite les décorations vermoulues et les sculptures ravies par le temps ; il apporte la vie et la lumière à cette masse sombre et déformée qui attendait patiemment son heure.

La chapelle est pour lui surtout l'objet d'une étude spéciale et d'un travail consciencieux. Mais ce n'est pas celle de François I^{er} qu'il offrira bientôt au retour des solennités religieuses, ce sera le sanctuaire vénéré du treizième siècle. De même que la science, avec quelques débris échappés à la corrosion terrestre reconstitue l'être effacé, du globe, de même l'architecte avec les restes précieux du saint édifice, le reconstituera dans son intégrité et le surmontera d'une flèche dans le style du monument.

A ce labeur, l'artiste éminent consacre ses veilles et son talent ; il fait du château de Saint-Germain une œuvre digne de ses premiers et glorieux fondateurs, digne de la postérité, digne enfin du siècle qui rend ce palais à la vérité historique.

Voici l'historique des travaux depuis 1862.

Commencée par le donjon de Charles V, la restauration. était poursuivie du côté nord jusqu'à l'escalier d'honneur qui comporte l'avant-corps formant saillie à l'extérieur sur le parterre. Cinq années furent consacrées à ce travail. En 1867, la portion du monument complètement refaite était meublée et décorée à l'intérieur, et le 12 mai, le souverain inaugura, en personne l'ouverture de la première section du musée gallo-romain.

A la suite de cette solennité, on entama la démolition du deuxième pavillon, celui de l'angle nord-est, en continuant la restauration sur le parterre ; puis on commença celle du corps de logis qui regarde la cité Médicis.

On travaillait activement à cette deuxième façade, et l'architecte procédait à la démolition du deuxième pavillon, appelé le pavillon de Louis

XIV, parce qu'il servait à l'habitation royale, lorsque les travaux furent interrompus par les événements de 1870.

Le château fut alors occupé, d'abord par une ambulance française, puis, par une ambulance allemande établies dans les vastes salles restaurées, mais non encore meublées, qui font suite au musée et qui vont lui être livrées.

Les travaux furent repris dans l'été de 1871, et ce fut le tour de la façade du midi et de l'escalier de service des appartements royaux.

En 1872, cet escalier fut achevé, on compléta la construction des quatre éperons de la façade sud-est, on continua la restauration des contre-forts correspondant sur les cours et la démolition du pavillon Louis XIV ; enfin, on reprit les travaux de transformation de toute l'encoignure qui, à la fin de la saison, étaient accomplis jusqu'à la hauteur des appuis du deuxième étage.

En 1873, on porta le marteau sur le quatrième pavillon, celui du sud, qui enveloppait l'abside de la chapelle, et l'on poursuivit les ouvrages du corps de logis qui a vue sur la rue du château neuf. C'est à ce point que se trouvait, en 1874, l'œuvre de restauration qui, à la fin de l'année, atteignait la chapelle.

Nous avons dit avec quel soin M. E. Millet reconstruira ce joyau architectural à l'aide des découvertes qui lui permettront de produire, avec la plus grande exactitude, les accessoires et les ornements primitifs dont le vaisseau était revêtu.

En sondant le mur appuyé à la salle des fêtes, il a retrouvé, à sa grande satisfaction, cette rosace unique au monde, dont il espérait à peine la conservation, et qui éclairait la chapelle à l'ouest. Enfouie dans la muraille depuis trois cent cinquante ans, elle a conservé toute la délicatesse et toute la richesse de son ornementation. Maintenant qu'elle est dégagée du plâtre qui comblait ses entrelacements, elle devient pour les artistes un sujet d'étonnement, car elle est rectangulaire comme les autres fenêtres de la chapelle et mesure cent mètres carrés de superficie.

Elle restera malheureusement adossée à la muraille ; mais M. É. Millet pense qu'il sera possible de la rappeler à son ancienne magnificence au moyen de vitraux de couleurs, étamés par un procédé nouveau, et réfléchissant la lumière comme une glace.

L'architecte a aussi retrouvé la porte qui, au temps de saint Louis, donnait accès dans le sanctuaire, et qui avait été sacrifiée pour construire l'escalier conduisant à la grande galerie.

Au nombre des solennités historiques et religieuses qui se sont accomplies dans cette enceinte sacrée, il faut citer la remise, faite en 1238 par Baudoin III, empereur de Constantinople, entre les mains de saint Louis, des reliques à l'occasion desquelles fut fondée la Sainte Chapelle de Paris.

Il faut rappeler aussi le mariage de François 1^{er} avec Claude de France ; celui du roi de Navarre avec Marguerite de Valois, et enfin le baptême de Louis XIV.

Le baptême du grand Dauphin, fils de Louis XIV fut célébré dans la cour du château le 24 mars 1668, avec un éclat extraordinaire. Le baptême fut conféré à l'enfant royal par le cardinal Antoine Barbarin. S. S. le pape Clément IX était le parrain ; il fut représenté par le cardinal duc de Vendôme, légat a latere ; la marraine était la reine d'Angleterre, épouse de Charles II, représentée par la comtesse de Conti.

Une très-belle et rare gravure de Hooghe nous a conservé tous les détails de la pompe de cette fête merveilleuse.

La gravure est divisée en deux parties. Celle du bas offre le coup d'œil de la marche du cortège qui se rendit en grande pompe du château neuf au vieux château. Les personnages, dans les costumes d'apparat les plus fastueux, sont groupés dans l'ordre suivant :

Les Clercs de la Chapelle, en tête ;
Puis : Les Aumôniers du Roy ;
Le Chancelier ;
Les Huissiers de la Chaisne ;
Les Conseillers d'Estat ;
Les Maîtres des Requêtes ;
Le Maître des Cérémonies ;
Les Gardes du Prévost de l'Hostel ;
Les Cent-Suisses ;
Les Trompettes de la Chambre ;
Les Gentilshommes servans ;
Les Hérauts d'armes ;
Le Héraut de l'Ordre ;
Le Trésorier de l'ordre du Saint-Esprit ;

Les Chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, suivis de leurs pages soutenant la traîne des manteaux ;

Le comte de Clermont, assisté du sire de Forges ;

Le prince de Conti, assisté du S. de Thury ;

Le duc d'Enghien portant le bassin et l'aiguière, assisté du S. de Briole ;

M. le prince, assisté du S. de Saint-Mars ;

Ces quatre hauts seigneurs étaient de la Maison de Bourbon ;

Vingt Enfants d'honneur ;

Le Dauphin, âgé de sept ans, entre le duc de Créqui et Monsieur qui le tient par la main ;

. Les traînes des manteaux du Dauphin et de Monsieur sont soutenues par le comte du Plessis et le duc de Mercœur ;

La princesse de Conti, le marquis de la Motte et leur suite ;

Le cardinal Légat et ses officiers dans lesquels se trouvent le comte de Saint-Aignan et le marquis de Lanson ;

Mademoiselle, ayant dans sa suite le comte de Saint-Chamont, le duc de la Rochefoucauld, le comte du Plessis ;

Mademoiselle d'Orléans, dans la suite de laquelle on distingue mesdames d'Humières, de Condé, de Guise, d'Enghien avec leurs chevaliers ;

Les autres dames de la Cour ;

Les Évêques ;

Et enfin les gardes du Roy qui ferment la marche.

La partie supérieure de la gravure représente l'intérieur de la cour du vieux château, avec sa nombreuse et brillante assistance au moment où le Dauphin, debout sur les fonts, reçoit le sacrement du baptême.

Cette cour est transformée pour la circonstance avec un luxe de décors éclatants. Les murailles sont tapissées de tentures de soie et de velours aux couleurs et aux armes de France, et des tribunes, richement ornées, ont été ménagées dans le pourtour des contre-forts des deux étages. Un immense vélum semé de fleurs de lis d'or l'abrite presque en entier.

Au fond, un superbe autel resplendissant de lumières, et, de chaque côté, des tribunes, l'une pour la musique de la Chambre, la seconde pour la musique de la Chapelle.

En avant de l'autel, les fonts baptismaux en argent drapés d'un tapis de brocart d'argent. Ils sont surmontés d'un dôme colossal, au-dessus duquel plane un ange tenant d'une main les armes de France et de Navarre, et de

l'autre une épée flamboyante. Au sommet du dôme, quatre dauphins d'argent soutiennent de leurs têtes une grande couronne d'or fermée.

A droite est le balcon où parut le Roi.

Sur des gradins qui descendent en amphithéâtre du premier étage au sol de la cour recouvert de tapis, sont assis les Ambassadeurs, les Conseillers d'État, Maîtres des Requêtes et autres personnages élevés par leurs fonctions dans le Gouvernement.

Sur les grands côtés de la cour, entre les tribunes, on a ménagé, à l'aide de vases et de candélabres d'argent, une éblouissante illumination, qui suit la pente des gradins.

Les enfants d'honneur entourent les fonts baptismaux, la princesse de Condé enlève la coiffe au Dauphin, le prince de Condé lie la serviette, le duc d'Enghien le bassin et l'aiguière ; l'évêque d'Orléans assiste le cardinal officiant, près duquel se tiennent la princesse de Conti et le cardinal duc de Vendôme, pour la marraine et le parrain.

Les tribunes sont remplies par les seigneurs et les dames de la Cour en costumes de cérémonie, les Clercs. de la Chapelle chantent, accompagnés des violes, des basses et des flûtes. De la grande entrée de la cour aux fonts baptismaux, les gardes du prévôt. de l'hôtel, les Cent-Suisses et les gardes du Roi, sous les ordres du chevalier de la Hellière, leur lieutenant, et du S^r de la Serré, enseigne, forment la haie et contiennent la foule des invités qui n'ont pu trouver place dans les tribunes.

Tous ces personnages sont groupés avec ordre. Le spectacle est des plus imposants et tout à fait digne d'un roi qui sut entourer le trône de toutes les grandeurs et de tous les prestiges.

Parmi les autres trouvailles faites encore par M. E. Millet, dans diverses parties du palais, et qui ont un intérêt artistique ou de simple curiosité, nous énumérerons :

Deux gargouilles du temps de saint Louis, qui étaient situées sur un des contre-forts de la façade du nord. Ce sont des figures de chimères, hardies de forme, au col bien attaché, aux griffes fort étudiées, et dont le modelé dénote un sculpteur habile et plein de vigueur.

Une cheminée en marbre, de l'époque de François I^{er}, qui servait de dallage. Elle est finement ciselée et surmontée d'un entablement dorique de la plus grande richesse, avec triglyphes, têtes de victimes et rosaces dans les métopes.

Des jambages de croisées du temps de Charles V, des corniches, des gargouilles, des chapiteaux sculptés avec goût et d'autres ornements, utilisés comme moëllons par les ouvriers de François I^{er}.

En creusant une citerne dans la cour, en 1865, on mit à jour une grande quantité de carreaux émaillés, les uns fleurdelisés, les autres représentant les divers signes du zodiaque. Ces carreaux sont du quatorzième siècle, et bien conservés. Parmi eux, on ramassa une série de tenailles et des dentiers artificiels de la même date, qui paraissaient provenir de l'atelier d'un dentiste qui opérait dans le château.

Enfin, en 1863, en soulevant le carrelage de la salle de Mars ou salle des fêtes, M. E. Millet a recueilli sous l'aire plusieurs affiches de spectacle de 1789.

Voici la teneur de l'une d'elles ⁵ :

Par permission
de Monseigneur le maréchal de Noailles.
Les Comédiens donneront aujourd'hui sept mai 1789
Le Déserteur, opéra
Précédé du Retour de Clitandre, scène lyrique de M. de Valigny,
dans laquelle l'auteur remplira le rôle de Clitandre.
On commencera par les Chasseurs et la Laitière
On prendra 10 sols aux premières loges et orchestre, 21 sols aux
secondes et 20 sols au parterre. On commencera à cinq heures
et demie précises. C'est à la salle des spectacles du Château.

Le prix d'abonnement pour les dames est de 9 livres par
mois pour douze représentations,
celui des hommes est de 15 livres.

Le mardi 24 mai suivant on joua :

Les Étourdis, ou le Mort supposé, comédie en trois actes, suivi de

Blaise et Babel, opéra nouveau en deux actes, musique de M. Dezède, en attendant Azemia ou les Sauvages, opéra-nouveau, et le Pessimiste, ou

l'Homme mécontent de tout, comédie nouvelle.

Deux seules de ces affiches sont intactes et ont été déposées par lui à la bibliothèque de la ville. Elles étaient imprimées d'avance, et le titre du spectacle écrit à la main. Leurs dimensions restreintes, vingt centimètres de long sur quinze de large, indiquent qu'elles étaient employées soit comme programmes à faire circuler, soit comme annonces à appliquer aux murailles.

Les dépenses qu'a coûtées la restauration du château de Saint-Germain depuis 1862 où elle a commencé, jusqu'en 1874, c'est-à-dire en treize ans, s'élèvent à la somme de 1,928,940 fr. 67 c. ainsi répartis :

	FR.	C.
Exercice 1862	94,037	34
— 1863	139,723	18
— 1864	185,553	15
— 1865	175,822	62
— 1866	185,927	38
— 1867	166,624	72
— 1868	185,852	04
— 1869	138,177	12
<i>A reporter. . .</i>	<u>1,271,717</u>	<u>55</u>

		FR.	C.
	<i>Report.</i> . . .	1,271,717	55
Exercice 1869	Crédit particulier alloué sur la cassette de l'Empereur pour activer les travaux	56,770	34
— 1870		215,237	81
— 1871		90,495	24
— 1872		90,494	53
— 1873		90,485	10
— 1874		90,485	10
1874	Allocation de la Commission des monuments historiques, pour la chapelle.	23,255	»
	Total. . . .	1,928,940	67

Dans ces chiffres sont compris les Irais d'ameublement et d'appropriation de la partie du musée ouverte au public. Il faudra encore au moins un million pour terminer la restauration.

Afin d'aider à celle de la chapelle, l'administration des monuments historiques a alloué sur quatre exercices, à partir de 1874, une somme de 118,274 fr.

Si l'on se reporte aux dépenses que fit Mansard pour le simple agrandissement du château de 1675 à 1682, dépenses qui montent à 2,700,000 livres, on observera, en ayant égard à la moins value de l'argent à notre époque, que la reconstruction totale n'aura pas coûté davantage.

X

LE PARTERRE. — LES LOGES. — LES PAVILLONS DE LA MUETTE ET DU VAL.

Il y a peu de temps, il restait à peine dans le parterre quelques vestiges du dessin des jardins de Louis XIV.

Eu 1676, alors qu'il construisait la grande terrasse, Lenôtre fit aussi le jardin. Il traca, dans l'axe de l'avant-corps de la façade du nord, une allée de 60 pieds de largeur, qui conduisait à l'avenue des Loges, que l'on avait récemment percée, en sorte que, vue du château, celle-ci semblait la continuation de l'allée.

De chaque côté, des plates-bandes de buis formant arabesques dans de vastes proportions, comme au parc de Versailles, se détachaient sur des sables de diverses nuances. Cette décoration était encadrée par deux allées de tilleuls taillés en arcades, et conduisant à un hémicycle de marronniers, qui s'ouvrait sur l'avenue des Loges au moyen d'un perron monumental.

Pour animer ce paysage et répandre la fraîcheur dans les jardins, Lenôtre avait creusé trois bassins circulaires. Les deux premiers de 40 pieds de diamètre étaient symétriquement opposés, en face des pavillons de l'Horloge et de l'Est. Le troisième, de 80 pieds de diamètre, était situé à l'extrémité de la grande allée, près du perron, et contournait l'hémicycle des marronniers.

L'eau s'élevait en gerbes de ces bassins, qu'entouraient des massifs de fleurs renouvelées en toutes saisons.

Ce décor, dans lequel s'alliaient avec harmonie l'eau, les fleurs, les grands arbres, divisés par des allées sablées, donnait fort grand air aux abords du palais et s'accordait, par son élégance, avec sa façade imposante.

On descendait du château par plusieurs marches dans ce jardin qui se trouvait séparé de l'orangerie et d'un autre jardin, dit de la Dauphine, par un bosquet charmant et par plusieurs rangées de beaux arbres.

En 1750, on combla les bassins pour éviter des réparations devenues indispensables, et afin de continuer cette fâcheuse économie, les bosquets

furent déracinés, l'orangerie démolie, et les arabesques de buis remplacées par de simples pelouses de gazons.

Toutefois, le plan du jardin de Lenôtre n'avait pas été encore atteint ; lorsque, trois ans après, le duc de Noailles, gouverneur de Saint-Germain, se trouva encouragé par cet abandon systématique. Son hôtel, réputé à juste titre, n'avait d'accès dans la ville que par une ruelle. Il demanda et obtint l'autorisation de donner entrée à sa maison par l'hémicycle des marronniers. Ce fut la première brèche pratiquée dans le terrain du parterre.

Plus tard la Révolution en. décréta le morcellement, mais ce décret ne reçut qu'un commencement d'exécution. Sous l'Empire, les jardins servirent de carrière à l'Ecole de cavalerie.

A la Restauration, l'Administration s'efforça de rendre me physionomie passable à la promenade favorite des habitants, et on y avait à peu près réussi lorsqu'elle fut le nouveau sacrifiée au chemin de fer.

En 1847, le Gouvernement consentit à ce que les voyageurs, arrêtés au Pecq, fussent amenés par la voie ferrée jusqu'à la place du Château, tout en se réservant la faciité de reprendre un jour le terrain qu'il cédait dans ce out. Le tunnel fut percé, et la nouvelle gare envahit le jardin de Lenôtre.

En 1848, on reporta l'allée centrale, qui était dans "axe du Château, sur une ligne parallèle au déblai du chemin de fer. Une des plates-bandes de Lenôtre fut sacrifiée, ainsi que l'avenue des tilleuls taillés en arcades, du côté de l'Est et les grands arbres qui l'avoisinaient, tour dessiner la nouvelle voie de circulation dans le arterre.

Puis, comme s'il n'existait plus rien de l'ancien tracé, on négligea la belle percée de l'avenue des Loges, et on fait un nouveau jardin, en ligne diagonale, sans symétrie et en complet désaccord avec l'harmonie générale du site.

M. E. Millet a pensé, avec l'administration des bâtinents civils, que la restauration du jardin était la conséquence de celle du château. Pendant l'hiver de 1873 à 874, il a rétabli l'allée principale, retracé les plates-bandes et les bassins, dont les jets d'eau sont figurés par un système en treillage, et il a rendu au visiteur la magnifique perspective de l'avenue des Loges, si habilement ménagée par Lenôtre.

Il sera possible de compléter cette œuvre dans quelques années ; car le passage du chemin de fer de circonvallation à Saint-Germain entraînera le déplacement du débarcadère actuel, et l'Etat reprenant ses droits, pourra

rendre aux abords du château l'espace qui leur manque pour en compléter la physionomie.

Le service des eaux a été, de tout temps, une des grandes difficultés du lieu, aussi bien pour le Château que pour la ville de Saint-Germain, dont l'altitude est d'environ 65 mètres au-dessus du niveau de la Seine.

Une telle élévation doit faire supposer que, dès l'origine du château, des travaux hydrauliques y ont été pratiqués. Il résulte de documents authentiques du seizième siècle que les habitants de Saint-Germain et du Pecq étaient exempts de tous droits, à charge de fournir au receveur des tailles de l'élection de Paris, certification valable du paiement de la somme de six cents livres qu'ils avaient offerte par an pour l'entretien de leurs fontaines. Ils étaient tenus à faire arriver à Saint-Germain 30 pouces d'eau ⁶ par jour, dont 10 pour le service du château et de ses dépendances.

C'est sur les collines qui dominant Saint-Germain au sud-ouest, vers Retz, Joyenval, Montaigu et Hennemont que l'on alla chercher les sources, et leur conduite se fit au moyen d'aqueducs souterrains en maçonnerie ayant, avec leurs diverses branches, plus de 12 kilomètres de longueur. Sous Louis XV, de grands travaux d'amélioration y furent entrepris et l'on érigea, sur le parcours des canivaux, d'élégants regards pour faciliter le mesurage des eaux, la surveillance et l'entretien des aqueducs.

Aujourd'hui, ce système d'approvisionnement fonctionne encore. La Ville, autrefois par suite de son développement, a dû augmenter le débit des eaux, au moyen de machines à vapeur en œuvre sur la Seine.

L'établissement des Loges, le pavillon de la Muette et celui du Val ont un rapport trop intime avec le château pour que nous ne leur consacrons pas quelques lignes dans ces pages.

La maison des Loges est située dans la forêt, à 3 kilomètres au nord-est de Saint-Germain, au fond de la belle avenue qui regarde la façade du nord du château.

C'était un couvent d'Augustines déchaussées, fondé en 1644 par Anne d'Autriche, femme de Louis XIII. Elle s'y était réservé un pavillon retiré, qui était, pour elle et pour les personnes de la Cour, en résidence à Saint-Germain, une occasion de promenades fréquentes.

Ce pavillon servit de refuge à Mme Dubarry lorsque, pendant la dernière maladie de Louis XV, on éloigna la favorite de Versailles.

A la Révolution, le couvent était florissant, les sœurs Augustines en furent expulsées et l'Administration convertit leur maison en poudrière.

En 1811, le Gouvernement racheta le couvent aliéné et ses dépendances, pour en faire une maison d'éducation destinée aux orphelines de la Légion d'honneur et une succursale de celle d'Ecouen.

Une ordonnance de 1816 enfin en subordonna l'organisation à la maison d'éducation de Saint-Denis.

L'établissement des Loges, qui reçoit des filles de légionnaires de grade subalterne, compte 200 élèves. Il est tenu, sous l'autorité du Grand-Chancelier de la Légion d'honneur, par 50 religieuses et 20 sœurs converses de la congrégation de la Mère de Dieu.

Les Loges sont également célèbres par la foire qui se tient au rond-point de l'avenue, le 1^{er} dimanche de septembre, et qui dure trois jours. L'absence de toute habitation particulière dans ce coin de la forêt de Saint-Germain, oblige les restaurateurs forains à une cuisine en plein vent ; qui est le principal attrait et l'aspect le plus pittoresque de cette fête.

La Muette est un pavillon de chasse, de forme circulaire, qui fut bâti en pleine forêt, et au centre d'un de ses plus beaux carrefours, par François I^{er}. Huit routes y aboutissent et conduisent au pourtour de la futaie dans toutes les directions. Il était donc facile d'y donner la vue des chasses à courre aux invités de la vénerie royale, ce qui explique le but de cette fantaisie princière, et les prédilections qui s'y attachèrent de tout temps.

La Muette fut reconstruite par Louis XV et par Louis XVI, et, sous la dynastie des princes d'Orléans, elle était un rendez-vous de chasse très-fréquenté.

Aujourd'hui, le pavillon, encore en bon état, est démeublé et reste sous la surveillance d'un garde-chasse.

On s'y rend de Saint-Germain habituellement par l'Etoile-des-Neuf-Routes, entre l'avenue des Loges et la grande terrasse. Une belle allée y conduit directement et coupe le chemin de fer à l'Etoile-du-Chêne-Saint-Fiacre. Si l'on poursuit son chemin deux kilomètres et demi, après avoir passé la Muette, on arrive à l'extrémité de la forêt et l'on a devant soi la plaine de la Garenne, la Seine et Conflans ; où l'Oise se jette dans ce fleuve.

Le château du Val, une des dépendances de celui de Saint-Germain, fut édifié par Mansard à l'extrémité de la grande terrasse, sur l'ordre de Louis XIV. Il survit, avec le cachet de grandeur qui s'attache à son origine, et appartient aujourd'hui à madame Fould.

XI

FAITS HISTORIQUES. — MADAME DE SÉVIGNÉ A SAINT-GERMAIN.

Quelques faits intéressants pour notre histoire sont restés gravés dans les annales de Saint-Germain en Laye et de son château.

Le trépas du paladin Roland et le désastre de la chevalerie française dans la sombre embuscade de Roncevaux, furent, si l'on en croit les romanciers, résolus sous l'ombrage discret de leurs futaies.

La tradition rapporte qu'il y avait au moyen âge, dans la partie de la forêt qui appartient au Vésinet, une table de granit sur laquelle Ganelon de Hauteville et les conjurés signèrent le pacte sanguinaire qui vouait à la mort Roland, les douze pairs du royaume et les seigneurs des Ardennes. Cette pierre légendaire s'appelait la Table de la trahison. Elle a disparu, mais l'enceinte mystérieuse dans laquelle s'ourdit le complot renferme un carrefour appelé encore l'Étoile de la trahison.

Charlemagne, suivant le même récit, livra les coupables au bûcher, sous le feuillage des chênes témoins muets de leur terrible serment.

— A l'époque où fut édifié le premier château, celui de Louis le Gros, florissait, aux environs du royal manoir, un monastère dont le prieur se décernait superbement le titre de seigneur spirituel et temporel de Saint-Germain en Laye, de par certains privilèges octroyés par le souverain.

Comme consécration de son droit de juridiction, ce potentat mitré avait planté des fourches patibulaires à la frontière de sa paroisse, sur la route de Poissy.

A cette nouvelle, le gardien du château des rois, un homme d'épée, outré de ce qu'un moine, fut-il prieur, s'arrogeât les attributs de la puissance souveraine, s'insurgea contre cette prétention. Il ne craignit pas, ce fort, d'entrer en lutte avec un dignitaire de l'Église. Toute escarmouche lui parut inutile. Pour éviter la discussion, qui n'était peut-être pas le plus brillant de ses avantages, il s'en fut droit à la potence qui lui portait ombrage, et l'abattit surnoisement.

Grande rumeur au Parlement de Paris. — « Cedant arma togæ ! s'écrièrent les juges ; sire prieur, vous et vos successeurs vous aurez, malgré la colère de l'épée, le droit de pendre les vilains. » Et un bel et bon arrêt, dûment enregistré, confirma la sentence.

Le gardien du château tempêta bien un peu, mais le Roi s'amusa du conflit, et le droit subsista. Toutefois, les prieurs ne l'exercèrent que comme il convient à des gens qui ont horreur du sang. Les vilains ne furent pas pendus haut et court. On n'usa qu'une seule fois du gibet, pour y attacher un larron si justement célèbre, que tous les vilains de la contrée l'envoyèrent eux-mêmes au diable, en s'opposant à ce qu'il allât se faire pendre ailleurs.

— Ce fut du château de Saint-Germain, qu'à la voix de saint Bernard, Louis VII, suivi de la reine Éléonore, partit pour la Terre-Sainte à la tête de 80,000 gens d'armes, dont la moitié trouvèrent une sanglante sépulture dans les plaines de l'Asie-Mineure.

Ce fut de Saint-Germain que Philippe le Bel, plus heureux, marcha sur les Flamands, dont il triompha à Mons-en-Puelle.

Ce fut en ce même lieu que Philippe le Long, son fils, rédigea, en forme d'ordonnance, la déclaration fameuse des premiers États généraux : — In terrain salicam, mulieres ne succédant, — et proclama la loi salique, base de l'hérédité du trône de France.

Le coup de Jarnac, un des grands événements du règne de Henri II, s'exécuta sous les fenêtres du château de Saint-Germain, aux yeux du roi et de toute la Cour réunie. C'était en 1547, dans un combat judiciaire dont François de Vivonne de la Châtaigneraye et Guy de Chabot de Montlieu, seigneur de Jarnac, donnaient le spectacle en champ clos. Montlieu désespéré de la force de son adversaire, se couvrit la tête de son bouclier et lui trancha le jarret gauche du revers de son épée. Vivonne refusa de survivre à sa blessure. Le coup de Jarnac est devenu proverbial. L'histoire et le théâtre lui ont acquis une telle notoriété, que nous enregistrons sans autres détails cette gasconnade tragique.

Le sang répandu en ce jour eut du moins un résultat fécond. Henri II, ému jusqu'aux larmes d'avoir vu succomber si facilement le plus cher de ses favoris, interdit le combat judiciaire.

Sur le terrain de ce duel s'est élevée la Villa-Médicis.

— Henri IV courut à Saint-Germain de sérieux dangers. Quoiqu'il fût maître de Paris et d'une grande partie du royaume, les seigneurs qui ne lui avaient pas encore fait soumission, tels que les ducs de Mayenne et de Joyeuse, battaient la campagne jusque sous les murs de la capitale.

Un jour que le prince s'était égaré à la chasse, avec quelques personnes de sa suite, dans un bois voisin du château, il y fut surpris par un officier, M. de Sourdis, qui en surveillait les alentours avec un détachement de vingt-cinq chevaux. De loin, ce gentilhomme prit son souverain pour un ennemi, et ordonna à sa troupe de lui courir sus, à bride abattue, et de faire feu à bonne portée. Les cavaliers chargèrent, le pistolet haut, et comme ils allaient presser la détente, l'un d'eux reconnut le Roi et n'eût que le temps de pousser une exclamation qui arrêta leur fougue.

M. de Sourdis, plus ému que Henri IV de cet incident, en fut quitte pour la peur. Mais il embrassa les genoux du monarque, en le suppliant de se mieux garder à l'avenir. Pourquoi le roi ne se souvint-il pas toujours de la prophétique supplication de M. de Sourdis ?

Le 22 novembre 1594, on se saisit, à Saint-Germain, de huit voleurs venus avec l'intention avouée de tuer le Roi. Ce fut un gentilhomme de la Maison, nommé Darquion, qui fit cette découverte. Leur procès marcha rondement. On les envoya tout bottés au gibet, et, à défaut du bourreau, ils furent pendus aux torches par les gens de M. de Vitry, capitaine des gardes.

Les registres de l'église Saint-Germain, dont Henri IV était le paroissien, ont conservé dans leurs pages la mémoire de sa fin déplorable.

Voici en quels termes le quatre-vingt-treizième acte de 1610, enregistre ce funèbre événement :

« Le 14 may 1610, environ sur les quatre heures et
» demie après midi, fut frappé malheureusement Henry
» quatrième du nom, roy de France et de Navarre, étant
» dans un carosse, d'un couteau, par un malheureux
» que l'on dit estre d'Angoulesme, ce qui fut faist dans
» la rue de la Ferronnerie, à Paris, du quel coup il mourut
» incontinent. »

— Un astrologue avait prédit, en 1564, à Catherine de Médicis, qu'un Saint-Germain la verrait mourir. Il n'en fallait pas plus pour tenir en éveil une femme aussi docile aux oracles de Ruggieri. Dès lors elle évita avec grand soin, non-seulement Saint-Germain en Laye, mais tous les lieux qui

portaient ce nom, et toutes les églises ou paroisses instituées sous le vocable du saint. Elle abandonna son château du Louvre, parce qu'il dépendait de Saint-Germain l'Auxerrois, et en fit bâtir un autre près de Saint-Eustache, au lieu où fut édifée depuis la Halle au blé. Mais quand elle mourut, en 1589, les esprits superstitieux comme elle, annoncèrent que la Reine avait, malgré ses précautions, accompli sa destinée parce qu'elle fut assistée à sa dernière heure par Laurent de Saint-Germain, évêque de Nazareth.

— Marie de Médicis, au contraire, avait une grande prédilection pour Saint-Germain. Elle en parlait un jour au maréchal de Bassompierre, et pour exprimer tout ce qu'elle rencontrait d'agréable en ce séjour, elle ajoutait ; « Quand j'y suis ; j'ai un pied à Saint-Germain et l'autre à Paris. » Bassompierre, qui avait la riposte leste, se rappelant que le village de Nanterre est entre ces deux villes, lui répondit : « En ce cas, Madame, je voudrais être à Nanterre. »

— En 1635, le duc de Saint-Simon, grand-maître des eaux et forêts, aïeul de l'auteur des Mémoires, fit placer sur la route de Conflans une inscription lapidaire qui avait pris le nom de pierre de Saint-Simon. Ce petit monument commémoratif, renversé sous la Révolution, fut relevé sous Louis-Philippe.

Son but était de rappeler au voyageur « les victoires
» du pieux monarque, Louis treizième du nom, roi de
» France et de Navarre. »

— Henri II et Charles IX, avons-nous dit, sont nés au vieux château, Louis XIII est mort dans le château neuf. Une des grandes gloires de la ville de Saint-Germain est d'avoir vu naître en celui-ci le roi Louis XIV, le 5 septembre 1638.

Au rétablissement des armoiries, le Conseil municipal obtint de Louis XVIII, par décision royale du 19 juillet 1820, que les armes de la ville seraient : d'azur au berceau semé de fleurs de lis d'or, d'or, accompagné au deuxième point, en chef, d'une fleur de lis aussi d'or, et en pointe cette date : 5 septembre 1638, de même.

Louis XIV naquit le jour où Louis XIII perdait une bataille en Espagne, ce qui fit dire que la Fortune était trop occupée à Saint-Germain pour songer à nos armées d'au delà des monts.

Ouvrons encore une fois les registres de la paroisse, et nous y trouverons cet acte qui vaut la peine d'être lu :

« Le cinquième jour de septembre 1638, naquit, à
» onze heures et quart du matin, monseigneur le dauphin,
» fils premier né de très-chrestien et très-puissant
» monarque Louis treiziesme de ce nom, roy de
» France et de Navarre et de très-religieuse et très-illustre
» princesse Anne d'Autriche, sa très-chaste et
» très-fidelle épouse, et fut incontinent après le mesme
» jour ondoyé par révérend père en Dieu, monseigneur
» Dominique Séguier, évesque de Meaux, et grand aumosnier
» de Sa Majesté avec les eaux baptismales de
» la paroisse de Saint-Germain en Laye, baillées et livrées
» par M. Cagny, prestre curé de la dicte paroisse.
» Signé : Bailly, vicaire. »

Cette naissance fut annoncée aux habitants de Paris par les quarante pièces de canon de la Bastille et les trois cents boîtes de l'Arsenal. Nous trouvons une esquisse des réjouissances dont elle fut l'objet dans ces vers d'un rimeur du temps :

« Au milieu du Pont-Neuf,
» Près du cheval de bronze,
» Depuis huit jusqu'à neuf,
» Depuis dix jusqu'à onze.
» On fit un si grand feu
» Qu'on eut beaucoup de peine,
» En sauvant la Samaritaine
» D'empêcher de brûler la Seine. »

Un quatrain, digne d'un poète pour qui Phébus paraît sourd et Pégase rétif, accompagna, vers le même temps, une gravure, rare aujourd'hui, représentant le château neuf. Le dessinateur, habile homme, était Israël Silvestre. Son collaborateur s'exprimait ainsi :

« Je suis ce Saint-Germain dont la voix de l'histoire
» Dira malgré le temps des louanges sans fin.
» Je suis le non pareil, mais, ma plus grande gloire
» Me vient d'avoir vu naître un illustre dauphin. »

Louis XIV eut et perdit à Saint-Germain plusieurs enfants :

Marie-Thérèse de France, née le 3 janvier 1661, morte le 1^{er} mars 1672 ;
Philippe de France, duc d'Anjou, né le 5 août 1668, mort le 10 juillet 1671 ;
Louis-François de France, né le 14 juin 1672, mort le 14 novembre de la même année.

A cette descendance il faut ajouter deux fils naturels qu'eut le Roi à Saint-Germain ; l'un de mademoiselle de la Vallière, l'autre de la marquise de Montespan.

« La première, raconte M. de la Bédollière, pour faire taire la médisance, éviter le scandale et cacher ses amours en les faisant supposer impossibles, avait demandé et obtenu dans le vieux château une chambre que la Reine devait inévitablement traverser en allant à la chapelle. Dans cette chambre, pour ainsi dire ouverte, vint, dans la nuit du 2 octobre 1667, le terme d'une grossesse qui avait été dissimulée avec soin. Deux dames emportèrent l'enfant qui reçut le nom de Louis de Bourbon, comte de Vermandois. La pauvre accouchée fit dire qu'elle avait été tourmentée de violentes douleurs d'entrailles. Afin d'éloigner les soupçons, elle exigea que la cheminée fût ornée de tubéreuses et autres fleurs dont les parfums passent pour être funestes aux femmes en couchés.

» A midi, la Reine passe, s'approche du lit, dit quelques mots affectueux à la malade et poursuit sa route sans se douter de rien. Elle avait une jupe jaune de peaux d'Espagne, dont l'odeur provoqua chez la Vallière, les premiers symptômes d'une syncope qui eut pu être mortelle.

» Madame de Montespan mit au monde, le 21 mars 1670, Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine. La gouvernante, madame Scarron, n'avait pas été introduite au château, elle attendait en carrosse dans le petit parc. Lauzun reçut le nouveau-né, et, sans prendre le temps de l'emballer dans les langes, l'emporta sous le manteau. Il avait à traverser une partie des appartements de la Reine, et quelle singulière figure il aurait faite s'il avait été rencontré. »

Le comte de Vermandois, légitimé en 1669, est mort à Courtray, en 1683, âgé de 14 ans. Ce fils de mademoiselle de la Vallière est un des personnages que l'on a voulu faire passer à tort pour le Masque de fer.

Le duc du Maine, élevé par madame de Maintenon, fut une destinée brillante. On lui accordait les plus belles qualités de l'esprit et du cœur, aussi Louis XIV lui avait-il voué une affection particulière. Après l'avoir légitimé, il lui donna le rang de prince du sang, et le déclara, en 1710, apte à succéder. Mais, à la mort du roi, le duc d'Orléans, auquel il avait disputé la régence, se dépouilla de ses prérogatives. Il entra alors dans la conspiration de Cellamare, fut enfermé à la citadelle de Doullens, se réconcilia avec le Régent et fut ensuite revêtu de plusieurs hautes dignités, qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1736.

« Ce fut à Saint-Germain, dit Philarète Chasles dans l'Histoire de Villes de France, que mademoiselle de la Vallière se retira pour pleurer sa faute, quand elle eut perdu l'espoir de ranimer l'amour de Louis XIV. Elle chercha des consolations dans la bienfaisance et la prière. Un hasard bizarre lui fit prendre la résolution de quitter le monde. On rapporte qu'un village de Saint-Germain ayant été incendié, mademoiselle de la Vallière fit venir le curé pour lui remettre des secours. Ce prêtre était celui qui, dans son enfance, l'avait instruite des matières de religion. Sa vue lui fit faire un retour sur sa vie passée, elle se jeta à ses pieds et lui demanda conseil. Ce fut à la suite de cette entrevue qu'elle se réfugia aux Carmélites et prit le voile en 1675. »

Les lettres de madame de Sévigné, à sa fille, madame de Grignan, sont pleines du souvenir de Saint-Germain, où il semble que la Cour séjournait aussi souvent qu'au Louvre.

La comtesse de Grignan, après avoir épousé le lieutenant-général de Provence, partit pour Aix, le 4 février 1671.

Sa mère, dans sa correspondance la plus affectueuse, la tient au courant de tous les événements de la Cour et de la Ville.

« Je ne sais aucune nouvelle, lui écrit-elle le 11 mars 1671, le Roi se porte fort bien, il va de Versailles à Saint-Germain et de Saint-Germain à Versailles. Tout est comme il était. » — Et quelques jours après — « Je revins hier de Saint-Germain, j'étais avec madame d'Arpajon. Le nombre de ceux qui me demandèrent de vos nouvelles est aussi grand que celui de tous ceux qui composent la Cour. Je pense qu'il est bon de distinguer la

Reine qui fit un pas vers moi et me demanda des nouvelles de ma fille sur son aventure du Rhône..... Je ne dois pas oublier M. le Dauphin et Mademoiselle, qui m'ont parlé de vous..... Les coiffures hurluberlu m'ont fort diverti, il y en a que l'on voudrait souffleter. La Choiseul ressemblait, comme dit Ninon, à un printemps d'hôtellerie, comme deux gouttes d'eau. »

Cette coiffure fut un des grands événements de la résidence royale de Saint-Germain. La reine, qui commença par en rire, se détermina à l'adopter comme les femmes à la mode de sa Cour.

Voici pour les dames qui jetteront les yeux sur ce livre, la description qu'en donne madame de Sévigné à madame de Grignan :

« Imaginez-vous une tête partagée à la paysanne jusqu'à deux doigts du bourrelet, on coupe les cheveux de chaque côté, d'étage en étage, dont on fait deux grosses boucles rondes et négligées, qui ne viennent pas plus bas qu'un doigt au-dessus de l'oreille ; cela fait, quelque chose de fort jeune et de fort joli, et comme deux bouquets de cheveux de chaque côté. Il ne faut pas couper les cheveux trop courts ; car, comme il faut les friser naturellement, les boucles, qui en emportent beaucoup, ont attrapé plusieurs dames, dont l'exemple doit faire trembler les autres. On met les rubans comme à l'ordinaire, et une grosse boucle nouée entre le bourrelet et la coiffure, quelquefois on la laisse traîner jusqu'à la gorge. »

Madame de la Troche ajoute quelques lignes à cette lettre pour décider madame de Grignan à adopter cette grande mode. « Madame, dit-elle, vous serez ravissante, tout ce que je crains c'est que vous n'ayez regret à vos cheveux. Pour vous fortifier, je vous apprend que la Reine et tout ce qu'il y a de filles et de femmes qui se coiffent à Saint-Germain, achevèrent hier de les faire couper par La Vienne, car c'est lui et mademoiselle de la Borde qui ont fait toutes les exécutions. Madame de Crussol vint lundi à Saint-Germain coiffée à la mode, elle alla au coucher de la Reine et lui dit : Ah ! Madame, votre Majesté a donc pris notre coiffure ? Votre coiffure ! lui répondit la Reine, je vous assure que je n'ai pas voulu prendre votre coiffure, je me suis fait couper les cheveux parce que le Roi les trouve mieux, mais ce n'est point pour prendre votre coiffure. — On fut un peu surpris du ton avec lequel la Reine lui parla. Mais voyez un peu où madame de Crussol allait prendre que c'était sa coiffure, parce que c'est celle de madame de Montespan, de madame de Nevers, de la petite de Thianges et

de deux ou trois autres beautés charmantes, qui l'ont hasardée les premières. »

Madame de Sévigné continue : « Après tout, nous ne vous conseillons pas de faire couper vos beaux cheveux. Et pour qui, bon Dieu ? Cette mode durera peu, elle est mortelle pour les dents. Taponnez-vous seulement par grosses boucles comme vous faisiez quelquefois. »

En janvier 1672, madame de Sévigné raconte un autre voyage à Saint-Germain à la suite de la naissance d'une enfant de madame de Grignan.

« Je fus hier à Saint-Germain : La Reine m'attaqua la première ; je fis ma cour à vos dépens, comme j'ai coutume... Pour Monsieur, il me tira près d'une fenêtre pour me parler de vous, et m'ordonna de vous faire ses compliments.

» Je ne finirais jamais de vous dire tous les compliments qu'il me fit, et à vous aussi, et de tout cela autant en emporte le vent. On est ravi de revenir chez soi. Madame de Richelieu me parut abattue ; elle fera réponse à M. de Carignan. Les fatigues de la Cour ont rabaissé son caquet, son moulin me parut en chômage. »

Et le 13 janvier 1672 :

« Il y a tous les soirs des bals, des comédies et des mascarades à Saint-Germain. Le Roy a une application à divertir Madame, qu'il n'a jamais eue pour l'autre. »

Au mois de juillet 1672, madame de Sévigné rejoint sa fille en Provence et revient à Paris, en novembre 1673.

Une de ses premières visites, à son retour, est pour Saint-Germain. Elle écrit à sa fille, au mois de décembre suivant :

« Je viens de Saint-Germain, où j'ai été deux jours entiers avec madame de Coulanges et M. de la Rochefoucauld ; nous logions chez lui. Nous fîmes le soir notre cour à la Reine, qui me dit des choses obligeantes pour vous ; mais s'il fallait vous dire tous les bonjours, tous les compliments d'hommes et de femmes, vieux et jeunes, qui m'accablèrent et me parlèrent de vous, ce serait quasi nommer toute la Cour, je n'ai rien vu de pareil ! Et comment se porte madame de Carignan ? Quand reviendra-t-elle ? Et ceci et cela : enfin, représentez-vous que chacun n'ayant rien à faire et me disant un mot, me faisait répondre à vingt personnes à la fois. J'ai dîné avec madame de Louvois, il y avait presse à qui nous en donnerait. Je voulais revenir hier ; on nous arrêta d'autorité pour souper chez M. de Marcillac, dans son appartement enchanté, avec madame de Thianges, madame

Scarron, M. le duc, M. de la Rochefoucauld, M. de Vivonne et une musique céleste. Ce matin nous sommes revenues ; »

Madame de Sévigné ne cesse ainsi de parler de Saint-Germain jusqu'à l'époque où Louis XIV abandonna cette résidence pour Versailles ; aussi, ne citerons-nous plus que quelques passages saillants des œuvres de cette charmante femme.

Les fêtes du château étaient fort belles, malgré l'exiguité des appartements, mais les plaisirs, suivant l'année et les événements, ne s'y goûtaient pas de la même façon ; c'est ce qui ressort d'une lettre du 29 janvier 1674.

« Les bals de Saint-Germain sont d'une tristesse mortelle ; les petits enfants veulent dormir dès dix heures, et le Roi n'a cette complaisance que pour marquer le carnaval. Il disait à son dîner : quand je ne donne point de plaisir, on se plaint, et quand j'en donne, les dames n'y viennent pas. Il ne dansa la dernière fois qu'avec madame de Crussol, qu'il pria de ne point rendre si courante. M. de Crussol qui tient le premier rang parmi les bons mots, disait en regardant sa femme, plus rouge que les rubis dont elle était parée : Messieurs, elle n'est pas belle, mais elle a bon visage. »

Le 22 novembre 1679, madame de Sévigné raconte la disgrâce du marquis de Pomponne, auquel elle était fort attachée. L'intrigue qui renversa ce ministre fut ourdie à Saint-Germain.

« Nous avons été, comme je vous l'ai mandé, le vendredi à Pomponne, M. de Chaulnes, Commartin et moi ; nous le trouvâmes et ces dames qui nous reçurent fort gaiement. On causa tout le soir, on joua aux échecs ; ah ! quel échec et mat on lui préparait à Saint-Germain. Il y alla dès le lendemain matin parce qu'un courrier, l'attendait, de sorte que M. de Colbert, qui croyait le trouver samedi au soir à l'ordinaire, sachant qu'il était allé tout droit à Saint-Germain, retourna sur ses pas et pensa crever ses chevaux. »

Puis, voici une grande et charmante solennité (lettre du 17 janvier 1680).

« Mademoiselle de Blois est donc madame la princesse de Conti, elle fut fiancée lundi en grande cérémonie, hier mariée à la face du soleil, dans la chapelle de Saint-Germain : un grand festin comme la veille ; l'après-dîner, une comédie, et le soir couchés et leurs chemises données par le Roi et la Reine..... L'habit de M. le prince de Conti était inestimable, c'était une broderie de diamants fort gros, qui suivait les compartiments d'un velouté noir sur un fond couleur de paille... M. le duc, madame la duchesse et

mademoiselle de Bourbon, avaient trois habits garnis de pierreries différentes pour les trois jours, mais j'oubliais le meilleur, c'est que l'épée de M. le prince était garnie de diamants.

» La doublure du manteau du prince de Conti était de satin noir, piqué de diamants comme de la moucheture. La princesse était romanesquement belle, et parée, et contente. »

Louis XIV conclut, en 1679, le traité de Nimègue au château de Saint-Germain et y confirma les ordonnances, de ses prédécesseurs sur le duel. Il y médita la prise de Gand, dont il ouvrit le siège en personne ; enfin, avant d'occuper Versailles, il y accepta les diverses décisions de l'Assemblée du clergé de France relatives à l'Église gallicane, et dont Bossuet fut l'inspirateur.

Ces décisions, objet de nombreuses réunions sous les ombrages des jardins de Saint-Germain, y attirèrent les plus illustres prélats du royaume. En sortant de l'une de ces assemblées, l'archevêque de Reims, frère de M. de Louvois, eut une mésaventure qui fournit à madame de Sévigné l'occasion de peindre un joli tableau avec la plume la plus spirituelle (5 février 1674).

« L'archevêque de Reims revenait hier fort vite de Saint-Germain, c'était comme un tourbillon ; il croit être bien grand seigneur, mais ses gens le croient encore plus que lui. Ils passaient au travers de Nanterre, tra, tra, tra ; ils rencontrent un homme à cheval, gare ! gare ! Ce pauvre homme veut se ranger, son cheval ne veut pas ; et enfin le carrosse et les six chevaux renversent cul par dessus tête, le pauvre homme et le cheval, et passent par dessus, et si bien par dessus ; que le carrosse en fut versé et renversé ; en même temps l'homme et le cheval, au lieu de s'amuser à être roués et estropiés, se relèvent miraculeusement, remontent l'un sur l'autre, et s'enfuient et courent encore, pendant que les laquais de l'archevêque et le cocher, et l'archevêque même se mettaient à crier : Arrête, arrête ce coquin, qu'on lui donne cent coups ! L'archevêque, en racontant ceci, disait : Si j'avais tenu ce maraud-là, je lui aurais rompu les bras, et coupé les oreilles. »

— En 1641, le duc Charles de Lorraine prêta serment dans la chapelle du château, à l'occasion du traité qu'il venait de contracter avec le Roi.

Dépouillé deux fois de ses États pour s'être mis en hostilité contre la France, une première fois par Louis XIII, une deuxième fois par Louis XIV, ce prince mourut en 1675, sans enfant, et institua Louis XIV son héritier.

Un bel esprit du temps, nommé Pavillon, consacra à sa mémoire l'épithaphe suivante :

Ci-git un pauvre duc sans terres,
Qui fut jusqu'à ses derniers jours
Peu fidèle dans ses amours
Et moins fidèle dans ses guerres.

Il donna librement sa foi
Tour à tour à chaque couronne,
Il se fit une étrange loi
De ne la garder à personne.

Il se vit toujours maltraité
Par sa faute et par son caprice ;
On le détrôna par justice,
On l'enterra par charité.

— Le 1^{er} juillet 1815, une colonne prussienne de l'armée de Blücher, d'environ quinze cents hommes, déboucha par le bois du Vésinet et effectua le passage du pont du Pecq. Une redoute, quelques canons en batterie sur la terrasse, auraient eu facilement raison de cette troupe.

On avait détaché, pour garder ce passage, un officier dont le nom n'a pas été conservé, avec vingt-cinq hommes seulement. Des vieillards se souviennent de l'avoir vu à la tête de cette poignée de gens, grave, silencieux, et de l'avoir entretenu peu de temps avant l'arrivée de l'ennemi. Il se sentait sacrifié, car l'illusion n'était pas permise. Aussi répondait-il aux objections qu'on lui faisait sur son petit nombre, par quelques mots empreints d'une froide résignation. C'était un de ces hommes qui ne raisonnent plus, une fois qu'ils ont un devoir à remplir.

Il barricada le pont le mieux qu'il put, reçut les Prussiens à coups de fusils, tint ferme tant qu'il eut un souffle de vie, donnant l'exemple du calme au milieu des ravages de la mort, et tomba à son tour pour ne plus se relever. Après ce beau trépas, les survivants de ces vingt-cinq héros, qui avaient amplement satisfait à l'honneur, se retirèrent fièrement, soutenant la retraite avec leurs dernières cartouches, sans laisser un prisonnier et se replièrent sur le corps d'armée du général Vandamme, qui opérait dans les environs de la Celle-Saint-Cloud.

Et il n'y a pas une pierre sur les rives de la Seine pour dire au voyageur ce dévouement qui paraît d'autant plus noble qu'il était d'avance reconnu stérile !

— La forêt de Saint-Germain possède, aux bords de la Seine, les restes curieux d'une fortification passagère, élevée en 1670, pour servir à l'instruction militaire du grand Dauphin.

La futaie à cette époque n'ombrageait pas ces ouvrages, ce ne fut que sous Louis XV qu'on étendit le reboisement jusqu'à la rivière.

Le tracé de cette ligne de retranchements en terre décrit sur la rive gauche un arc de cercle de quatre kilomètres environ qui commence au village de la Frette et se termine vis-à-vis du port d'Herblay. Le cours de la Seine, qui baigne ces deux localités, peut être considéré comme la corde de l'arc.

Ce spécimen de fortification est une masse couvrante de deux à trois mètres d'épaulement de la forme d'une enceinte bastionnée, avec des bastions, des redans et des lunettes.

Derrière la ligne se dressent des tertres dominants qui figuraient sans doute des cavaliers.

Le fossé est tourné du côté de Saint-Germain. Le système enveloppait donc une sorte de camp retranché d'une superficie considérable, avec la Seine pour base défensive. On doit supposer que les troupes destinées à s'y établir communiquaient avec la rive droite par des ponts de bateaux.

Cette construction militaire tire son nom de fort Saint-Sébastien, d'une chapelle voisine placée sous l'invocation de ce saint.

Les portions de parapets et de fossés qui touchent à la rivière ont été seules nivelées, afin d'ouvrir un passage aux tirés, situés dans cette région.

Quand le Chef de l'État chassait à Saint-Germain, il déjeûnait avec ses invités sous un pavillon construit dans les fortifications que couronnait encore parfois la fumée de la poudre.

XII

L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

L'École militaire de Saint-Germain fut le premier établissement fondé en France, dans le but spécial de former de jeunes officiers pour les régiments de cavalerie.

La monarchie des Bourbons avait créé l'École militaire à Paris. Elle y faisait élever cinq cents enfants appartenant à la noblesse peu fortunée, dont les pères étaient au service de l'État. Pour répondre avec magnificence à l'exécution de cette généreuse pensée, elle avait doté l'institution de revenus inaliénables et emprunté au génie de Soufflot le plan d'un palais digne de la grandeur de l'œuvre. Ce palais, l'une des beautés architecturales de Paris, s'appelle encore l'École militaire.

A la sortie de la maison, ces jeunes gentilshommes étaient distribués dans tous les armes, suivant leur mérite et leur aptitude, dans le corps royal de l'artillerie, dans celui des ingénieurs, dans l'infanterie, la cavalerie et les dragons.

L'avènement d'un pouvoir fort et régulier amena le rétablissement des écoles du gouvernement renversées par la Révolution. L'Empereur organisa, sur des bases libérales, une école militaire à Fontainebleau et la transféra ensuite à Saint-Cyr, où elle s'est constituée définitivement. Jusqu'en 1809, cette pépinière d'officiers fournit des sous-lieutenants à la cavalerie.

Il y avait alors à Versailles, dans les bâtiments de la Grande-Écurie, consacrés autrefois au manège de la Maison du Roi, une école d'instruction de troupes à cheval. Créée en 1793, sous le nom d'École nationale d'équitation, elle avait eu pour objet de combler les vides désastreux laissés dans les cadres des régiments de cavalerie par l'émigration des officiers et la désorganisation de l'armée. Cet établissement, bien commandé par le colonel Maurice, possédait des instructeurs de talent et des écuyers tels que Coupé et Jardin, qui ont laissé le souvenir le plus honorable dans l'enseignement hippique. Il admettait des officiers, des sous-officiers et des

brigadiers de chaque corps qui venaient retremper leur instruction dans ce centre classique de l'enseignement équestre.

L'École militaire de Saint-Cyr et l'École d'équitation de Versailles, malgré les résultats satisfaisants qu'elles pouvaient présenter, ne répondaient point aux vues de l'Empereur sur la cavalerie. Elève lui-même des écoles militaires, ce puissant organisateur jugeait qu'entre les jeunes gens qui aspiraient à l'épaulette dans l'infanterie et la cavalerie, une séparation était indispensable, non-seulement au point de vue des ressources plus considérables que cette division procurait à l'armée, mais encore en raison de la différence des études particulières à chaque arme.

Mais en créant une École spéciale à la cavalerie, il la voulait peuplée d'une jeunesse héritière des familles les plus élevées par l'éclat du nom et de la fortune dans les cent quinze départements de l'Empire.

Dans une lettre, écrite le 31 décembre 1808, au ministre de la police, duc d'Otrante, il se plaignait, en termes assez vifs, de ce que les émigrés enlevaient leurs enfants à la conscription en les retenant dans une coupable et fâcheuse oisiveté. IL lui demandait la liste des familles qui persistaient dans une abstention qu'il regardait comme peu patriotique, et il ajoutait que chacun se devait, dans l'apaisement des passions, aux efforts de la génération présente pour assurer le bien-être de la génération future.

Dans sa pensée, la nouvelle fondation devenait une sorte d'académie aristocratique à laquelle il convierait les fils de grandes maisons. Il espérait les y attirer, quel que fût le milieu politique dans lequel ils grandissaient, par d'autres mobiles encore que par le goût des armes, qui se transmet comme un héritage d'honneur au sein des familles patriciennes. Ces mobiles étaient le sentiment commun du devoir et l'amour du pays aux prises avec les armées étrangères.

Le décret de constitution de l'École de cavalerie de Saint-Germain parut le 8 mars 1809, au milieu des préparatifs de la campagne de Wagram.

. Le nombre des bataillons et des escadrons s'augmentait à l'aide de nouvelles levées, la garde impériale prenait un plus grand développement et trois cents sous-lieutenants étaient tirés de l'École de Saint-Cyr, pour concourir à cette formation. Ces jeunes gens dont un onzième seulement était accordé à la cavalerie, ne suffisaient point à l'extension progressive des troupes à cheval. Le moment devenait donc favorable à la fondation d'une école spéciale dans les conditions où l'Empereur la concevait. Un autre motif encore plaidait en faveur de l'institution. La cavalerie du

premier Empire était, sur le sol ennemi, d'une incomparable qualité ; ses dernières campagnes suffiraient pour immortaliser sa gloire, mais l'éducation des officiers, si ardents à la conduire au feu, ne se montrait pas à la hauteur de leur bravoure.

Or, l'épaulette est exigeante. Elle n'a de force et de prestige, dans la sphère de son action, que par l'éclat des qualités qu'elle révèle en celui qui la porte. Elle plaît au soldat par la distinction de la personne et de l'esprit, elle lui inspire de la confiance par la supériorité du savoir et de l'intelligence plus encore que par la valeur. Et quand elle s'est emparée à ce point de ceux qu'elle dirige, il lui est facile de remplir le premier, le plus beau de ses devoirs, c'est-à-dire, de les éclairer sur la sollicitude qui les entoure, et de leur inculquer ainsi le respect de la discipline et l'amour du pays, sources les plus fécondes du courage et de l'abnégation militaires.

La fondation d'une école de cavalerie, arrêtée en principe, le ministre de la guerre, Clarke, comte d'Hunebourg, fut chargé de passer aux moyens d'exécution.

Depuis un siècle, le château de Saint-Germain, cette ancienne résidence de nos rois, restait désert, Un aussi vaste édifice, d'aspect monumental, situé dans une position salubre, à quelques kilomètres de Paris, de l'École de Saint-Cyr et de l'École d'équitation de Versailles offrait une perspective avantageuse à l'installation projetée.

Les murailles abandonnées depuis la mort de Jacques II étaient, il est vrai, dans un grand état de délabrement, et la cour bien peu spacieuse pour les mouvements d'un nombreux personnel. L'édifice ne renfermait ni écuries, ni manège, ni aucune de ces constructions accessoires indispensables à une agglomération de chevaux ; mais ses abords affectés au domaine de l'État offraient d'utiles ressources.

Le jeu de paume, bâti sous Louis XIV, transformé aujourd'hui en salle de spectacle, pouvait servir provisoirement de manège couvert, malgré ses dimensions restreintes.

Près du jeu de paume, le long de la rue de la Verrerie, s'élevait l'ancien hôtel du Maine, dont il était facile de disposer, pour y loger des chevaux, des palefreniers, des fourrages. Au midi de cet hôtel, divers bâtiments inoccupés recevraient le même emploi. Le sol qui séparait l'hôtel du Maine de la rue de Paris et de l'avenue du Boulingrin, sol sur lequel a été édifié le quartier de cavalerie actuel, s'étendait dans d'assez vastes proportions pour permettre d'y établir une carrière et diverses constructions. Au delà enfin de

l'hôtel du Maine et la rue de Paris, il y avait un fort beau bâtiment, appelé les Grandes-Écuries, succursale des établissements militaires de Versailles, et que l'on détournerait de son usage avec d'autant moins de difficulté que la nouvelle institution allait diminuer l'importance de l'École d'équitation des troupes à cheval.

Le château de Saint-Germain, sans être exempt de reproches, avait un grand mérite en de telles conditions. Il pouvait en fort peu de temps être approprié à la destination que lui assignait l'Empereur.

Le colonel du génie de Montfort eut l'ordre de procéder à l'appropriation. Il demandait 160,000 francs pour les premières dépenses, l'Empereur en accorda 300,000. En outre, ce dernier mit à la disposition du ministre de la guerre le parterre limité par la façade du nord, le mur de la terrasse et la forêt pour en faire un champ d'exercice. Il lui concéda encore le terrain non aliéné en avant de la façade de l'est, et l'autorisa à acquérir celui qui y faisait suite, afin d'y placer un jour le manège.

Rien ne s'opposait dès lors à la promulgation du décret constitutif. En voici la teneur :

Au palais des Tuileries, le 8 mars 1807.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Il sera formé une École militaire, qui sera établie dans le château de Saint-Germain.

ART. 2. — Cette École portera le nom d'École militaire spéciale de cavalerie ; il n'y sera admis que des jeunes gens pensionnaires qui se destinent au service de la cavalerie. Ils devront être âgés de plus de seize ans. La durée de leurs exercices à l'École sera de trois ou quatre ans.

Cette École sera organisée pour recevoir 600 élèves.

Des écuries sont préparées pour 400 chevaux.

ART. 3. — Les élèves panseront eux-mêmes leurs chevaux ; ils iront au manège, à des écoles d'instruction analogues à celles d'Alfort et de

Charenton, à une école de ferrage, et en général seront instruits de tout ce qui concerne le détail de la cavalerie.

ART. 4. — Il y aura deux espèces de chevaux : des chevaux de manège et des chevaux d'escadron. 100 seront destinés au manège et 300 à l'escadron.

Aussitôt qu'un élève aura fait son cours de manège et reçu la première instruction, il lui sera donné un cheval qu'il pansera lui-même, et pendant le temps qu'il sera à l'escadron, il apprendra l'exercice et les manœuvres d'infanterie.

Notre intention est de tirer tous les ans de l'École de Saint-Germain 150 élèves pour remplir les emplois de sous-lieutenants, vacants dans nos régiments de cavalerie.

ART. 5. — Chaque élève de l'École militaire de cavalerie payera 2,400 francs de pension.

Art. 6. — Le château de Saint-Germain sera mis à la disposition de notre ministre de la guerre, qui y fera faire les réparations et arrangements nécessaires sur les fonds du casernement, de manière qu'au 1^{er} juin prochain les élèves puissent entrer à l'École.

Art. 7. — Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

A exécuter.

Signé : NAPOLEON.

Le ministre de la guerre,

Par l'Empereur :

Signé : C^{te} D'HUNEBOURG.

Le ministre secrétaire d'État.

Signé : Hugues B, MARET.

Un mois après avoir apposé sa signature au bas de ce décret, le 10 avril, l'Empereur quittait les Tuileries pour se rendre sur le Danube. Ce ne fut qu'après être entré une seconde fois en triomphateur dans la capitale de la monarchie autrichienne, qu'il eut le loisir de reporter ses regards vers l'École de cavalerie.

Il fallait en organiser les éléments. L'Empereur signa sur le sol étranger le décret qui règle cette organisation. Ce document est daté du camp impérial de Schœnbrunn, le 17 mai 1809, quatre jours après l'occupation de Vienne.

Il établissait, ainsi qu'il suit, la composition de l'état-major et du personnel en sous-ordre de l'École :

Un général de brigade commandant ; un colonel commandant en second, directeur des études ; un administrateur comptable ; deux chefs d'escadrons, deux adjudants, lieutenants de cavalerie ; deux capitaines d'infanterie ; un lieutenant d'artillerie ; un quartier-maître trésorier ; quatre professeurs de mathématiques ; quatre d'histoire et de géographie ; trois de dessin de figures, de paysages, de cartes ; un de fortification ; deux de belles-lettres ; deux d'administration militaire ; deux écuyers ; deux sous-écuyers ; deux professeurs d'art vétérinaire ; deux maîtres d'escrime ; un médecin ; un chirurgien ; un aumônier-bibliothécaire.

Étaient attachés à la maison : deux artistes-vétérinaires, un maître tailleur, un maître sellier, un maître culottier, un maître bottier, un armurier-éperonnier, des piqueurs, des palefreniers, des maréchaux ferrants, six trompettes et un brigadier-trompette.

Les élèves étaient partagés en deux escadrons : chaque escadron en trois compagnies de cent élèves chacune, en y comprenant les cadres de sous-officiers et de brigadiers, dont les galons devenaient une récompense pour les plus méritants.

L'enseignement était le même qu'à l'École de Saint-Cyr, en ce qui concernait les mathématiques, les belles-lettres, l'histoire, la géographie le dessin et l'administration militaire, la fortification, l'escrime, la natation, etc.

L'état-major devait insister sur les connaissances nécessaires à un officier de troupes à cheval, sur l'hippiatrique, les exercices et les manœuvres de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie légère.

Dans le but de rendre complète l'étude de cette dernière arme, l'Empereur affectait à l'établissement deux pièces de canon et deux obusiers attelés.

L'administration était réglée provisoirement sur celle de l'École de Saint Cyr.

Outre le prix de la pension, celui du trousseau était fixé à 700 fr. Un certain nombre de bourses devaient être accordées à des élèves du Prytanée de la Flèche et des lycées, fils de militaires.

La limite d'âge assignée aux candidats se renfermait entre seize et dix-huit ans. Leur examen d'admission se passait au chef-lieu de chaque département, devant un jury nommé par le préfet, et les matières sur lesquelles on les interrogeait avaient beaucoup d'analogie avec celles du programme d'admission de l'École de Saint-Cyr. Elles comprenaient la langue française, la connaissance de la langue latine basée sur le cours de la classe de troisième, l'arithmétique et la géométrie jusqu'aux solides,

Le soin que l'Empereur prit lui-même de régler tous ces détails, malgré les préoccupations de la gigantesque campagne qui devait aboutir au coup de foudre de Wagram, indique toute l'importance qu'il attachait à cette institution, l'espoir qu'il fondait sur elle, et la mesure des services qu'il attendait de sa cavalerie pendant la guerre, puisqu'il voulait tirer tous les ans de Saint-Germain cent cinquante sous-lieutenants, le triple environ de ce que fournit aujourd'hui à cette arme l'École spéciale militaire.

Un séjour de trois ou quatre années, dans une telle école, attestait, en outre, la volonté d'inculquer à ces jeunes officiers l'instruction la plus solide, et le chiffre élevé de la pension⁷ celle de ne les puiser qu'au sein des familles riches de l'Empire, et par ce moyen d'assurer autant que possible leur bonne composition. Une lettre du 11 décembre 1809, adressée par le ministre de la guerre au général commandant l'École, lettre relative au choix des élèves, insiste sur ce point que la fortune est nécessaire pour servir dans les troupes à cheval.

L'état-major de l'École ne put être nommé que le 8 août, à la fin de la campagne de 1809, à laquelle avait pris part le ministre de la guerre lui-même, et d'où il revint avec le titre de duc de Feltre. Le commandement de l'École fut confié au général de brigade Clément de la Roncière, et le commandement en second au colonel Brunet, ex-colonel du 24^e chasseurs⁸. L'administrateur comptable était M. Ménard ; l'aumônier-bibliothécaire, l'abbé Langlet, et le quartier-maître trésorier, M. Petit.

MM. Simon, capitaine d'infanterie, et Dutertre, écuyer, provenaient de l'École de Saint-Cyr. Un certain nombre de professeurs avaient été aussi empruntés à cette École, à celle de Metz et au Prytanée de la Flèche, afin que le personnel enseignant apportât immédiatement dans sa mission l'expérience nécessaire à l'éducation des élèves.

Le traitement du général s'élevait, en y comprenant les frais de représentation, à 27,000 francs, et celui du colonel à 9,500 dont 4,000

comme directeur des études. Ceux des officiers et des professeurs variaient de 2,400 à 4,000 francs.

Le premier décret d'admission des élèves porte la date du 17 septembre 1809. Il comprend 46 candidats dont 10 venus de l'École de Saint-Cyr. Le deuxième décret est du 30 septembre suivant. De grandes familles de France, de Hollande, de Belgique et d'Italie répondaient aux vues de l'Empereur, et les contrôles de l'École ont enregistré leurs noms dont un grand nombre appartient à l'histoire.

Le 11 octobre, 36 chevaux de manège estimés à 19,100 francs, 18 palefreniers, un surveillant et un maréchal ferrant quittaient l'École d'équitation de Versailles, pour prendre place dans les bâtiments de celle de Saint-Germain ; c'est donc aux premiers jours d'octobre qu'il faut rapporter l'ouverture de l'établissement et le début des études. Le 1^{er} janvier 1810, l'École ne possédait encore que 68 élèves pensionnaires et 32 chevaux de manège : mais le 19 novembre de la même année, le nombre des élèves est déjà porté à 430 et celui des chevaux à 125, dont 95 de manège et 30 d'escadrons.

Les cinq ailes du château et leurs pavillons avaient été jugés suffisants pour recevoir l'état-major et 600 élèves ; voici quelle fut la distribution des appartements : dans l'aile ou courtine du midi, on établit des logements d'officiers, la salle du conseil, la bibliothèque et les bureaux. Les façades et les pavillons qui avaient vue sur le parterre furent consacrés aux dortoirs ou chambres des élèves. Le pavillon du nord contenait à lui seul cinq grandes chambres au rez-de-chaussée, prenant jour sur le parterre par quatorze croisées, et les classes au premier étage.

Un petit appartement, garni de cheminées de marbre et de panneaux dorés, dans le pavillon de l'ouest, et que la tradition locale désigne comme celui de M^{lle} de la Vallière, fut attribué aux sœurs infirmières.

Cette tradition est complètement erronée. Les pavillons furent construits par Mansard, après 1675, époque à laquelle Mlle de la Vallière prit le voile aux Carmélites de Chaillot.

La cour inférieure, trop restreinte, ne pouvait convenir aux promenades des élèves. On en créa une à l'extérieur, sur le parterre ; elle était close de

murs, avec une tourelle à chaque angle, et pour y arriver on jeta un léger pont en charpente sur le fossé qui la séparait de la façade du nord.

La grande galerie des fêtes ou salle de Mars demeurait sans emploi. Elle tombait en ruines et la pluie y pénétrait par toutes les fenêtres. On l'utilisa comme salle d'exercices ou de récréation quand il faisait mauvais temps.

L'hôtel du Maine, destiné d'abord aux maîtres ouvriers et aux trompettes, n'était pas habitable. On en fit des magasins et on logea au Château, ouvriers et trompettes.

Dans les bâtiments qui l'avoisinaient et qui prirent le nom d'écuries du manège, on plaça les palefreniers, les chevaux, la forge et les magasins. Ces écuries pouvaient contenir 178 chevaux et durent suffire au service pendant toute la durée de l'établissement, car il résulte du relevé des contrôles que, de 1809 à 1814, il ne disposa que de 110 chevaux de manège, dont 102 provenant de l'École de Versailles et 8 de Saint-Cyr, et de 58 chevaux d'escadrons ; en tout 168 chevaux.

Avec les premiers fonds, on avait mis ces locaux dans un état satisfaisant, réparé les toitures, consolidé les balcons, et refait à neuf les ravalements intérieurs, qui avaient exigé à eux seuls une dépense de 40,000 francs.

Dans la chapelle ; il ne restait que la boiserie du chœur. Le conseil d'administration de l'École, à peine constitué, tourna un regard ému vers cette portion si profondément mutilée du vieil édifice. Dans une délibération du 27 octobre 1809, il exprima le vœu de sa restauration et le désir de la rendre au culte. En portant jusqu'au ministre de la guerre l'expression d'un sentiment si légitime, le Conseil s'appuyait sur les termes du décret du camp de Schoenbrunn, qui statuait qu'un aumônier serait attaché à l'École. D'autres préoccupations ne permirent point de prendre cette demande en considération ; néanmoins, les élèves furent conduits chaque dimanche à la messe dans la chapelle, malgré son état de délabrement.

Le 6 septembre, le général de Clarke règle leur uniforme : la grande tenue consiste en un schako à tresses blanches, orné d'un plumet ; un habit bleu à revers blancs, avec collet, parements, pattes écarlates et doublure en serge de même nuance ; veste ou gilet de drap blanc, culotte de peau blanche, bottes à l'écuyère, avec éperons bronzés. Le bouton de métal blanc, estampillé d'une aigle, porte cette légende : École militaire de cavalerie. Le manteau est en drap blanc.

La petite tenue comprend un surtout bleu, sans revers, et une culotte de même couleur. L'armement et l'équipement se composent d'un fusil et d'un sabre de dragons, avec ceinturon et dragonne, d'une paire de pistolets, d'une giberne-banderolle et de gants crispins⁹.

Quelques mois plus tard, le 18 février 1810, le ministre modifie presque complètement cet uniforme qui ne participait point assez de celui de la cavalerie. Au lieu du schako, les élèves coiffent le casque de dragon., l'habit bleu fait place à un habit vert, avec collet, revers, parements de la même couleur, mais bordés d'un liseré blanc, doublures rouges, poches en long, bordées d'un liseré rouge. Le revers qui s'ouvre laisse voir le gilet blanc. Le reste de la tenue est conservé. Le changement de couleur du fond de l'habit entraîne celui de la petite tenue, qui fut confectionné en drap vert.

A cheval, cet uniforme martial et plein d'élégance devait parer à ravir ces fiers adolescents que les triomphes de l'Empire rendaient de bonne heure amoureux de la gloire et des armes.

La simplicité de leurs repas se rapprochait peut-être trop de celle des camps ; car ils étaient subordonnés au pain de munition et réduits à la soupe, à un plat de bœuf et un plat de légumes, avec une demi-bouteille de vin matin et soir. Ils mangeaient dans des gamelles d'étain, non pas réunis, mais dans leurs chambres, et les seuls objets qui pussent leur rappeler le luxe et l'aisance dans laquelle ils avaient grandi, étaient une timbale et un couvert d'argent compris dans leur trousseau.

L'instruction militaire et l'équitation étaient l'objet des plus grands soins à l'École, et les élèves s'y dévouaient avec goût¹⁰.

Depuis que le général de Melfort avait fait adopter une ordonnance de manœuvre pour la cavalerie, depuis surtout que les officiers français s'étaient trouvés en face des escadrons du grand Frédéric ; ils s'étaient piqués d'amour-propre et étaient devenus à leur tour manœuvriers.

Le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804) apparut une ordonnance à la rédaction de laquelle contribua l'état-major de l'École d'équitation de Versailles. Elle avait introduit de sensibles améliorations dans les vieilles méthodes refondues en 1788, et rendu les régiments plus mobiles. La cavalerie en fit une vaste application dans les grandes guerres de l'Empire. Ce fut la plus belle époque de cette arme, et cette ordonnance suffit à l'exécution des mouvements qui, devant l'ennemi, ont consacré sa réputation.

Quant à l'équitation proprement dite, elle était à son apogée. La Guérinière, d'Abzac, Mottin de la Balme, d'Auvergne, de Bohan avaient paru avec éclat. Le Traité d'équitation de ce dernier était devenu la règle la plus parfaite des régiments et des écoles. Cet officier de grand mérite, qui avait pratiqué l'équitation militaire sur le champ de bataille, n'ignorait rien de ce qu'il faut allier de hardiesse à la position académique si accomplie à la fin du siècle dernier. Sa méthode est claire, ses préceptes faciles dans leur application, et les hommes érudits qui écrivirent le Cours d'équitation militaire à l'usage de l'École de Saumur, en se bornant à développer d'aussi remarquables principes, rendent l'hommage le plus digne à leur prédécesseur et à leur maître, le baron de Bohan.

Tels étaient les enseignements que recevaient les élèves de l'École de cavalerie de Saint-Germain. La plupart d'entre eux se sont souvenus, dans leur glorieuse existence militaire, des traditions dont avait été nourrie leur jeunesse.

Le manège dans lequel ils prenaient la leçon d'équitation ne pouvait contenir que 15 ou 18 cavaliers à la fois ; leurs exercices et leurs manœuvres trouvaient, dans la promenade du parterre, mise à leur disposition, tout le terrain nécessaire à la pratique extérieure du travail.

Mais ils se laissaient trop étourdir par l'écho du canon qui traversait la frontière ; ils étaient trop peu maîtres de l'ardeur juvénile qui entraînait leurs imaginations sur nos champs de bataille pour se livrer complaisamment à d'autres études qu'à des études militaires. Les annales de l'École ont conservé la mémoire de cette indifférence dont s'émut l'Empereur, et que peut seule excuser la fougue de la jeunesse exaltée par un état de guerre en permanence.

L'artillerie était un des exercices qui leur présentaient le plus d'attrait ; ils possédaient des bouches à feu, mais pas de polygone. Au commencement de 1812, le général de la Roncière en demanda au ministre de la guerre l'établissement dans la forêt. L'emplacement qu'il choisissait pour cet usage était l'ancienne route de Pontoise, qui part de celle des Loges et va aboutir à l'endroit appelé la Mare aux canes, en rasant de chaque côté dix ou douze mètres de taillis ;

Le duc de Feltre ne s'y opposa point ; il dut, cependant, en référer au prince de Neufchâtel, grand-veneur, qui répondit à sa proposition par la lettre suivante :

Paris, le 29 février 1812.

Monsieur le duc, je reçois votre lettre relative au polygone à établir dans la forêt de Saint-Germain. Rien ne peut faire plus de tort, tant au plaisir de l'Empereur qu'à la conservation de la forêt, que l'établissement d'un polygone dans son enceinte. J'ai cru devoir faire, à ce sujet, un rapport à l'Empereur. Sa Majesté n'a pas encore prononcé, et je dois, par conséquent, m'opposer à l'établissement du polygone jusqu'à nouvel ordre, par le tort que cela ferait à la forêt.

Je renouvelle à Votre Excellence l'assurance de ma plus haute considération.

Prince WAGRAM DE NEUFCHATEL.

La question resta indécise, et le ministre de la guerre statua que, jusqu'à nouvel ordre, on se bornerait à l'exercice à blanc du canon dans le parterre.

Le nombre des candidats qui se présentaient aux examens d'admission était loin cependant de répondre aux espérances de l'Empereur. En 1811, la moyenne des élèves n'était que de 155, et au 1^{er} janvier 1812 leur chiffre s'élevait seulement à 182.

Au commencement de cette année, quelques désordres se manifestèrent dans l'intérieur de l'établissement. Un certain mécontentement régnait parmi les élèves, l'éducation morale souffrait, la discipline se relâchait, et des familles alarmées firent entendre des plaintes qui trouvèrent accès jusqu'au souverain.

Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet, le 3 avril 1812, au ministre de la guerre :

Monsieur le duc de Feltre ; il me revient toutes sortes de plaintes sur l'École de Saint-Germain. Ces plaintes ont le très-mauvais effet de dissuader les familles riches d'y envoyer leurs enfants. On m'assure que le pain est très-mauvais, la nourriture insuffisante, l'éducation très-dure, l'instruction nulle, hormis pour le militaire. Faites-moi un rapport sur le régime de cette École. Le pain doit y être très-bon, la nourriture abondante, l'éducation supérieure à celle de l'École de la Flèche et paternelle, l'instruction variée ; on y doit enseigner le dessin, la musique, l'histoire, la géographie, la littérature. Cette École ne remplit pas mon attente. Elle est

destinée à recevoir les enfants des familles les plus riches de France, et on les en éloigne. Cette École jouit du plus mauvais renom dans le public.

Sur ce, etc.

NAPOLÉON.

Cette lettre, à travers laquelle perce un vif mécontentement, était l'éclair précurseur de l'orage.

Le 14 avril, dans l'après-midi, l'Empereur arriva à l'improviste à l'École.

XIII

LA VISITE DE L'EMPEREUR A L'ÉCOLE DE CAVALERIE. — DISSOLUTION DE L'ÉCOLE EN 1814.

Une visite de cette nature, quoique sans apparat, causa une grande surprise et un grand émoi dans l'établissement. Le général et son état-major se portèrent en hâte au-devant de Sa Majesté, qui annonça l'intention d'inspecter en détail une maison contre laquelle s'élevaient au dehors des préventions hostiles à ses vues, et où il montrait la volonté de faire l'éducation de jeunes hommes suivant les besoins nouveaux.

Les élèves étaient dans leurs salles, en petite tenue, occupés à leurs travaux journaliers. En pénétrant dans les classes, l'Empereur manifesta son étonnement de ce que les professeurs étaient vêtus d'habits de différentes couleurs, et ne portaient pas d'uniforme comme à l'ancienne École militaire. La petite tenue des élèves, fort simple, fut, au contraire, loin de lui déplaire.

Il leur fit donner l'ordre de monter à cheval.

A la salle de visite, son mécontentement commença. Cette pièce, située sous la voûte sombre du rez-de-chaussée de la façade de l'ouest, lui parut inconvenante et mesquine. Il remarqua qu'elle devait causer aux familles une impression défavorable, et prescrivit de transformer en salle de visite la salle d'escrime, plus spacieuse et plus éclairée.

Aux cuisines, on préparait le dîner. Il goûta le pain de munition, et le déclara mauvais¹¹. Les aliments de l'ordinaire ne lui parurent satisfaisants ni comme préparation, ni comme composition. Il entendait que le pain ne différât en rien de celui qu'on mangeait sur les meilleures tables, et que les élèves en eussent à discrétion. Les gamelles de fer battu ou d'étain, prêtes à recevoir les repas, le choquèrent ; il observa que leur aspect, malgré toute la propreté possible, déplairait à l'œil des mères ; qu'il était indigne que des enfants de bonne maison mangeassent à la gamelle, dans des ustensiles dédaignés des artisans, et qu'il fallait immédiatement substituer à cette indigente ferblanterie une vaisselle de faïence simple, mais décente¹².

Sa surprise redoubla quand il apprit que les élèves n'avaient pas de réfectoire et mangeaient dans leurs chambres. Il ordonna d'établir un réfectoire, soit au rez-de-chaussée de leur quartier, soit dans la salle de Mars, dont on usait pour faire l'exercice pendant le mauvais temps, et d'y garnir les tables de nappes et de serviettes.

Le souverain se reportait sans doute à l'époque de ses jeunes années, où, sorti de Brienne, il faisait partie de la Compagnie des cadets gentilshommes détachés à l'école militaire de Paris. Il se souvenait qu'alors ses camarades et lui y étaient bien nourris, bien servis, traités comme des officiers, et sa sollicitude exigeait que ce régime convenable, dont il entretenait à Sainte-Hélène les compagnons de sa captivité, fût aussi le partage de la jeunesse d'élite à laquelle il avait rendu l'enseignement des écoles militaires.

L'impression éprouvée par l'Empereur à la révélation inattendue de ces imperfections, accrut sa mauvaise humeur, lorsqu'en sortant par la porte du midi il s'aperçut que les élèves, pour se rendre au manège, demeuraient en communication avec la rue. Il interdit cette correspondance qui pouvait dégénérer en abus, nuire aux études, et voulut que le passage de l'École au manège fût limité par un mur d'enceinte décrivant une ligne, de l'angle sud-ouest de la contrescarpe du fossé à l'entrée de la rue de la Verrerie.

Il remarqua que le manège avait à peu près les dimensions de celui de Saint-Cloud, attribué aux pages et aux écuyers de sa Maison, et qu'il pouvait provisoirement suffire à l'instruction hippique.

La vue des écuries ne lui inspira pas le même sentiment. Ces écuries, en effet, au nombre de six, étaient fort divisées, étroites, mal aérées, les unes dans les dépendances de l'hôtel du Maine, les autres sur le terrain circonscrit entre la rue de Paris, l'avenue du Boulingrin, la rue de la Verrerie et la rue Henri IV, terrain actuellement occupé par le quartier de cavalerie. Un de ces locaux donnait place à quatre-vingts chevaux, les cinq autres ne pouvaient en contenir que de quatre à seize. L'Empereur exprima le désir de les remplacer par une vaste et belle construction pour trois cents chevaux, d'une surveillance commode, d'un service facile et d'une architecture en harmonie avec l'importance de l'École, l'espérance qu'il fondait en elle et le relief qu'il jugeait indispensable de lui imprimer.

Les élèves montèrent ensuite à cheval. Ils témoignaient d'un goût prononcé pour les exercices équestres ; leurs maîtres, héritiers des bonnes méthodes dont heureusement l'École de Versailles avait entretenu le culte pendant la révolution, leur en avaient inculqué les solides principes ; ils

étaient bien placés à cheval, ils possédaient dans le maniement des armes la dextérité de la jeunesse - intelligente. Ils manœuvrèrent avec cet amour-propre qui se développe d'une façon incroyable dans nos écoles militaires, sous le regard d'un personnage illustre, électrise les cœurs et conduit à la perfection par l'accord des volontés.

L'Empereur fut content de cette instruction. Pour manifester sa satisfaction aux élèves, il accorda la sous-lieutenance à ceux de l'âge de vingt ans qui avaient deux années de présence à l'École, ainsi qu'à ceux qui y comptaient quinze mois, à la condition qu'ils y demeureraient encore trois mois. Cette mesure, accueillie avec enthousiasme et gratitude, enlevait cinquante-trois jeunes gens à l'établissement et en ajournait quarante : leur degré d'instruction ne permit d'accorder l'épaulette à ces derniers qu'au mois de janvier 1814.

Cette courte inspection suffit au rapide jugement de l'Empereur. En quelques instants, il avait apprécié l'institution naissante. Lorsqu'il quitta le général et son état-major, il résuma son sentiment en quelques mots : « L'École, leur dit-il, ne répondait nullement à son attente ; il fallait qu'elle devînt le plus bal établissement du monde¹³. »

Le peu de développement des travaux exécutés dans le château, le manque d'espace à ses abords, l'insuffisance des terrains d'exercice, l'avaient frappé non moins que les déféctuosités du régime intérieur. Afin de rester à l'aise dans l'accomplissement des desseins qu'il méditait en faveur de l'École, il décréta ce jour même la réunion du palais de Saint-Germain au domaine de la Couronne.

Jusque-là les plans adoptés pour l'acquisition d'un champ de Mars était restés à l'état de projets d'une réalisation problématique ; l'Empereur leva toutes les difficultés en accordant à son École, pour faire une carrière, la totalité du parterre et du quinconce du château, dont il disposait dès lors comme propriété de la Couronne, et il ordonna à l'intendant du domaine de clore cette carrière d'une palissade de bois.

Le procès-verbal de cession du château par le département de la guerre atteste le délabrement des grands appartements laissés sans emploi dans les façades de l'ouest et du nord, quoique depuis trois ans il eût été dépensé 575,441 francs pour les réparations de l'édifice. Ce document a conservé aussi les noms exclusivement militaires, attribués à quelques-uns des locaux. L'escalier d'honneur, en face du parterre, s'appelait alors l'escalier

du Mont-Saint-Bernard, et celui qui conduisait à l'appartement des sœurs infirmières, l'escalier de Fontenoy.

L'état-major de l'École composé d'officiers d'un mérite reconnu, ne pouvait demeurer entièrement responsable des imperfections signalées par l'Empereur, car il avait été prescrit que l'administration de la maison serait provisoirement empruntée à celle de Saint-Cyr, et aucune décision n'avait annulé cet ordre. Il s'ensuivait que l'alimentation des élèves, les règles de police et de discipline et la plupart des cours d'études ne différaient en rien de ce qui se pratiquait à Saint-Cyr. Le tableau du service journalier, très-exigeant pour le travail ; très-sommaire en ce qui concernait les récréations, avait été calqué sur celui de l'école qui servait de base et de modèle. Quant au moral des élèves, il subissait l'influence d'un temps où les préoccupations belliqueuses et les aspirations vers une liberté prématurée tenaient trop de place dans des esprits rigoureusement voués à l'étude.

Quelques mois, néanmoins, après la journée passée par l'Empereur à Saint-Germain, le général de la Roncière était relevé de ses fonctions par le général Maupoint de Vandeuil. Mais, comme ce dernier servait à l'armée d'Espagne sous les ordres du maréchal Suchet, le duc de Feltre confia le commandement par intérim de l'École de cavalerie au général Bellavène, qui avait montré une remarquable aptitude dans le même emploi à l'École de Saint-Cyr.

Le premier soin du général Bellavène fut d'exécuter, autant que le permettaient les circonstances, les ordres les plus urgents émanés de la volonté impériale.

L'architecte du château, M. Lepère, demandait 104,000 francs pour les transformations à opérer à l'intérieur et pour la clôture de la carrière. Mais la campagne de 1812 était décidée, et les ressources de la Couronne s'épuisaient. On commença la construction des réfectoires, au rez-de-chaussée de la façade du nord, à droite et à gauche de l'escalier du Mont-Saint-Bernard ; comme elle ne pouvait être terminée avant l'hiver, on installa une salle à manger provisoire dans la salle de Mars, ouverte à tous les vents et dont la voûte s'effondrait. Les élèves y prirent leur premier repas le 15 août 1812, sur des tables couvertes d'un service de linge de cretonne et de faïence de Rouen¹⁴. Ils acclamèrent l'Empereur avec le feu qui embrasait leurs jeunes âmes ; c'était l'avant-veille de l'entrée des Français à Smolensk.

Le régime alimentaire était amélioré. Le repas du matin se composait de soupe, de bœuf bouilli et d'un plat de légumes ; celui du soir, d'un rôti ou ragoût à raison d'un quart de kilogramme de viande par élève, d'un plat de légumes ou d'œufs, et d'une salade. Chacun avait une demi-bouteille de vin de Bourgogne au repas, et du pain blanc de qualité supérieure à discrétion.

Quelques élèves, les plus anciens probablement, obtinrent des chambres séparées, avec des rideaux à leurs lits.

Une autre tolérance vint apporter un grand adoucissement à la sévérité des règlements de la maison et une joie aux familles. Celles-ci, qui ne pouvaient communiquer avec leurs enfants que le dimanche, purent les demander chaque jour de la semaine, à la salle des visites.

Malgré toutes les améliorations en projet, le général Bellavène ne considérait pas le château de Saint-Germain comme bien approprié à sa destination. Sa correspondance avec le ministre de la guerre témoigne sans détour de ce sentiment. Il demandait qu'on cherchât, pour y transférer l'institution, un vaste collège ou une abbaye disponible et, en homme pratique, il exprimait le vœu qu'on ajournât les grandes dépenses prescrites ou consenties par l'Empereur tant qu'on n'aurait pas résolu l'indispensable problème de réunir directement le manège et les écuries aux bâtiments du château.

Le parterre, où se faisait l'exercice à cheval, terrain défectueux, impraticable en temps de pluie, ne convenait pas, selon lui, à une école de cavalerie, par le retard qu'une telle insuffisance apportait au travail. Le général proposait de dépaver la grande cour des écuries du manège, de la sabler et d'y établir la carrière, dont le sol eut été solide en tout temps.

Parmi les considérations d'un autre ordre qui lui semblaient nuire aux études, il plaçait en première ligne les admissions successives des élèves, qui avaient lieu, non point à des époques fixes, mais dans le cours de l'année, et qui contrariaient la marche régulière des Cours. Il observait qu'un séjour de trois à quatre années à l'École était trop long pour l'élève. Les circonstances de guerre l'abrégeaient, il est vrai ¹⁵, mais il n'en était pas moins rendu obligatoire par le décret constitutif, et une telle perspective décourageait des jeunes gens ambitieux de se rendre aux armées.

Le commandement du général Bellavène porta ses fruits. Les familles se montrèrent plus rassurées et l'École entra dans une voie prospère.

Le général Maupoint, précédé d'une excellente réputation, arriva d'Espagne, et fut reconnu dans son emploi le 2 décembre 1812.

Sous la direction du général Bellavène, le chiffre des élèves était monté à 200 ; il fut, au 1^{er} janvier 1813, de 213, nombre le plus élevé que présentent les situations journalières. A cette même époque, l'établissement possédait 154 chevaux dont 97 de manège et 57 d'escadron.

En 1812, selon les ordres de l'Empereur, l'intendant des bâtiments de la Couronne avait commencé, sur le parterre, la clôture de la carrière qui devait être de bois et non de pierre, de crainte de nuire à l'ensemble de l'édifice.

Le plan de cette clôture embrassait dans le parterre un quinconce d'arbres qui fournissait un peu d'ombrage, et laissait libre la grande allée qui conduit, par la porte de Noailles, de la ville à la terrasse. Il comprenait quatre portes dans la palissade : une près du château, du côté de la terrasse ; la seconde en face, du côté de la ville ; la troisième qui s'ouvrait sur la route des Loges ; et la quatrième sur la place de Noailles.

On dépensait pour cet objet 20,000 francs. Déjà le quart de la clôture était debout, le bois nécessaire aux trois autres côtés, débité et prêt à être dressé, lorsque les habitants de Saint-Germain s'émurent de ce travail menaçant pour leur promenade favorite. Les propriétaires notables, le clergé, les fonctionnaires et les autorités de la ville adressèrent, le 21 mai 1813, la lettre suivante au ministre de la guerre :

A S. Exc. Monseigneur le duc de Feltre, ministre secrétaire d'État
de la guerre.

MONSEIGNEUR,

Les habitants de la ville de Saint-Germain en Laye, informés qu'ils sont à la veille de perdre une partie de la belle promenade du Parterre, ont l'honneur d'exposer à Votre Excellence que ce jardin est leur unique ressource, et que les en priver, c'est anéantir la valeur de toutes leurs propriétés.

Sa Majesté impériale et royale, touchée de leurs très-humbles représentations, a daigné, par l'intercession de la reine Hortense, leur en assurer la conservation.

La ville de Saint- Germain. ne peut se flatter de recouvrer son ancienne existence que par l'attrait de sa situation, et c'est surtout la belle promenade du Parterre conduisant à la terrasse qui détermine beaucoup de personnes à venir se fixer dans cette ville.

La clôture provisoire projetée dans le Parterre n'ayant pour objet que d'y former une enceinte pour l'exercice des élèves de l'École, les habitants osent prendre la liberté de vous observer, Monseigneur, que les évolutions peuvent avoir lieu sans clôture, comme elles s'y font journellement, et que si Votre Excellence le jugeait à propos, rien ne serait plus facile d'assurer la parfaite tranquillité de ces évolutions en plaçant dans le Parterre, toutes les fois qu'elles auraient lieu, un détachement de la garde nationale de Saint-Germain, qui veillerait à ce que le public ne traversât pas l'espace parcouru par les élèves, ni ne s'approchât d'eux en aucune manière. Cette surveillance de la garde nationale, qui serait rigoureusement observée, et à laquelle on ajouterait la précaution de fermer les grilles du Parterre, équivaldrait à la clôture et en épargnerait les frais. Ce moyen, adopté par Votre Excellence, serait un bienfait pour la ville de Saint-Germain, d'autant plus précieux, qu'il en résulterait pour elle la conservation de ses propriétés et l'accroissement de la population.

Pleins de confiance en la bonté de Votre Excellence, les habitants conserveront avec la plus vive reconnaissance le souvenir de ce bienfait.

Suivent trois pages de signatures des personnes les plus considérables de la ville.

La pétition eut un plein succès. On suspendit les travaux de clôture, et on dressa le devis des terrains à acquérir pour établir une carrière sur un autre emplacement. Ce devis montait à 600,000 francs, et resta sur le papier.

Dès cette époque, du reste, l'établissement souffrit des revers de nos armes et des sacrifices imposés au Trésor public. Les améliorations, les achats d'immeubles, tout fut suspendu. Préoccupé de réorganiser ses légions et de sauver la monarchie, l'Empereur ne pouvait songer à son École de cavalerie pour y puiser de nouveaux officiers.

Le 1^{er} octobre 1813, l'institution ne possédait plus que 146 élèves.

Au 1^{er} janvier 1814, elle en comptait 156, dont 28 boursiers, et 153 chevaux.

Enfin, au 1^{er} juillet suivant, elle était réduite à 76 élèves, dont 25 boursiers. Il n'y avait plus dans les écuries que 79 chevaux de manège et 12 d'escadron.

En cette année néfaste, l'École, restreinte à la pension des élèves, manquait des ressources nécessaires à son entretien. Sa détresse devint extrême ; les fournisseurs refusaient à la maison la continuation de leur crédit, et la caisse vide de l'École fut sur le point de refuser des appointements aux officiers et aux fonctionnaires. Le ministre de la guerre se vit contraint de répondre par un secours d'urgence aux sollicitations pressantes du Conseil d'administration.

Enthousiastes de l'Empire, les élèves ne purent accueillir avec indifférence les événements du mois de mars 1814. La chute de l'Empereur les jeta dans la consternation.

Le 30 mars, au moment où le canon de Montmartre leur apprit que Paris tentait généreusement de faire face à toutes les forces de l'invasion, ils invoquèrent avec énergie le devoir sacré de prendre part à la lutte, et de verser leur sang pour la défense commune.

Les chefs résistèrent à leur patriotique injonction, parce qu'une armée ennemie s'interposait entre Saint-Germain et la capitale, et qu'ils ne se reconnaissaient pas le droit de sacrifier cette précieuse jeunesse dont ils répondaient devant le souverain et devant les familles.

Peu s'en fallut que, sourds à tous les arguments, les élèves ne méconnaissent les ordres du général, et que l'ardeur virile qui échauffait ces jeunes têtes ne les poussât à la sédition. Renfermés dans l'enceinte du château, dont on avait verrouillé les portes, ils s'irritèrent contre les rigueurs d'une inflexible, mais prudente décision, et dans leur colère ils brisèrent les vitres, dont les éclats volèrent dans les fossés¹⁶.

Il est des devoirs douloureux à remplir. Les officiers de l'École de cavalerie le connurent dans cette pénible circonstance en maintenant leur ferme attitude jusqu'à la fin de cette funeste journée.

Le 1^{er} août de la même année, une ordonnance royale supprima l'École de cavalerie de Saint-Germain en Laye. Cette ordonnance décidait que les élèves seraient versés à celle de Saint-Cyr pour y jouir des avantages

attachés à leur position. Les chevaux du manège passèrent aux écuries du roi et ceux d'escadron au dépôt central de cavalerie.

Le 1^{er} mars 1815, une nouvelle École de cavalerie fut ouverte à Saumur, dans l'ancien quartier des carabiniers, et put continuer presque sans interruption l'enseignement équestre dans l'armée.

L'École de Saint-Germain avait eu cinq années d'existence, non sans distinction ; elle fût parvenue à de hautes destinées, si l'Empereur n'eût abdiqué le pouvoir.

Pendant ces cinq années, 558 numéros matricules prirent rang sur les contrôles de l'établissement. De ces numéros, il faut en retrancher 60 environ, affectés à des jeunes gens qui ne rejoignirent pas l'institution ou optèrent pour d'autres écoles. Quelques-uns, enregistrés comme élèves pensionnaires, devinrent ensuite entretenus ou boursiers sous un autre numéro, en sorte qu'en réalité le chiffre des élèves n'atteignit pas 500. Le numéro matricule ¹⁷ appartient à l'élève Foubert, provenant de Saint-Cyr, qui ne rejoignit pas, et le 558 à l'élève Sciamanna.

Trois cent seize élèves sortirent de l'École de Saint-Germain revêtus de l'épaulette de sous-lieutenant, les autres rentrèrent dans leurs familles à diverses époques, où furent dirigés sur Saint-Cyr, au moment du licenciement.

Voici la date des diverses promotions avec le nombre des élèves promus :

Du 29 juin 1810 à la fin de l'année. .	6 s.-lieut.
Du 20 juillet 1811	12
Du 31 juillet 1811	1
Du 11 mars 1812	4
Du 15 mars 1812.	2
Du 24 avril 1812.	47 ¹
Du 21 septembre 1812	6
Du 28 janvier 1813	7
Du 30 janvier 1813	105
Du 18 mars 1813	20
Du 8 décembre 1813	2
Du 19 février 1814.	30
De février à mars 1814.	2
Du 30 mars 1814	67
Promotions isolées d'avril en juillet 1814.	4
Du 14 juillet 1814	1
Total.	316 s.-lieut.

La date des sorties était aussi peu régulière que celle des admissions, comme l'indique ce tableau. Le premier élève promu officier fut M. de Clermont-Tonnerre, nommé au 13^e régiment de cuirassiers le 20 juin 1810, et le dernier M. Saint-Firmin, nommé le 14 juillet 1814, à la veille du licenciement..

Parmi ces jeunes gens, un grand nombre étaient issus de familles auxquelles s'attachait une célébrité d'origine déjà ancienne ; d'autres ne durent qu'à la distinction de leurs travaux dans les hautes sphères de l'armée ou de l'administration les splendeurs de leur propre lustre ; ils en ont fait rejaillir l'honneur sur l'institution qui leur ouvrit l'accès d'une si belle carrière.

Sur le contrôle des élèves, nous avons remarqué les noms de MM. de Ravignan, devenu officier supérieur ; Pellion, général de division ; Bonafous-Murat, aide de camp et neveu du roi Murat ; de Mailly, lieutenant-colonel ; aide de camp du duc de Bordeaux ; de Chalendar, devenu général de division ; Despérais de Mailly, général de brigade ; d'Oultremont, tué à l'ennemi en 1814 ; Rodriguez de Vosta Yoega, de

Rétimont, d'Hoene, Stienhuysse, d'Hann, aide de camp du roi des Belges, ces cinq derniers appartenant à la Belgique ; Spinola à l'Italie ; de Clermont-Tonnerre, de Maupeou, de Cauvigny, officiers supérieurs ; de Suleau, ancien préfet ; Worms de Romilly, sous-intendant militaire ; de Bois-le-Comte, général de division ; de Bauffremont, lieutenant-colonel, aide de camp du duc de Bordeaux ; Rilliet, général de division ; de Barbançois, devenu sénateur au deuxième empire ; de Morell, général de brigade ; Passy, ancien ministre des finances ; Berryer, général de brigade ; de Cossé-Brissac, lieutenant-colonel, aide de camp du duc de Bordeaux ; de la Rochefoucauld, de Lusignan, de Vincent, ancien préfet du Rhône et sénateur ; de Mornay ; Jacqueminot, devenu général ; d'Oullenbourg, lieutenant-colonel ; Martin de la Bastide, de Saint-Sauveur, Dervieu-Duvillars, officiers supérieurs ; de Chavanes, d'Andigné de Mayneuf, de Montesquiou, Molitor, fils du maréchal, Schérer, fils du général ; Maupoint de Vaudeuil, fils du commandant de l'École, les trois frères de Chiseuil, Allier, ancien capitaine et député, sculpteur d'un très-grand mérite ; Lacrosse, ancien ministre et sénateur.

Au-dessus de ces individualités brillantes, plane une des plus pures et des plus glorieuses illustrations de notre pays.

L'élève Regnault de Saint-Jean-d'Angély, entré à l'École de Saint-Germain, sous le numéro matricule 295, et nommé sous-lieutenant à la grande armée le 21 septembre 1812, est devenu maréchal de France, et est mort le 1^{er} février 1870, à l'âge de 76 ans. Il commandait alors la garde impériale.

Fils d'un homme dont le nom brille en caractères éclatants dans le panthéon historique du premier empire, et dont un bronze immortel consacre la mémoire vénérée au sein de la cité natale, orgueilleuse d'une telle origine, le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angély a soutenu avec autorité la grandeur de l'héritage paternel.

Dévoué à son pays, fidèle à ses convictions, et au culte de l'honneur qui environna son berceau, il a porté son épée, du jour où il l'a tenue, sur tous les terrains rendus célèbres en son vivant par nos grandes guerres, et il a mérité que la voix du Souverain proclamât sur le champ de bataille de Magenta qu'il s'était couvert de gloire.

Une école militaire qui a formé de tels hommes au métier des armes, peut fièrement revendiquer sa place dans l'histoire de nos institutions militaires, quelle qu'ait été la courte durée de son existence.

XIV

LE PÉNITENCIER MILITAIRE.

Le roi Charles X, alors qu'il s'appelait le comte d'Artois, nourrissait sur Saint-Germain des desseins dignes de l'éclat du rang suprême. La Restauration cependant ne trouva ni les ressources, ni le loisir nécessaires à leur réalisation. A peine put-elle consacrer quelques sommes au casernement des gardes du corps établis dans le château et aux réparations les plus urgentes de la chapelle.

Le monument était encore une fois livré à sa morne solitude lorsque, sous le Gouvernement de Juillet, une idée généreuse et féconde, la création des pénitenciers militaires, attira sur lui l'attention du département de la guerre.

Cette fondation, due au maréchal Soult, ministre de la guerre, tendait à faire participer l'armée aux bienfaits de la grande et libérale institution moderne qui a pour but d'améliorer le moral et le sort à venir des détenus, par l'obligation du recueillement et du travail¹⁸. Elle fut consacrée par une ordonnance royale de 1832, et au mois de janvier suivant, notre premier pénitencier militaire fut installé dans les bâtiments de l'ancien collège Montaigu, déjà affecté à une prison, et situé entre la maison d'éducation de Sainte-Barbe et le Panthéon.

La population militaire dévolue aux pénitenciers n'est pas composée de criminels endurcis par le temps ni rendus incorrigibles par les mauvaises passions, mais bien de soldats qui doivent subir une peine d'emprisonnement de six mois au moins, par suite de condamnation ou de commutation d'une peine plus forte.

Le régime auquel ils sont soumis, imité de celui des maisons centrales de correction, consiste dans la réclusion cellulaire pendant la nuit, et dans l'application durant le jour à des travaux rétribués, exécutés dans des ateliers intérieurs communs, sous une surveillance constante, et l'obligation d'un silence absolu.

En certains cas, le régime pénitentiaire peut être aggravé par la réclusion diurne et nocturne dans les cellules de correction.

Le produit du travail des détenus est destiné en partie à former une masse qui doit pourvoir aux dépenses générales de l'établissement ; le surplus leur est personnellement attribué pour leur composer une masse individuelle d'épargnes.

L'instruction primaire et l'assistance religieuse forment encore une des bases du régime habituel des pénitenciers militaires dont tous les agents doivent atteindre par une action incessante la réforme morale des détenus.

Il est passé, avec des fabricants ou entrepreneurs, des marchés qui ont pour objet rétablissement d'ateliers de travaux industriels dans l'intérieur du pénitencier. Les détenus qui n'ont aucune profession manuelle sont soumis à un apprentissage qui peut devenir un jour pour eux une source de bien-être.

Il était utile d'entrer dans ces détails pour faire comprendre que l'essai du régime pénitentiaire, avec les modifications nécessitées par l'état militaire des personnes devait donner à la prison de Montaigne les plus heureux résultats. Mais à peine ces résultats se produisaient-ils que les architectes déclarèrent, que cet édifice, cinq fois séculaire, chancelait sur ses assises et menaçait ses habitants. Cette antique construction d'ailleurs était vouée à une démolition prochaine par les plans d'amélioration et d'embellissement des abords du Panthéon ¹⁹. Il fallait déplacer le foyer de l'œuvre nouvelle sous peine d'en perdre les avantages acquis.

Le château de Saint-Germain parut propre à cette substitution. Le choix n'était sans doute pas heureux au point de vue de la grandeur des souvenirs qui se rattachent au royal monument. On lui enlevait son caractère originaire, on le ravissait par une claustration légale à l'art et à la science, mais le temps pressait et le manque absolu de local ne permettait pas d'alternative.

Une commission envoyée à Saint-Germain jugea, après un examen approfondi, que, par son isolement, sa situation, sa solidité et ses principales distributions, le château convenait à la destination qu'on lui assignait, autant que cette convenance pouvait se rencontrer dans un bâtiment qui n'était pas spécial à cette affectation. Il appartenait en ce moment au domaine de l'État et se trouvait dans les attributions du ministre des finances. Le 17 juillet 1833, une ordonnance royale le plaça dans celles du ministre de la guerre.

L'examen du génie militaire fit reconnaître que l'abandon dans lequel on laissait le monument depuis de longues années le conduisait à un

délabrement précoce, qui faisait d'une année à l'autre d'effrayants et rapides progrès. C'était surtout la charpente qui souffrait de ce défaut d'entretien ; les poutres, les solives, la toiture tombaient en ruines. Un devis estimatif porta les dépenses d'appropriation à 306,150 francs et celles des grosses réparations à 149,600 francs, ce qui donnait un total de 455,750 francs. Dans ce devis, la construction des cellules était évaluée à 150,000 francs.

Moyennant ces dépenses, le pénitencier pouvait soumettre au système cellulaire 537 détenus, dont 45 au régime de correction. Pour établir un si grand nombre de cellules, on sépara horizontalement, par le milieu, une partie des étages, c'est-à-dire que d'un étage on en fit deux, et on isola les prisonniers par de fortes cloisons. La cellule avait 2^m30 de longueur sur 1^m80 de largeur.

On conserva le rez-de-chaussée du château pour les ateliers de travail, les cuisines, les réfectoires, la salle de bains, le parloir, le corps de garde et les bureaux.

Suivant le désir manifesté par le Roi, les appartements réservés aux souverains furent respectés et dévolus uniquement au culte imposant du passé.

Les fossés servirent de promenoirs. Afin de les dissimuler à l'extérieur, un mur de huit pieds masquait l'entresol du côté de la ville, en sorte que du fond du fossé au couronnement de ce mur, l'élévation atteignait environ 10 mètres. Toute communication avec le dehors devenait impraticable.

L'entrée monumentale de Louis XIV, qui s'ouvrait sur la façade méridionale, fut murée, le pont supprimé, et on ne laissa d'autre issue au pénitencier que la grande porte qui fait face à l'église.

La contrescarpe, dont le revêtement en maçonnerie roulait dans les fossés, fut relevée en pierres de taille.

Au commencement de l'année 1836, ces divers travaux étaient terminés, et au mois d'avril le pénitencier de Montaigu put être transféré à Saint-Germain.

La direction en fut confiée au général Boileau, maréchal de camp, qui la conserva jusqu'en 1839, où elle passa aux mains du lieutenant-colonel d'état-major Brès.

En 1837, l'établissement ne contenait que 75 détenus. Le rapport d'inspection générale de cette année constate que l'architecte avait tiré un heureux parti du château en l'affectant à sa destination ; que les travaux

d'appropriation avaient été dirigés avec intelligence ; que les détenus étaient bien nourris et traités avec bienveillance. On reprochait aux ateliers du rez-de-chaussée d'être trop étroits et mal éclairés. C'est cette absence de lumière sous les voûtes sombres du monument qui avait déjà frappé l'empereur Napoléon I^{er}, en 1812, lorsque, dans la visite à l'École de cavalerie, il ordonnait le déplacement du parloir, situé au rez-de-chaussée.

Peu à peu, le personnel du pénitencier s'augmenta, les ateliers de travail s'organisèrent, et voici quelle était sa situation à l'époque de son plus grand développement.

Le personnel des fonctionnaires comprenait :

Un officier supérieur commandant, un capitaine commandant en second, un lieutenant, un sous-lieutenant, un agent comptable, quatre sous-officiers adjoints au comptable, et vingt et un adjudants ou surveillants.

Les condamnés étaient ainsi divisés :

Au service intérieur	11	prisonniers.
Chaussonniers	96	—
Brossiers	115	—
Serruriers	48	—
Cordonniers	73	—
Boutonniers	38	—
Tailleurs	56	—
Cuisiniers	4	—
Total.	441	prisonniers.

59 détenus manquaient au complet ²⁰.

Les cours de l'école primaire étaient suivis par 321 élèves.

Enfin, on comptait 502 cellules ordinaires, garnies de la demi-fourriture de l'administration des lits militaires, substitués au hamac, 5 cellules de correction et 35 cellules ténébreuses, sans mobilier et pourvues seulement de paille.

La journée était bien employée au pénitencier militaire de Saint-Germain. Un observateur contemporain nous en a laissé le récit ; nous lui emprunterons quelques passages que le lecteur lui saura gré de nous avoir transmis sur cette maison qui n'est plus²¹.

A six heures du matin, en hiver, un tambour, choisi parmi les prisonniers, bat la diane, signal du réveil ; les sous-officiers surveillants prennent les clefs de leur division respective et vont ouvrir les cellules. Chaque détenu nettoie sa demeure nocturne, plie ses couvertures et le sac de campement dans lequel il couche ; les ablutions corporelles ont lieu dans les corridors du 1^{er} octobre au 1^{er} avril, et le reste de l'année dans la cour ; tous ces détails d'une propreté parfaite, sont scrupuleusement surveillés et s'exécutent en silence.

Environ un quart d'heure après, les détenus descendent en ordre dans la cour ; l'appel a lieu de la même manière et avec les mêmes batteries que dans la ligne ; les hommes sont formés en bataille sur trois rangs et inspectés. La distribution de pain se fait immédiatement. Aussitôt après, au commandement de l'adjudant de semaine, tous les détenus sont conduits en ordre et à son de caisse à leurs ateliers. Chacun d'eux prend la place qui lui est assignée et se met à l'œuvre ; à l'exception d'explications données à haute voix par les contre-maîtres, un silence complet règne partout ; rompre le silence est un cas de punition.

A huit heures, visite du chirurgien-major. Les malades, dont l'état exige cette translation, sont envoyés à l'hôpital du lieu ; là, dans une salle consignée, ils reçoivent, comme tous les autres malades, ces soins touchants que l'on rencontre partout où se trouvent les dignes sœurs de charité.

A onze heures du matin, un roulement donne le signal du repas ; les hommes sortent des ateliers en ordre et se forment en bataille ; au commandement de l'adjudant, ils entrent au réfectoire ; tous s'arrêtent devant leur place accoutumée et se tiennent debout ; à un coup de baguette, tout le monde s'assied et le repas commence.

Les rations sont individuelles ; elles consistent pour le repas du matin, les mardi, jeudi et dimanche, en une soupe grasse et une portion de viande désossée pesant 92 grammes, et pour le repas du soir, les mêmes jours, en une soupe aux légumes. Les autres jours de la semaine, les détenus reçoivent pour le repas du matin une soupe aux légumes, et pour le repas du soir une portion de légumes assaisonnés. Les détenus qui se conduisent bien peuvent améliorer cette nourriture à leurs frais.

A onze heures et demie, un nouveau coup de baguette annonce la fin du repas ; les hommes silencieux, se lèvent, sortent en ordre et vont au préau de la récréation. Pendant que leurs camarades causent ou lisent des livres

d'instruction appartenant à l'établissement, ceux qui sont illettrés vont assister à un cours d'enseignement mutuel.

A midi et demi, après l'appel, les travaux recommencent et se prolongent jusqu'à sept heures. Le souper ne dure qu'un quart d'heure ; la retraite se bat, et à huit heures un roulement annonce le coucher. Chaque homme emporte dans sa cellule son bidon rempli d'eau ; les portes sont fermées et les clefs rapportées à un poste intérieur, où elles restent sous la responsabilité de deux surveillants de garde. Pendant la nuit, un officier de service fait, dans l'intérieur, trois rondes pour s'assurer s'il n'y a pas d'hommes malades ou de tentatives d'évasion, et le commandant d'une garde de vingt-six hommes, placée au pénitencier, est chargé des rondes extérieures.

L'été n'apporte à ce régime d'autre changement que d'avancer l'heure de la diane et de prolonger d'une heure la journée d'atelier, qui se trouve ainsi portée à onze heures de travail.

Le dimanche est un jour plus spécialement consacré aux travaux de propreté. Ce jour-la, chaque homme descend dans les préaux son sommier, son sac de campement, sa couverture et son oreiller pour les battre ; les cellules sont frottées, les portes et les serrures nettoyées à fond. Après une première inspection des sous-officiers, les prisonniers, dans la tenue la meilleure, vont assister à la messe dans la chapelle où Louis XIV fut baptisé. Du haut de cette chaire, qu'ont occupée les plus grands orateurs chrétiens, un aumônier leur fait une instruction religieuse.

Ces touchantes allocutions ne sont pas les seuls moyens que l'on emploie pour fortifier dans le cœur des prévenus le désir de leur régénération morale ; le commandant seconde puissamment tous les sentiments qui peuvent ramener au bien ces jeunes citoyens. Un registre de moralité est établi avec un soin scrupuleux et présente un compte ouvert à chaque homme, enregistrant exactement les progrès successifs dans la conduite et le travail, ainsi que les punitions et les motifs de punition. A deux époques de l'année, au 1^{er} mai et dans le mois de novembre, le commandant examine les titres que peut avoir chaque détenu à la clémence royale ; mais cette faveur ne peut s'étendre qu'à ceux qui ont au moins subi la moitié de leur captivité. Les lettres de grâce, qui remettent ou réduisent la peine, sont lues, à la grande revue du dimanche, à midi, en présence de tous les détenus formant le carré. C'est là un beau jour pour tous, et pour ceux qui sont

rendus à l'armée, à leur famille, et pour ceux à qui la délivrance de leurs amis semble dire : méritez ! espérez !

A ces détails, nous ajouterons que chaque malade non hospitalisé occupait une cellule dite d'infirmerie, où la nourriture et les remèdes prescrits par l'officier de santé lui étaient apportés.

Le pain, le chauffage, l'éclairage, le couchage et l'habillement, qui se rapprochait beaucoup de la tenue militaire, étaient fournis par les établissements de ces services.

Les jours fériés, les détenus pouvaient être visités par les personnes qui en avaient obtenu la permission du commandant, et ces visites avaient lieu dans un parloir commun, divisé en deux parties par une grille double.

Dans le but de stimuler sans cesse la pensée des prisonniers vers un retour au bien, des sentences morales étaient écrites en gros caractères sur les murs, dans les cours, préaux, réfectoires, ateliers, corridors et dans la salle d'enseignement mutuel.

Parmi ces inscriptions, qui disparaissent chaque jour dans les travaux de restauration, nous avons recueilli les suivantes en 1867 :

Quiconque enfreint la loi n'est pas digne de vivre.

Tout citoyen doit servir son pays. Quiconque s'y refuse doit être forcé.

L'homme le plus coupable est celui qui justifie son crime en accusant la société qui le condamne.

Dans la chapelle : L'oubli de la religion conduit à l'oubli des devoirs de l'homme.

L'insensé seul peut dire en son cœur, il n'y a pas de Dieu.

Dans un atelier : Le travail du corps délivre des peines de l'esprit.

Dans le préau d'un fossé : Point de probité possible avec la passion du jeu ; on commence par être dupe, on finit par être fripon.

Sous la corniche enfin de la salle de Mars : On peut ne pas rougir de ses fautes quand on a tout fait pour les réparer.

Renoncer à l'estime des hommes, c'est se contraindre à l'infamie.

Si ces maximes religieuses ou philosophiques portaient avec elles l'heureux privilège d'inspirer de plus généreux sentiments à des hommes qui avaient oublié leurs devoirs en un jour d'égarement, certains esprits rebelles refusaient de s'y soumettre ou de les comprendre. Un témoignage

en est resté tracé de leurs mains sur les murs qui viennent de tomber. Des inscriptions au crayon et au charbon désignent, dans ce grand nombre de détenus, des hommes d'un orgueil insensé, aigris sans doute par les rigueurs de la claustration, et dont l'âme entrain en révolte contre leurs chefs ou la société.

A côté de ces tristes, mais rares souvenirs de la captivité, les prisonniers en avaient légué aux cloisons de leurs cellules un très-grand nombre qui imprimaient à ces ruines l'aspect le plus original.

C'étaient des dessins au charbon, des peintures à l'huile, de simples fresques à la colle et des sculptures taillées dans la muraille. Ces étranges compositions, dues au loisir de la prison, révèlent chez quelques-uns des artistes improvisés qui en furent les auteurs, sinon un talent inné, au moins un goût prononcé pour ce genre de travail. Elles n'ont disparu qu'en ces dernières années.

Les uns, rêvant les splendeurs d'un salon luxueux, s'étaient servi du pinceau pour figurer sur les murs, blanchis à la chaux, de leurs pauvres demeures, des allégories chaudement encadrées dans des panneaux multicolores.

D'autres, plus modestes, empruntaient leurs modèles aux réminiscences de la nature et embellissaient leurs réduits de paysages au fusain ou de guirlandes de fleurs.

Il s'en trouvait encore qui, pour satisfaire leurs illusions, décoraient les lambris de leurs cellules d'ornements de salle à manger et d'attributs culinaires.

La sculpture avait rencontré dans l'un des détenus un interprète plus habile que la peinture. C'était un soldat assez indiscipliné, qui se refusait au travail manuel de la maison, et que l'on avait enfermé dans une cellule de correction.

Cette cellule, située dans le pavillon du sud, prenait jour par une fenêtre dont les embrasures, datant du château de la Renaissance, s'ouvraient dans de larges proportions. La pierre profonde de ces deux embrasures avait été pour lui le prétexte et le moyen de l'établissement d'un véritable musée de sculpture. Il y travailla sans doute deux années, car l'une des embrasures portait l'inscription : Exposition de 1845, et l'autre, Exposition de 1846.

La pierre fut attaquée par lui sur toute sa face environ, d'abord avec un simple couteau, ensuite avec un ciseau et un maillet que la tolérante administration de la maison ne lui refusa point. Sur ces murs, il s'exerçait à

tous les genres : bustes, fleurs, allégories, trophées, ornements. Il ne se bornait pas au bas-relief, il creusait la pierre, avec assez de patience pour en faire sortir une figure entière. C'est ainsi qu'en cette solitude, d'où un travail persévérant sut chasser l'oisiveté, il a taillé une statuette de la Saône appuyée sur son urne, une Vierge, une chapelle gothique et d'autres œuvres qui ne sont pas dénuées de mérite. Dans cette réunion d'objets divers, il n'avait point oublié la clef qui le tenait sous les verrous ; il la sculpta de grandeur naturelle et entourra son musée d'une chaîne de pierre empruntée à la muraille.

Une inscription gravée en relief témoignait que le prisonnier n'abandonna pas ce travail des longues journées de la captivité sans un certain regret, et qu'il avait la conscience de la fragilité de son œuvre. Comme il ne pouvait écrire avec le poète : *Exegi monumentum perennius ære*, il recommanda ses sculptures au visiteur par ces simples mots : Qui touche, casse !

La transformation du pavillon ne permit pas de respecter ce vœu. En 1871, l'œuvre du prisonnier sculpteur tomba sous le marteau.

A la révolution de février 1848, le pénitencier de Saint-Germain fut complètement désorganisé. Une bande d'insurgés en ouvrit les portes aux détenus. La liberté à laquelle ceux-ci n'étaient pas préparés ne leur apporta pas la joie habituelle d'un pareil bienfait. Sans asile, sans moyens d'existence, beaucoup regrettèrent cette inutile violation de la loi qui, en toute autre circonstance, eût entouré leur départ d'une indispensable protection.

Plus disciplinés que la foule triomphante qui avait rompu leurs liens, ils rejoignirent les corps auxquels ils appartenaient, ou se remirent eux-mêmes entre les mains de l'autorité militaire qui les dirigea sur d'autres pénitenciers. Un encombrement fâcheux pour ces établissements fut le seul résultat obtenu par l'acte irréfléchi d'une multitude violente.

Après les événements du mois de juin de la même année, le Pouvoir exécutif affecta le château de Saint-Germain à l'incarcération des insurgés pris dans ces néfastes journées ; mais ce projet ne reçut pas son exécution, et quelques mois plus tard, le monument fut rendu à sa destination.

Voici quels ont été les commandants du pénitencier depuis son origine jusqu'au jour où il fut fermé.

Dès le début, c'est-à-dire de 1836 à 1839, l'établissement fut sous la direction de M. le général Boileau, maréchal de camp. M. Brès, lieutenant-

colonel d'état-major, lui succéda. Vinrent ensuite, aux dates ci-après : MM. Blain-Boudonville, lieutenant-colonel d'état-major, 19 septembre 1846 ; Leroux, lieutenant-colonel d'état-major, 10 mai 1848 ; Courtois d'Hurbal, lieutenant-colonel d'état-major, 10 septembre 1848 ; Tisseuil, chef d'escadron d'état-major, 30 novembre 1850 ; Gaulard de Sandrax, chef d'escadron d'état-major, 10 avril 1852 ; Darquier, chef d'escadron d'état-major, 3 décembre 1854 jusqu'au 4 juillet 1855.

L'établissement d'une prison militaire dans la demeure de nos anciens rois n'avait jamais obtenu l'assentiment de la population de Saint-Germain.

Le 28 juin 1840, une pétition revêtue de 336 signatures et appuyée par le Conseil municipal fut présentée au roi Louis-Philippe. Elle demandait l'évacuation du pénitencier.

La délibération des magistrats municipaux, annexée à la pétition, était ainsi conçue :

M. le Président donne lecture au Conseil d'une demande qui lui a été adressée en communication le 24 janvier, par M. Gallois, propriétaire du pavillon Henri IV.

Celte demande contient l'expression des regrets qu'éprouve M. Gallois de voir l'antique château de Saint-Germain transformé en pénitencier et l'extrême désir qu'il aurait de le voir rendu à une destination plus convenable et plus digne des beaux souvenirs qui s'y rattachent. Le Conseil déclare qu'il partage à cet égard les sentiments de M. Gallois, ainsi que ses vœux, et qu'il appuie d'avance toutes les demandes qu'il pourrait faire dans ce sens auprès du roi ou de ses ministres, persuadé qu'il ne pourrait en résulter pour la ville de Saint-Germain que de très-grands avantages.

Fait en séance le 8 février 1840.

Le Gouvernement, saisi de cette importante question, ne crut pas devoir souscrire aux vœux des habitants de Saint-Germain, parce qu'on avait consacré 500,000 fr. à l'installation du pénitencier, et qu'il ne pensait pas qu'un tel sacrifice dût rester stérile. D'un autre côté, l'évacuation de l'établissement eût jeté dans l'embarras le ministre de la guerre, qui déclarait n'avoir pas d'autre local à la disposition des condamnés, On ne put néanmoins s'empêcher de constater dans les hautes régions administratives que l'appui du Conseil municipal de Saint-Germain, prêté en de telles

circonstances à un si grand nombre de signataires, constituait un fait grave, dont il y avait lieu de se préoccuper pour l'avenir.

Il était réservé au gouvernement du second Empire de donner aux vœux des habitants et aux souvenirs de l'histoire une légitime satisfaction.

Dès 1853, on agita la suppression du pénitencier et on nomma une commission pour en étudier le déplacement. Le voyage de la reine d'Angleterre en France précipita le dénouement de la question. La reine ayant manifesté le désir de visiter le dernier asile de Jacques II, l'évacuation immédiate du château fut ordonnée et on transféra l'établissement à Alger.

Les détenus quittèrent Saint-Germain le 10 juillet 1855 au nombre de 347, avec les destinations suivantes :

82	furent graciés et rendus à leurs corps.
60	furent transportés à la prison de Saint-François d'Aire.
53	au pénitencier de Metz.
30	au pénitencier de Besançon.
122	au pénitencier d'Alger.
Total.	347

Ce départ s'accomplit dans le plus grand ordre.

« Les détenus, dit un récit du temps, marchaient vers l'embarcadère du chemin de fer, deux à deux, accouplés par une légère chaîne de fer attachée aux poignets. Tous ces hommes, revêtus de l'uniforme gris des prisons militaires, portaient leurs sacs, et plusieurs y avaient joint, les outils de leur profession, des masques, des fleurets, des boîtes à instruments de musique ; l'un d'eux même avait fixé derrière son dos un charmant rosier en fleurs, probablement cultivé pendant sa captivité ²². »

A dater de ce moment, le château retourna au domaine de la Couronne. Le département de la guerre en fit la cession, le 17 avril, au ministère d'État, et lui abandonna entre autres objets mobiliers, six flambeaux d'église et deux tableaux donnés à la chapelle par la reine Marie-Amélie.

XV

LE MUSÉE

Nous voici au terme des vicissitudes du château de Saint-Germain. A l'heure où nous écrivons ces dernières lignes de son histoire, trois de ses façades ont repris leur splendeur native. C'est dans celle du nord, dont l'intérieur restauré s'harmonise avec le style de la Renaissance, que s'étalent aux yeux du visiteur les richesses d'un musée appelé à un grand développement et où l'observateur et le savant peuvent étudier déjà les mœurs et les usages de nos aïeux depuis le jour où notre sol a reçu la visite de l'homme jusqu'au temps de Charlemagne.

La période gallo-romaine y sera représentée de la façon la plus étendue, afin que nous puissions y déchiffrer l'histoire de ces fiers ancêtres qui, en Italie, jetaient dans la balance leur épée victorieuse, et dans la Gaule s'ensevelissaient sous les ruines d'Alésia.

La pensée de la création du musée de Saint-Germain est due à Napoléon III. Auteur d'une histoire de Jules-César, il avait rassemblé de toutes les parties de l'ancienne Gaule et de l'Italie les éléments les plus propres à lui fournir une connaissance exacte des usages militaires et des procédés de combats des guerriers d'une époque dont il avait à écrire les annales. Ce prince ordonna des fouilles dans les terrains théâtre d'actions des troupes romaines où gauloises, et dans les ruines des antiques oppida ; il fit mouler les monuments qui, en traversant les siècles, sont restés les pages les plus éloquentes de l'histoire ; reconstitua, en réduction ou en grandeur naturelle, les camps, les villes fortes, les machines de guerre, les plans d'attaques et de défenses, les ponts, les navires, les armes, les costumes des deux nations opposées, et se trouva ainsi en face d'une collection importante qui formait à elle seule un véritable musée gallo-romain de nature à exiger une vaste installation.

Sur ces entrefaites, M. Boucher de Perthes, ce savant qui a mérité le titre de père de l'archéologie antédiluvienne, fit don à l'État d'une collection très-riche et très-curieuse d'objets antéhistoriques, et le roi de Danemark,

Frédéric VII, envoyait à l'Empereur une série non moins précieuse d'objets de l'âge de la pierre polie.

Le musée en projet pouvait donc prendre des proportions plus considérables, et Saint-Germain lui offrait l'abri de ses immenses salles inoccupées.

Il fut résolu dès lors que ses collections remonteraient aux objets qui, dans les temps les plus reculés, ont signalé sur la terre gauloise la présence de ses premiers habitants.

Le musée, fondé par décret du 8 novembre 1862, fut installé provisoirement dans la grande galerie des fêtes, et ne put être inauguré dans les locaux de la façade du nord que le 12 mai 1867. Il s'appelait à l'origine le musée gallo-romain ; il a pris depuis le titre de musée des antiquités nationales.

M. de Nieuwerkerke, alors surintendant des beaux-arts, fut chargé de son organisation qui, disait-il, avait pour but de réunir les pièces justificatives de notre histoire nationale.

Les fouilles nombreuses opérées sur tous les points de la vieille Gaule à différentes époques n'étaient pas restées stériles. Les objets gallo-romains qui existaient au Louvre vinrent augmenter les richesses du musée naissant. On put donc, à côté des objets antéhistoriques, déposer et classer immédiatement à Saint-Germain des armes, bijoux, sceaux, monnaies et médailles, des vases de terre, des statuettes de pierre et de bronze, des poteries, des briques, des spécimens de mortier peint ou à relief pour la décoration intérieure des habitations, des monuments épigraphiques, des inscriptions funéraires, des stèles, le tout de l'époque gallo-romaine, et enfin une magnifique mosaïque, provenant des ruines de l'ancien Augustodunum (Autun).

A ces objets s'ajoutèrent des dons faits par différentes personnes, parmi lesquelles on citait : MM. Duquesnelle, Forgeais, Lartet et Christy, Bizet, Galibert, Théry, de Curlen, Regnaud, Le Métayer, Masselin, Béraud-Dupaty, de Saulcy, Doutre, Guégan, J. Caron, de Breuvery, archéologue et maire de la ville de Saint-Germain, Beaune et Rossignol, ces deux derniers alors conservateurs-adjoints du musée, le préfet du Morbihan, le maire de Questembert et la comtesse de Guéheneuc.

On continuait à emprunter à des monuments nationaux ou étrangers, la reproduction exacte de leur forme, et parmi ces reproductions, souvent

colossales, les plus remarquables sont les moulages de la colonne Trajane, de l'Arc de Constantin à Rome et de celui d'Orange (Vaucluse).

Depuis cette fondation, d'autres dons et d'autres acquisitions ont augmenté la série des antiques souvenirs classés dans les galeries du musée, et l'administration attend que de nouvelles salles soient prêtes pour offrir aux yeux du visiteur et à l'étude scientifique, les objets qui n'ont pu encore y trouver place.

Les collections du musée des antiquités nationales peuvent se décomposer par époque de la façon suivante :

Époque archéolithique (de la pierre travaillée par éclats) c'est-à-dire, de l'homme aux temps géologiques.

Époque néolithique (de la pierre polie), celle des dolmens et des habitations lacustres.

Époque du bronze.

Première époque de fer, ou des tumulus.

Époque gauloise.

Époque gallo-romaine.

Époque mérovingienne.

Enfin, ces collections comprennent une série ethnographique, qui, grâce aux objets empruntés aux divers peuples de la terre dans leur état primitif, permet une utile comparaison avec ceux qui nous ont été légués sur notre propre sol, soit par une transmission séculaire, soit par de récentes recherches.

La chapelle, rendue à sa première splendeur, deviendra une des parties intéressantes du musée. Elle nous conservera les traces des origines du christianisme dans les Gaules, et on lui destine les monuments qui pourront éclairer l'art et la science sur le mouvement chrétien dans les sept premiers siècles de notre ère.

I

Pénétrons maintenant dans le Musée. Mais avant d'en franchir la porte, jetons un coup d'œil dans le fossé à l'angle nord-ouest.

Là a été rapporté le remarquable dolmen de Conflans-Sainte-Honorine, découvert en 1872, par un infatigable chercheur, M. Guégan de l'Isle, et

offert par lui au Musée. On conjecture que ce dolmen devait servir à nos ancêtres de table d'autel ou de sacrifice.

En entrant dans le château, un beau vestibule s'offre au regard. C'était la salle des gardes, double galerie voûtée, avec arêtes saillantes et caisson sculpté à la clef de voûte.

Sous ce vestibule, à droite, sont appendus deux fragments de la colonne Trajane, bronzés par le procédé galvanoplastique. Les sujets sont : Trajan forçant les Daces dans leurs retranchements et l'embarquement des troupes romaines.

A gauche, un des moulages de l'Arc de Constantin représente Trajan haranguant les cohortes. Tout près de là, un autel à quatre faces, des sarcophages, diverses inscriptions et un fragment de trophée du monument élevé par Auguste à la Turbie.

Rez-de-chaussée. — Le rez-de-chaussée, qui a trois salles, est entièrement consacré à l'époque gallo-romaine. Il contient les moulages des médaillons de l'Arc de Constantin. Ces médaillons, qui ont deux mètres de diamètre, ainsi que d'autres bas-reliefs d'une dimension plus colossale, font partie d'un Arc triomphal élevé à Rome à la gloire de Trajan, quoique l'édifice porte le nom de Constantin.

La première salle comprend les sujets suivants : Sacrifice à Apollon. — Sacrifice à Mars. — Sacrifice à Sylvain. — Sacrifice à Diane.

Départ pour la chasse. — Chasse à l'ours. — Retour de la chasse.

Retour de Trajan à Rome après la guerre des Daces. — Parthaspates reconnu roi des Parthes par Trajan..

A ces moulages on a ajouté depuis peu deux chapiteaux d'un beau style provenant du théâtre de Vaison (Vaucluse), et du Castrum de Jublain.

Dans le passage de la première à la deuxième salle : Embarquement de Trajan pour l'expédition des Daces.

Deuxième et troisième salles. — Trajan chez les Daces. — Trajan ordonne la continuation de la Voie Appienne. — Trajan apprend d'un transfuge que le Docébale a voulu le faire assassiner. — Trajan fait distribuer des vivres au peuple. — Parthamasiris, roi d'Arménie, demande la couronne à Trajan. — Trajan harangue les cohortes. — Trajan sacrifie aux dieux un porc, un bélier, un taureau. — Trajan chez les Daces. — Ce dernier sujet a cinq mètres de long sur trois de hauteur.

Dans ces deux salles sont aussi exposés : le moulage d'un des chefs-d'œuvre du Vatican, statue de marbre d'Auguste, trouvée en 1863, dans les ruines de la villa de Livie, près de Rome ; une tombe antérieure à la fondation de Rome, exhumée en juillet 1873, du cimetière de Galassecca, sur les bords du Tessin ; une pierre à polir les haches, découverte à Saint-Ustre (Vienne), deux pirogues antiques, l'une de l'âge de la pierre polie, recueillie près d'Ivrée ; la deuxième formée d'un tronc d'arbre et retirée de la Seine ; des pilotis gigantesques provenant d'habitations lacustres (Suisse), une pompe aspirante et foulante de l'époque gallo-romaine ; des autels, des tombeaux, et plusieurs machines de guerre romaines exécutées par le colonel de Reffye, d'après des récits ou des images de l'époque. Ce sont des armes de jet que l'on appelait onagres ou catapultes. Avant d'être déposées au Musée, elles ont été essayées avec succès. L'une de ces catapultes en fer et en bois a été façonnée d'après les proportions fournies par Héron et Philon ; une autre propre à lancer la pierre et la flèche a été copiée sur la colonne Trajane.

En passant du rez-de-chaussée à l'escalier d'honneur, on aperçoit des fragments de cette colonne : Attaque d'un oppidum dace par les Romains. — Daces culbutés dans le Danube ; — puis, on monte à l'entre-sol.

L'escalier d'honneur a été restauré de la façon la plus correcte par M. E. Millet. Ses rampes, ses voûtes savantes, où la brique s'allie élégamment à la pierre, sa décoration intérieure relevée par les insignes héraldiques du blason de son royal créateur, le souvenir des illustres personnages qui en ont franchi les marches, depuis le règne de François I^{er} jusqu'à celui de Louis XIV, tout ici convie le visiteur à l'attention. A chaque étage, le palier de l'escalier conduit à une loge qui forme avant-corps sur le parterre, et d'où l'on a la perspective des jardins et de l'avenue des Loges qui est en face dans la forêt.

En montant à l'entre-sol, on rencontre sur ces paliers diverses pierres sépulcrales : celle de Julia Paullina, découverte à Bourges, en 1704 ; celle de C. Decius et de C. Vetienus, arrivant de Cologne.

II

Entresol. — L'entre-sol, ouvert depuis le 1^{er} juin 1868, comprend quatre salles. A tous les étages, ces vastes pièces ont repris le caractère grandiose

de leur origine. Ce sont bien là les beaux vitraux plombés et les cheminées monumentales de la Renaissance, que l'architecte a su leur restituer, avec ce goût sûr qu'il apporte dans toutes les parties de la restauration.

Les salles de l'entre-sol sont aussi consacrées à l'époque gallo-romaine.

La première est réservée aux costumes gaulois et romains, aux divinités topiques ou locales, aux bas-reliefs et aux pierres chrétiennes. Elle renferme une série très-intéressante d'autels voués aux divinités gauloises, à la déesse Lahe, au dieu Sex arbor à la Mère des dieux, etc..., ainsi qu'une remarquable collection de pierres tombales.

Ces pierres, sur lesquelles on représentait l'image du défunt avec les attributs de sa profession, offrent une idée exacte du costume et des usages de nos ancêtres. On y reconnaît le maçon avec sa truelle à la main, le verrier avec sa pince et son creuset, le marchand de boissons avec son amphore qui verse le liquide, le soldat avec ses armes. Tous ont le torquès ou collier, le sayon, ce vêtement national qui est aujourd'hui la blouse de l'atelier et des campagnes, la ceinture bouclée, et quelques-uns le manteau.

Des pierres tumulaires sculptées à la mémoire de soldats ou de chefs présentent des bas-reliefs d'une belle composition, telles que celle de Favoleus, soldat de la quatorzième légion, du cavalier Ubien Albanus, de Pantanus, signifer de la première cohorte asturienne, de Romanus, cavalier dans l'ala Noricorum, toutes remarquables.

Signalons aussi une borne milliaire, élevée sous l'empereur Posthumus.

Aux murailles est appendue la première série des fragments moulés de la colonne Trajane, qui fournissent des documents sur l'histoire et sur les coutumes militaires de l'époque gallo-romaine. En voici les sujets à partir de l'entrée :

Cavalier romain au repos ;

Escorte de Trajan attendant le départ ;

Soldats romains blessés pendant un combat ;

Soldats romains à l'attaque ;

Légion passant le Danube sur un pont de bateaux ;

Soldats romains travaillant aux retranchements du camp ;

Cavaliers romains devant leur camp ;

Écuyer et cheval de Trajan ;

Porte-enseigne de la cohorte ;

La Tortue ;

Trajan visite les travaux du camp ;

Les Romains passent une rivière à gué ;
Attaque d'un oppidum en Dacie ;
Catapulte de campagne traînée par des chevaux ;
La même en position ;
Les Daces défendant un de leurs retranchements ;
Trajan offrant un sacrifice aux dieux ;
Catapulte armée de javelots ;
Têtes de soldats daces exposées devant les tentes romaines.

Au milieu de la salle se dresse la statue d'un soldat gaulois, moulage du musée d'Avignon, qui est un type de l'habillement et de l'équipement des guerriers qui résistèrent à César. Le grand manteau laisse le cou et une partie de la poitrine à découvert, l'épée à deux tranchants et à poignée avec pommeau est placée à droite, suivant l'usage celtique, l'armelle est au bras droit, le bouclier ovale, sur lequel tombent quelques franges du manteau, couvre l'homme aux trois quarts.

Ce bouclier, tel que Polybe le décrit, est orné au centre d'un umbo de bronze qui en faisait la force, car, en général, le corps de l'arme défensive était de matière légère, osier ou cuir.

De chaque côté de la statue sont placés deux forts beaux autels à trois faces. Ils étaient enfouis aux sources de Meswin (Saône-et-Loire).

La deuxième salle de l'entre-sol, l'une des plus saisissantes et des plus instructives, est destinée à l'histoire de la conquête des Gaules. Cette partie du musée est le meilleur commentaire des Commentaires de César, car elle met sous les yeux tout ce qui touche au récit sobre, mais complet, de ce grand capitaine, sur sa guerre des Gaules.

Au centre se développent le plan en relief d'Alésia où succomba Vercingétorix, le dernier champion de la liberté gauloise, et la défense du camp de César sur le terrain où celui-ci assiégea cette place. Puis, voici le plan d'Avaricum (Bourges), avec le détail des attaques, la reproduction en miniature des camps romains, les machines de guerre du temps, des balles de plomb pour frondes, avec ou sans inscriptions, des boulets de pierre et autres engins retirés des fossés d'Alésia, et enfin une réduction du célèbre pont en bois sur lequel le vainqueur de Pompée passa le Rhin.

Autour de ces souvenirs sont suspendus ou placés sous des vitrines, en nombre considérable, les armes offensives et défensives découvertes dans les fouilles d'Alésia, casques, glaves, umbos, poignards, lances, boucliers et jusqu'à des fers à cheval, en usage en ces siècles. Ce sont des sandales qui

ne laissent aucune incertitudes sur l'antiquité de la ferrure hippique dans les Gaules.

A côté, une belle collection de poterie venant du mont Beuvray (Saône-et-Loire), et de divers camps romains ; six cents monnaies romaines, extraites des fossés de César à Alésia. Toutes sont antérieures à l'an 50 avant notre ère, c'est-à-dire, au siège de l'oppidum ; puis, près de 500 monnaies gauloises rencontrées aux mêmes lieux et provenant de vingt-quatre peuples de la Gaule, ce qui indique suffisamment la confédération formée entre eux pour défendre le sol national. Sur une de ces médailles est empreint le nom de Vercingétorix, leur général.

Parmi les reliques très-anciennes et très-précieuses de cette sallé, reposent, sous une vitrine, des congés militaires (diplomata) donnant droit de cité, de mariage et de propriété aux étrangers ayant servi dans les armées romaines. Ces documents sont écrits sur des plaques de bronze.

La seconde série des fragments de la colonne Trajane, ce tableau complet de toute une époque militaire, sont attachés aux murs de la deuxième salle. Les sujets sont les suivants :

Trajan recevant les têtes des vaincus ;
Soldats romains au travail ;

— — à l'attaque ;
— — en observation ;
— à la construction du camp ;
— en faction devant leur camp ;

Trajan visite les travaux du camp ;
Combats entre Romains et Daces ;
Cavalerie sarmate cuirassée d'écaillés de fer ;
Soldats auxiliaires ;
Cavalerie barbare ;
Femmes daces torturant les prisonniers romains ;
Soldats romains dans leur camp ;
Cavaliers romains.
Trajan offre un sacrifice aux dieux ;

Combat devant un oppidum dace ;
Soldats romains montant à l'assaut.

Dans la troisième salle, sont développées diverses réductions des camps, ou travaux de César dans les Gaules, notamment l'ensemble des attaques d'Avaricum (Bourges) et d'Uxelodunum, où ce conquérant coupa l'eau à ses adversaires pour les réduire.

Là figurent des armes en pierre, et des spécimens très-curieux par leur degré de conservation d'épis de blé, de pois, de grains, noyaux, glands, noisettes, et autres fruits secs, recueillis dans les fouilles gallo-romaines.

On y a placé, au titre d'objets préhistoriques, des moulages de bas-reliefs égyptiens remontant à la cinquième dynastie, c'est-à-dire à trente siècles avant notre ère, et représentant divers animaux.

L'installation de la quatrième salle est provisoire. L'époque mérovingienne y est représentée par des armes. et au milieu d'elles la redoutable francisque, par des poteries en grand nombre, colliers, verreries, bracelets, bagues, fibules et une collection considérable de boucles et de plaques de ceinturons qui enserraient à la taille le sayon, en cuir ou en laine, de nos pères.

Cette salle est destinée à l'anthropologie qui a pour but la question si importante et si obscure de l'histoire de l'homme et des origines des races.

L'anthropologie est déjà représentée au musée de Saint-Germain par une collection de crânes recueillis dans les plus anciennes sépultures découvertes, et dont la date a pu être assignée par les silex taillés qui reposaient à côté d'eux.

III

Premier étage. — En gravissant les marches qui conduisent à cet étage, on rencontre sur le palier un très-bel autel, élevé à Hercule Saxanus, et originaire de Norroy-sur-Prény (Meurthe-et-Moselle).

Les trois premières salles de l'étage sont dévolues à l'époque antéhistorique, âge de pierre, et c'est à ce point de départ que devrait commencer le musée. Elles renferment, avec des échantillons de toutes provenances, les collections offertes par le roi de Danemark, par MM. Boucher de Perthes, Lartet et Christy de Breuvery, etc., etc.

L'homme primitif, abandonné à lui-même sur le globe, a dû demander au bois, à la pierre et aux ossements des animaux le premier outillage nécessaire à son existence et à ses besoins. Il a d'abord taillé la pierre dure, le silex, avec d'autres pierres, puis, il a trouvé le moyen de la polir et de la creuser avec une entière perfection.

A quelle époque faut-il faire remonter la fabrication de ces outils et de ces armes, qui a précédé de longue date la découverte et la manipulation des métaux ?

Ce n'est que depuis que la géologie a formé une branche des sciences modernes que l'on s'est appliqué à la recherche de la pierre taillée par la main de l'homme dans les terrains tertiaires ou quaternaires.

Quelques savants ont voulu reconnaître son existence par les traces qu'il a laissées dans les terrains tertiaires.

Le doute subsiste encore à ce sujet ; mais il n'est plus possible d'hésiter en ce qui concerne les couches quaternaires. Boucher de Perthes a été un de ces infatigables chercheurs. Il a prouvé jusqu'à la dernière évidence par ses découvertes, que l'homme a connu une autre végétation et d'autres espèces d'animaux que celles qui existent sur notre globe.

Lorsqu'en fouillant les entrailles du sol on rencontre dans les alluvions quaternaires la pierre travaillée reposant à côté de vestiges d'arbres et d'animaux gigantesques à jamais disparus, il faut en conclure que la race humaine a vécu en même temps qu'eux, et faire remonter son origine avant la chronologie admise par les plus anciens historiens, c'est-à-dire aux temps préhistoriques.

Les enseignements du musée de Saint-Germain sont ici de la plus haute éloquence.

La première salle est celle de l'époque archéolithique, ou de la pierre travaillée par éclats. Les objets ou instruments en pierre qu'elle renferme ont été dégrossis et entamés au moyen d'autres pierres, avec une adresse que les contrefacteurs modernes n'ont pu atteindre.

Ce sont des haches, des marteaux, des scies, des couteaux, des grattoirs, des perçoirs, des ciseaux, des pointes de lances ou de flèches, etc. Quelques haches ou marteaux ont été trouvés dans les tourbières munis de leurs manches en os ou en bois.

On a rapproché de cet outillage les débris d'animaux d'espèces éteintes dont les ossements sont associés dans les alluvions quaternaires aux silex travaillés. Dans ces races puissantes, dont le savant parvient à reconstituer

la forme, on distingue : l'éléphas promogénus ou mammoth, le rhinocéros à narines cloisonnées, le grand hippopotame, l'ours et l'hyène des cavernes, l'aurochs et le grand cerf d'Irlande.

Avec les pierres taillées viennent les os ciselés, gravés, creusés, façonnés aux usages domestiques ou hiératiques par la race humaine primitive. Les animaux qui ont reculé devant l'invasion de l'homme, espèces émigrées dont les restes sont associés aux silex et aux os travaillés, sont : le renne, le bison, le bœuf musqué, le bouquetin, le chamois, la marmotte, etc.

Les cavités souterraines des montagnes calcaires de France, cavités appelées en géologie cavernes ou grottes, renferment de nombreux débris d'ossements fossiles que les eaux diluviennes y ont apportés. Elles conservent aussi l'empreinte et la trace de l'homme aux temps qui ont précédé la pierre polie. Les cavernes entraînent naturellement dans le cadre du musée, aussi sont-elles représentées dans la première salle par des plaques de brèche qui font connaître la nature de leur sol composé de cailloux et d'argile, où s'implantent, avec le silex travaillé, les os brisés pour la nourriture de l'homme.

Le choix inimitable des objets collectionnés par M. Boucher de Perthes provient presque en entier des alluvions quaternaires du bassin de la Somme. Le musée reconnaissant offre au regard du visiteur le buste en marbre de ce savant, œuvre de M. Forceville, à droite de la belle cheminée Renaissance qui décore la première salle. A gauche est celui de M. Christy, œuvre d'un artiste anglais, M. Woolner.

Les murailles sont ornées de remarquables tableaux de très-grandes dimensions.

L'un d'eux représente la coupe des terrains d'alluvion quaternaires à Abbeville et Amiens (Saint-Acheul) à l'échelle de 25 centimètres par mètre, avec la reproduction des couches où se firent les diverses découvertes.

Un autre offre la carte de la Gaule à l'époque des cavernes. Elle a été dressée en 1867, par M. Ehrard, à l'échelle de 

La deuxième salle est celle de la pierre polie, ou de l'époque néolithique, pierre nouvelle. Elle est aussi consacrée aux monuments sépulcraux mégalithiques.

La pierre polie, façonnée avec une incroyable perfection, ne se trouve plus dans les alluvions quaternaires, mais sous les dolmens : autels druidiques, tables de sacrifices, nécropoles souterraines de nos ancêtres. Elle indique d'une façon marquée les travaux de progrès du travail chez

l'homme auquel le métal reste inconnu. La civilisation commence à poindre, l'industrie se développe chez lui. Non-seulement il polit la pierre, mais il fait sécher l'argile au soleil et invente l'art du potier ; il aiguise les os ; d'une arête de poisson il fabrique une aiguille, et il trouve les moyens mécaniques pour ébranler et dresser des masses rocheuses dont l'aspect gigantesque effraie le regard.

L'âge de la pierre polie est la période qui correspond à celle des animaux dont l'espèce n'est pas effacée, et que nous avons énumérés plus haut, mais qui ont fui l'homme et nos régions pour les retraites inaccessibles d'autres climats.

Les objets en pierre polie offrent des collections d'instruments de travail ou d'armes, analogues à celles de la première salle ; il faut y ajouter les percuteurs à casser le caillou, les polissoirs pour l'unir, les premières meules à moudre le grain, qui se broyait avant sous le silex abrupt. Ici apparaissent, en outre, les ornements ou instruments de travail en pierre, os, ivoire, arêtes de poissons, spéciaux aux femmes, et enfin les origines de la poterie gauloise, qui ne produisait que des vases grossiers.

Les principaux dolmens, menhirs ou allées couvertes de la Gaule ont été moulés à l'échelle du  avec un rare talent, par M. Maître, et sont exposés dans cette salle.

Ce sont : l'allée couverte de Bagneux, près de Saumur, le plus grand dolmen de la France, celui de Locmariaker (Morbihan) appelé table de César, celui de la Pierre Turquoise, forêt de Carnelle (Seine-et-Oise) ; celui de Bougon (Deux-Sèvres) ; celui de Kerçado (Morbihan) ; ceux de la Pierre-Plate et de Mané-er-Koeck, commune de Locmariaker, enfin les trois grottes de Plouharnel (Morbihan).

Il reste à citer dans ce local, décorant une des parois de la muraille, la carte générale des peuples de la Gaule au temps de César, à l'échelle de 320/1000 Elle est destinée ultérieurement à la salle d'Alésia.

Le grand tumulus-dolmen de Gav'rinis (Morbihan), réduit au vingtième, occupe presque à lui seul, sous une large vitrine, la troisième salle. Il est remarquable en ce sens que de mystérieux dessins sont gravés, sur le granit de ses parois, et personne n'a encore pu donner la clé de ses hiéroglyphes dont les enlacements étranges rappellent, suivant M. Beaune, les primitives sculptures de l'Inde ou l'art plus grossier encore des décorateurs de Manitous en Amérique.

Les pierres gravées de ce tumulus, moulées en grandeur naturelle, afin d'en donner une idée exacte, sont suspendues autour des murs de cette pièce, dans laquelle on voit, comme dans la précédente, des objets de l'époque des dolmens, des urnes, des armes de diverses provenances et enfin des spécimens recueillis dans les cavernes d'Espagne.

Les deux chambres qui suivent cette salle ne sont pas ouvertes d'habitude au public. La première est la salle d'étude accessible aux travailleurs ; elle renferme une bibliothèque qui traite de tous les sujets afférents au musée des antiquités nationales.

La seconde, admirable au point de vue architectural, par la forme et la hardiesse de ses voûtes, n'est autre que l'intérieur du donjon de Charles V.

La troisième salle du premier étage communique avec cette célèbre galerie de Mars ou des Fêtes, de laquelle il a été plusieurs fois question dans le cours de ce livre.

Son élévation, qui prend la hauteur de deux étages, ses voûtes magistrales, rehaussées de fleurs de lis sculptées, de caissons saillants avec clés pendantes, sa cheminée monumentale aux armes de François I^{er}, produisent grand effet et expliquent sans peine la destination qui lui fut assignée par les hôtes royaux du château. On y monte, du rez-de-chaussée, par deux escaliers à vis de toute beauté, placés dans les tourelles des angles de la cour. Les marches en sont supportées par des voûtes en briques, dont la disposition en surface gauche est un des plus heureux problèmes qu'ait pu résoudre un architecte.

La salle de Mars est en ce moment presque entièrement occupée par la continuation de la série gallo-romaine ; mais cette installation n'est que provisoire. Lorsque d'autres locaux, destinés au musée, seront en état de recevoir les collections, on exposera d'une façon permanente au rez-de-chaussée avec la mosaïque d'Autun, qui n'y figure que par un fragment, les gigantesques moulages qui encombrent le centre de la galerie de Mars.

Ces moulages sont, d'une part, ceux de l'Arc de triomphe d'Orange, de l'autre, le Tombeau des Jules, à Saint-Remy, près Arles.

L'Arc d'Orange appartient entièrement à notre histoire ; les armes, les costumes, les instruments de musique, les enseignes de nos ancêtres peuvent être appréciés d'une façon exacte à l'inspection de ce monument national. Sur les bas-reliefs du sud et du nord l'artiste a sculpté des combats de Romains contre Gaulois ; sur celui de l'est, un trophée d'armes gauloises ; sur la frise aussi des guerriers gaulois.

Le Tombeau des Jules, moins important, est curieux à un autre titre, celui des costumes, emblèmes ou ustensiles religieux des personnages qui y figurent.

Une statue de grandeur naturelle frappe les yeux en entrant dans la galerie. C'est celle d'un soldat romain de l'époque de Trajan, armé du pilum, coiffé du casque et couvert de son bouclier. Son costume a été copié d'après les modèles ou les documents les plus authentiques et cette reproduction exacte du guerrier qui remplit le Musée de ses souvenirs, y trouve logiquement sa place.

Là sont aussi déposées les collections ethnographiques d'objets provenant de peuplades non civilisées de tous les continents ; et l'on n'est pas peu étonné de retrouver dans les armes, flèches, lances, haches, de ces populations demi-sauvages les silex taillés des temps primitifs.

Si l'on veut faire le tour de la galerie de Mars, en commençant à gauche de la cheminée, on rencontrera d'abord six vitrines contenant la céramique gallo-romaine. Cette collection surpasse en son genre toutes celles que l'on connaît, même en Italie ; elle a été presque entièrement recueillie dans des fours antiques. Elle se distingue surtout par l'uniformité du ton, quelle que soit la provenance des modèles qui la composent, et par une excessive variété d'ornements.

A côté, un moulin à bras prêt à fonctionner ; en suivant : l'ethnographie de la Nouvelle-Calédonie, de l'Australie, de l'Océanie ; des poteries et briques d'Afrique, et au fond la frise et des chapiteaux de l'Arc de Saint-Remy, avec divers fragments d'enduits et de céramique.

En remontant vers la cheminée, des vitrines renferment une collection des plus importantes de serrurerie gallo-romaine : clefs, encoignures de meubles, outils, etc., véritable mine pour l'art et l'histoire de cette époque.

Viennent l'ethnographie des peuplades sauvages d'Europe, d'Afrique, d'Amérique : des urnes funéraires, des tombeaux, d'autres poteries, un poignard qui, par sa forme et son élégance, sort des conditions ordinaires, et deux vitrines de statuettes de terres cuites avec des moules qui ont servi à leur confection. Ces statuettes, assez informes, représentent des hommes, des femmes, des enfants, des animaux.

Près de la cheminée sont encore des vitrines de céramique gallo-romaine, des objets de serrurerie et des bas-reliefs du temps, avec le tombeau de Secundinus, trouvé à Igel, près Trèves.

En face de la cheminée, les objets les plus anciens que l'on ait découverts à l'usage du cheval dans les Gaules : mors, éperons, hipposandales, etc.

Entre les moulages de l'Arc d'Orange : des amphores, des mors, une vitrine renfermant des ceinturons avec leurs garnitures, des armes, des objets divers, et enfin un pilastre digne d'attention trouvé à Moulins, et que l'on suppose provenir d'une maison de bains ; c'est un genre de poterie qui représente assez grossièrement la Force et l'Abondance.

Un peu plus loin sont étalées aux regards les magnifiques armes de gladiateurs de la collection Pourtalès : casques, cuirasses, jambières, épaulières avec des vases, spécimens d'un beau bronze ravis aux cendres d'Herculanum.

Il devient impossible d'énumérer tous les objets plus ou moins curieux qui se trouvent entassés sous les vitrines du centre.

Il y a là cinq ou six cents fibules de toutes grandeurs et de tous modèles, en bronze, en argent, en émail, des poids de toute force ; des spatules, des chandeliers, des lampes, des tire-lires, une quantité d'ustensiles de toilette, de travail ou d'ornements de femmes : miroirs métalliques, anneaux, pendeloques, fuseaux, aiguilles, épingles, etc.

Une trousse d'oculiste découverte à Reims, figure à côté tout entière ; le nombre d'instruments qu'elle renfermait est considérable, et son état de conservation, surprenant.

IV

Deuxième étage. — En continuant la visite du Musée par l'escalier d'honneur, on passe devant la loge en saillie sur le parterre, et on ne la quittera pas sans considérer deux statues équestres en bronze dues au ciseau de Frémiet.

Elles ont un mètre de haut et représentent un cavalier romain et un cavalier gaulois, armés, habillés et équipés d'après les modèles conservés au Musée.

Les salles du deuxième étage ont des voûtes d'une grande beauté ; une solidité exceptionnelle leur était nécessaire, car elles supportaient le poids énorme du dallage de pierre de la terrasse qui couvrait tout le Château.

Aussi fut-on obligé d'en maintenir la poussée par des tenants de fer qui existent encore, mais qui n'ont pas empêché les murailles de se déjeter,

défaut que l'architecte actuel, M. E. Millet, a fait ingénieusement disparaître.

La salle VII est celle de l'époque gauloise avant la conquête, c'est-à-dire, de la première époque du fer.

Là, encore, apparaît la Gaule de Brennus, riche des reliques de nos ancêtres. On dirait que nous assistons à la première de nos Expositions nationales, car la plupart de ces objets, œuvres patientes de nos pères, portent dans leurs formes diverses, l'individualité des tribus disséminées sur le sol celtique, le cachet, la signature des fabricants.

Ce sont des torquès ou colliers, des armillaires, des umbones, des casques, des bracelets, quelques-uns en or massif ; des glaives, lances, coutelas, fragments de boucliers, ceintures, flèches, et à côté de ces terribles instruments de guerre, les instruments plus utiles et plus féconds de la paix.

Ce sont encore des vases, des poteries, des fibules, des anneaux, des trompettes guerrières.

La plupart de ces curiosités étaient enfouies dans les cimetières et les tumulus gaulois.

Il faut donner une mention particulière à deux forts jolies collections de vases recueillies, l'une dans le cimetière gaulois de Chasseney (Aisne), l'autre près de Reims ;

A une série d'armes qui proviennent de la Marne et de la Saône à Saint-Germain-du-Plain (Saône-et-Loire) ;

A une autre série d'armes et objets divers, originaires du cimetière de Hallstadt (Autriche) ;

A la vitrine du fond qui renferme des bronzes de Danemark, offerts par le roi Frédéric VII.

N'oublions pas une réduction d'un mur gaulois existant à Murseins (Lot), conservée dans une vitrine.

Les salles VIII et IX nous amènent au milieu des objets enlevés aux habitations lacustres, c'est-à-dire aux terrains ensevelis aujourd'hui sous les eaux douces. La salle VIII est l'âge du bronze, la salle IX est l'âge de la pierre.

C'est encore l'époque antéhistorique, car voici de nouveau, dans la salle VIII, les haches de silex, les dards, les couteaux, les outils, les instruments d'os, d'écaillé, d'arêtes, de bois dur à moitié dégrossi.

Il y a là des roues en bois, des pilotis, et d'autres objets qui proviennent des stations lacustres du Bourget.

Trois tableaux, donnés par M. le vicomte Lepic, représentent celle de Gresmes (lac du Bourget), ainsi qu'une habitation de même origine restituée par lui.

Si nous passons aux objets en bronze, on ne s'arrêtera pas sans curiosité devant la vitrine du milieu, remplie de spécimens trouvés à Larnaud (Jura), dans le magasin souterrain d'un fondeur, qui renfermait environ mille pièces. Ce sont des armes, des ornements, des objets de toilette.

On voit ici par quelle succession d'industrie la pierre cède le pas au bronze. Plus on se rapproche des temps historiques, et plus ces débris arrachés aux lacs de la Suisse deviennent variés et nombreux : épées, larges poignards, colliers, haches creuses, à gaines, à oreillettes, à un ou deux tranchants.

Dans la salle IX, consacrée à l'âge de la pierre des habitations lacustres, on peut faire encore des études sur l'acheminement de l'industrie du silex, du jour où on commença à le tailler et à le fendre, jusqu'à celui où on put le polir. Les outils sont présents, depuis le percuteur jusqu'au polissoir.

Là, les ustensiles les plus fragiles, les plus humbles et les plus éphémères témoins de la vie domestique, ont triomphé des siècles ; fragments de tissus et de vêtements laineux, filets, engins de pêche et de chasse, menus objets de toilettes féminines, ustensiles en corne, et jusqu'à des échantillons miraculeusement conservés de l'alimentation humaine, quartiers de pommes sèches, fruits cuits sur un caillou rouge, grains d'orge, de froment, de millet, fruits du chêne druidique, noisettes vieilles de plus de trois mille ans.

La quatrième salle du deuxième étage est la plus riche du Musée. Aussi l'appelle-t-on le Trésor.

Elle comprend la numismatique gallo-romaine et les objets de grand prix, médailles, bijoux de haute valeur, bagues, pendants d'oreilles, sceaux, colliers, bracelets en or massif ;

Une collection précieuse de verrerie recueillie dans les tombeaux ;

Une série de statuettes et de divinités domestiques, parmi lesquelles se distinguent, dans de nombreux exemplaires, le Jupiter gaulois, des jouets d'enfants, et parmi eux de petits coqs qui sont, en ligne directe, les ancêtres des coqs en sucre de nos étalages forains, des sangliers en bronze, enseignes guerrières des Gaulois.

L'une d'elles, offerte par le comte de Cossé-Brissac, est munie de sa hampe comme au jour du combat.

Le morceau capital du Trésor est un des plus beaux spécimens de l'orfèvrerie de l'époque. C'est un vase en argent trouvé dans les fossés d'Alise, et sur les contours duquel l'artiste a ciselé des branches de myrte d'une charmante exécution.

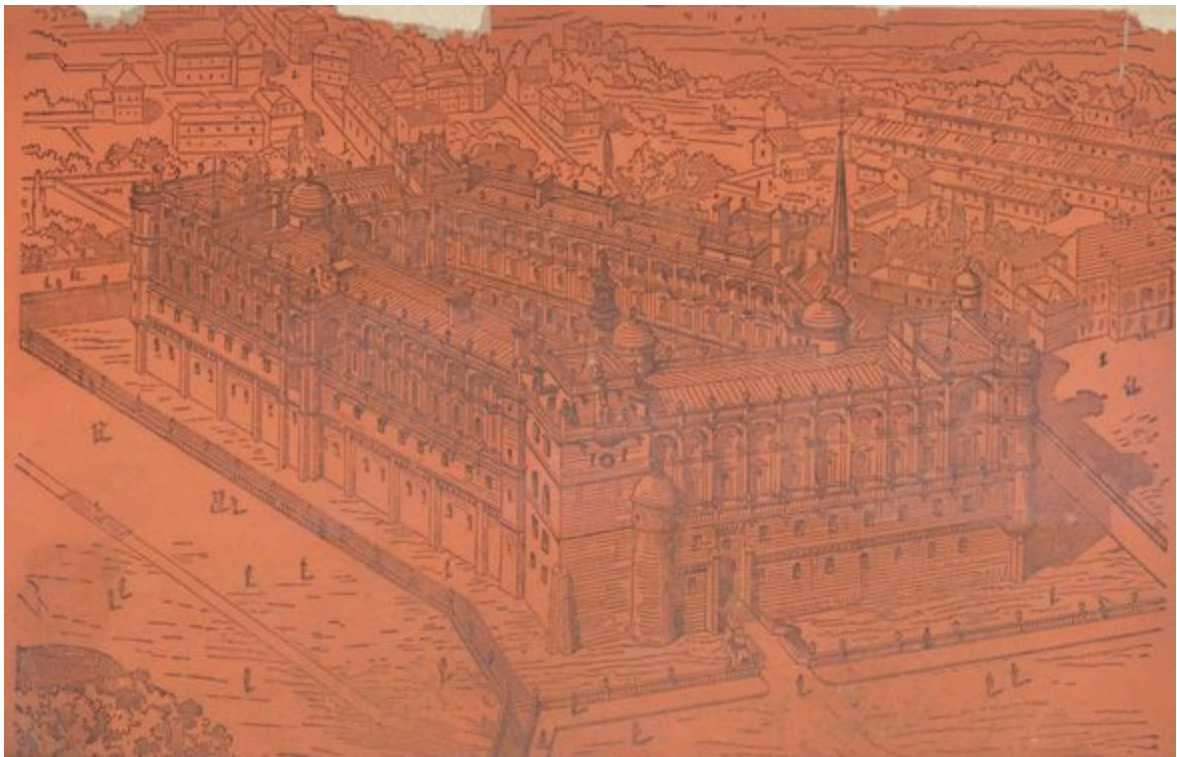
Un tableau du camp de César, près d'Aps, par M. Bouchet, figure dans cette salle qui est la dernière.

Le Musée, réparti dans quinze salles, est loin d'avoir atteint le développement qu'il doit un jour présenter. Quand de nouveaux locaux lui auront été livrés à la droite de l'escalier d'honneur, de nouvelles séries d'objets sortiront des caisses où ils sont enfouis, et il sera possible de donner un classement tout à fait méthodique à son ensemble.

Cette mission sera remplie avec intelligence par M. Bertrand, conservateur, et M. de Mortillet, conservateur-adjoint du Musée des antiquités nationales, à si juste titre confié à leur savoir et à leur expérience.

Les fossés du Palais seront utilisés pour les expositions lapidaires, et il ne serait pas impossible qu'un jour ces expositions se répandissent dans les jardins, comme au Musée de Cluny.

Tel est aujourd'hui le château de Saint-Germain en Laye. Nulle résidence royale n'a éprouvé de phases plus variées en son existence. Tour à tour forteresse, château de plaisance, asile de rois proscrits, maison à louer, école militaire, caserne, prison, il était réservé à sa bonne fortune de rajeunir, en quelques années, de trois siècles, et d'abriter sous ses voûtes silencieuses les souvenirs du passage de nos ancêtres à travers les âges les plus lointains de l'histoire. A l'honneur de notre temps, cet édifice aujourd'hui tient ouvertes les premières pages de ce livre magnifique dont les feuillets, riches de grands enseignements, sont épars dans tous nos musées, et font connaître à la postérité attentive et émue les efforts successifs et persévérants des sociétés humaines pour atteindre ce but suprême : le perfectionnement de la civilisation.



1 Antoine, Abel Goujon, Rolot et de Sivry.

2 Le château de Montceaux, situé à quelques kilomètres de Meaux, offre encore des vestiges imposants de son ancienne beauté.

3 Mémoires de l'État de France sous Charles IX.

4 Siècle de Louis XIV.

5 Les caractères italiques représentent l'écriture à la main de l'original.

6 Le pouce d'eau de fontainier équivaut à 19 mètres cubes ; soit : 19,000 litres.

7 Il est aujourd'hui de 1000 francs à l'École polytechnique et de 1500 francs à l'École de Saint-Cyr.

8 Le général Brunet-Denon, neveu du savant Denon, est mort à Paris en 1866. Une note qui nous est communiquée par un habitant de Saint-Germain, contemporain de l'École de cavalerie, nous apprend que le colonel et le général étaient amputés chacun d'un bras, ce qui faisait dire qu'ils avaient une paire de bras pour deux.

9 D'après une note d'un ancien élève de l'École, la première tenue, quoique ordonnée, ne fut pas mise en usage.

10 Parmi les écuyers ou officiers instructeurs de l'École de cavalerie de Saint-Germain, il y a lieu de rappeler ici les noms de MM. Sourbier, capitaine, faisant fonction d'officier supérieur, et devenu maréchal-des-logis aux gardes du corps, puis major, à sa formation, du 1^{er} cuirassiers de la garde royale ; Desophé, écuyer-commandant, dont le fils, colonel de cavalerie, fut amputé en Russie ; et Cordier, capitaine, qui devint plus tard écuyer-commandant du manège de Saumur, et fut l'un des rédacteurs du Cours d'équitation militaire à l'usage des corps de troupes à cheval. M. le colonel Cordier, son fils, est mort, il y a quelques années, commandant en second de l'École de Saumur.

11 En 1812, le pain de munition était loin d'égaliser en qualité celui que mangent aujourd'hui nos soldats. Il était fabriqué en farine de méteil, de trois quarts froment et un quart seigle, avec extraction du son à 15 pour 100 de la farine brute, ce qui lui donnait une couleur noirâtre. En 1822, une ordonnance royale prescrivit la fabrication de ce pain avec des farines de

pur froment, blutées à 10 pour 100 d'extraction de son. En 1846, le blutage se fit à 15 pour 100. Enfin, un décret impérial du 30 juillet 1853 a ordonné que les farines provenant de blé tendre, employées à la fabrication du pain de troupe seraient blutées au taux d'extraction de 20 kilogrammes de son pour 100 kilogrammes de farine brute, ce qui a rendu ce pain d'une qualité supérieure et presque blanc.

12 La note de l'élève déjà cité plus haut témoigne qu'avant la visite de l'Empereur, la nourriture était non moins détestable que le liquide qui l'accompagnait. Les élèves prenaient leur repas debout, dans la chambrée, autour d'une table circulaire, et mangeaient à la gamelle en y plongeant alternativement leurs cuillers, comme cela se pratiquait alors dans l'armée.

13 Lettre du général de la Roncière au ministre de la guerre, 15 avril 1812.

14 La facture du linge et de la vaisselle de table s'élève à 2,673 fr. Elle comprend 80 nappes à 21 fr. 50 c. l'une, soit : 1,720 fr. ; 10 plats de faïence de Rouen à 1 fr. ; 48 id. creux à 1 fr. 50 c. ; 800 assiettes à 3 fr. 75 c. la douzaine ; des carafes, salières, etc.

15 Les élèves ne demeurèrent jamais trois ans à l'École.

16 Note de M. Bellavoine, ancien maire du Pecq, témoin oculaire de ce fait.

17 Les cinquante-trois élèves nommés sous-lieutenants les 24 avril et 21 septembre 1812, furent ceux qui durent leur promotion anticipée à la visite de l'Empereur.

18 Il existe actuellement deux pénitenciers militaires en France : un au fort de Bicêtre et un à Avignon, et trois dans nos possessions d'Afrique : un à Alger, un à Douéra et un à Birkadem.

19 Le collège de Montaigu, édifié en 1314 par l'archevêque chancelier de Montaigu, a été démoli en 1844.

20 Situation du 22 juillet 1854.

21 Illustration du 27 janvier 1844.

22 Industriel de Saint-Germain du 14 juillet 1855.

*Le Château de Saint-Germain en Laye, par
Ferdinand de Lacombe. 6e édition...*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6478002d>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

Ces quatre hauts seigneurs étaient de la Maison de Bourbon ;

Vingt Enfants d'honneur ;

Le Dauphin, âgé de sept ans, entre le duc de Créquy et Monsieur qui le tient par la main ;

Les traines des manteaux du Dauphin et de Monsieur sont soutenues par le comte du Plessis et le duc de Mercœur ;

La princesse de Conti, le marquis de la Motte et leur suite ;

Le cardinal Légat et ses officiers dans lesquels se trouvent le comte de Saint-Aignan et le marquis de Lanson ;

Mademoiselle, ayant dans sa suite le comte de Saint-Chamont, le duc de la Rochefoucauld, le comte du Plessis ;

Mademoiselle d'Orléans, dans la suite de laquelle on distingue mesdames d'Humières, de Condé, de Guise, l'Enghien avec leurs chevaliers ;

Les autres dames de la Cour ;

Les Évêques ;

Et enfin les gardes du Roy qui ferment la marche.

La partie supérieure de la gravure représente l'intérieur de la cour du vieux château, avec sa nombreuse et brillante assistance au moment où le Dauphin, debout sur les fonts, reçoit le sacrement du baptême.

Cette cour est transformée pour la circonstance avec un luxe de décors éclatants. Les murailles sont tapissées de tentures de soie et de velours aux couleurs et aux armes de France, et des tribunes, richement ornées, ont été ménagées dans le pourtour des contre-forts des deux

A la Restauration, l'Administration s'efforça de rendre une physionomie passable à la promenade favorite des habitants, et on y avait à peu près réussi lorsqu'elle fut le nouveau sacrifiée au chemin de fer.

En 1847, le Gouvernement consentit à ce que les voyageurs, arrêtés au Pecq, fussent amenés par la voie ferrée jusqu'à la place du Château, tout en se réservant la facilité de reprendre un jour le terrain qu'il cédait dans ce bout. Le tunnel fut percé, et la nouvelle gare envahit le jardin de Lenôtre.

En 1848, on reporta l'allée centrale, qui était dans l'axe du Château, sur une ligne parallèle au déblai du chemin de fer. Une des plates-bandes de Lenôtre fut sacrifiée, ainsi que l'avenue des tilleuls taillés en arcades, du côté de l'Est et les grands arbres qui l'avoisinaient, pour dessiner la nouvelle voie de circulation dans le Parterre.

Puis, comme s'il n'existait plus rien de l'ancien tracé, on négligea la belle percée de l'avenue des Loges, et on fit un nouveau jardin, en ligne diagonale, sans symétrie et en complet désaccord avec l'harmonie générale du site.

M. E. Millet a pensé, avec l'administration des bâtiments civils, que la restauration du jardin était la conséquence de celle du château. Pendant l'hiver de 1873 à 1874, il a rétabli l'allée principale, retracé les plates-bandes et les bassins, dont les jets d'eau sont figurés par un système en treillage, et il a rendu au visiteur la

Retour

Le duc du Maine, élevé par madame de Maintenon, eut une destinée brillante. On lui accordait les plus belles qualités de l'esprit et du cœur, aussi Louis XIV lui avait-il voué une affection particulière. Après l'avoir légitimé, il lui donna le rang de prince du sang, et le déclara, en 1710, apte à succéder. Mais, à la mort du Roi, le duc d'Orléans, auquel il avait disputé la régence, le dépouilla de ses prérogatives. Il entra alors dans la conspiration de Cellamare, fut enfermé à la citadelle de Doullens, se réconcilia avec le Régent et fut ensuite revêtu de plusieurs hautes dignités, qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1736.

[Retour](#)